



**MAJEURE
HAUTE
SPÉCIALISATION** | Politique et
guide de
mise en œuvre



accompagner chaque enfant
appuyer chaque élève

Le présent document comprend les mises à jour concernant la politique globale présentées aux intervenants travaillant au programme de la Majeure Haute Spécialisation. Cette version comprend la politique actuelle ainsi que les directives concernant la mise en œuvre et les ressources révisées. Les renseignements concernant le secteur de la transformation des aliments, introduit en 2014, sont aussi inclus. Ce document remplace la version de 2010 intitulée *Majeure Haute Spécialisation : Politique et mise en œuvre*.

Veillez noter que le titre courant au bas des pages de ce document s'intitule **2014–Éd.1**. Ces pages remplacent les pages avec le titre courant 2010–Éd.1.

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitué en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

1. Objet et organisation du document	3
2. Au sujet de la Majeure Haute Spécialisation	4
3. Au sujet de la mise en œuvre de la majeure	6
4. Signification des icônes	7

A. LA POLITIQUE

A1. LES COMPOSANTES D'UNE MAJEURE	A1-1
A1.1 Les cinq composantes d'une majeure	A1-3
A1.2 Ensemble des crédits requis	A1-5
A1.3 Certifications et formations	A1-9
A1.4 Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière	A1-11
A1.5 Expériences d'anticipation	A1-15
A1.6 Compétences essentielles et habitudes de travail	A1-16
A2. LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION	A2-1
A2.1 Documentation des réalisations des élèves	A2-3
A3. LES SECTEURS	A3-1
AFF – Affaires	AFF-1
AGR – Agriculture	AGR-1
A&C – Arts et culture	A&C-1
A&A – Aviation et aérospatiale	A&A-1
CON – Construction	CON-1

An equivalent publication is available in English under the title: Specialist High Skills Major: Policy and Implementing Guide.

Cette publication est affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.ontario.ca/education.

ENE – Énergie	ENE-1
ENV – Environnement	ENV-1
EMI – Exploitation minière	EMI-1
FAB – Fabrication	FAB-1
FOR – Foresterie	FOR-1
HAP – Horticulture et aménagement paysager	HAP-1
H&T – Hôtellerie et tourisme	H&T-1
JSCSU – Justice, sécurité communautaire et services d'urgence	JSCSU-1
SBE – Santé et bien-être	SBE-1
SBNL – Services à but non lucratif	SBNL-1
SPO – Sports	SPO-1
TIC – Technologies de l'information et des communications	TIC-1
TDA – Transformation des aliments	TDA-1
TRA – Transports	TRA-1

B. LA MISE EN ŒUVRE

B1. ORGANISATION PRÉALABLE	B1-1
B1.1 Établissement d'un plan	B1-3
B1.2 Établissement d'un comité consultatif	B1-4
B1.3 Établissement d'une équipe-école	B1-5
B1.4 Élaboration d'un plan stratégique	B1-7
B1.5 Établissement de partenariats	B1-8
B2. PLANIFICATION	B2-1
B2.1 Sélection d'une Majeure Haute Spécialisation	B2-3
B2.2 Choix d'un modèle de prestation	B2-5
B2.3 Développement du plan d'action de l'école	B2-8
B2.4 Établissement d'une procédure d'inscription au programme de la majeure	B2-9
B3. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR L'ÉCOLE	B3-1
B3.1 Développement des itinéraires d'études	B3-3
B3.2 Établissement de l'horaire de l'école	B3-5
B3.3 Adaptation des programmes de la majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers	B3-6
B3.4 Promotion et mise en valeur du programme de la majeure	B3-8

B3.5	Suivi des élèves	B3-11
B3.6	Soutien et développement du programme de la majeure	B3-13
B3.7	Considérations relatives aux élèves des programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)	B3-14
B4.	ÉVALUATION	B4-1
B4.1	Évaluation du programme	B4-3

C. LES RESSOURCES

PARTIE A : POLITIQUE

C.1	Modèle à utiliser pour élaborer une activité d'apprentissage contextualisée (AAC)	C-3
C.2	Modèle de grille d'évaluation des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) exemplaires	C-11

PARTIE B : MISE EN ŒUVRE

C.3	Fiche de contrôle des responsables de la majeure au niveau du conseil scolaire	C-13
C.4	Modèle de plan d'action de l'école pour la mise en œuvre de la majeure	C-17
C.5	Fiche de contrôle des directrices et directeurs d'école	C-20

INTRODUCTION

1.	Objet et organisation du document	3
2.	Au sujet de la Majeure Haute Spécialisation	4
3.	Au sujet de la mise en œuvre de la majeure	6
4.	Signification des icônes	7

I. Objet et organisation du document

Partout dans la province, des élèves choisissent de se bâtir un avenir prometteur dans un secteur d'activité qui les intéresse en suivant un programme de la Majeure Haute Spécialisation. Lancé en septembre 2006, ce programme spécialisé et approuvé par le ministère de l'Éducation fait partie de la Stratégie visant la réussite des élèves dont l'objectif est d'appuyer chaque élève et de faire bénéficier tous les élèves d'une gamme élargie de possibilités d'apprentissage novatrices, engageantes et de qualité.

Quel est l'objet de ce document?

Le document *Majeure Haute Spécialisation : Politique et guide de mise en œuvre* décrit la politique régissant le programme de la Majeure Haute Spécialisation, offre de l'information sur la planification et la mise en œuvre du programme de la majeure ainsi que différentes ressources pertinentes. Il a été conçu pour fournir aux conseils scolaires et aux écoles ce dont ils ont besoin pour planifier et mettre en œuvre la ou les Majeures Haute Spécialisation de leur choix conformément à la politique relative au programme de la Majeure Haute Spécialisation.

La présentation de ce document

On retrouve dans ce document, les trois sections suivantes :

- La section A, La politique, contient l'énoncé de politique relatif au programme de la Majeure Haute Spécialisation ainsi qu'une description des exigences du programme pour chaque secteur maintenant offert dans les écoles de l'Ontario.
- La section B, La mise en œuvre, fournit aux conseils scolaires et aux écoles secondaires de langue française un cadre de référence pour la mise en œuvre, la planification et les considérations importantes pour les programmes de la Majeure Haute Spécialisation de qualité à travers la province.
- La section C, Les ressources, contient les outils et les ressources utiles pour le personnel enseignant et administratif.

Plusieurs ressources sont offertes sur le site Web du ministère de l'Éducation, dont des outils et des renseignements supplémentaires sur chaque programme de la majeure.

2. Au sujet de la Majeure Haute Spécialisation

La majeure est un programme spécialisé approuvé par le ministère de l'Éducation qui permet aux élèves des écoles secondaires de la province de satisfaire aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) tout en acquérant des connaissances propres au secteur économique dans lequel ils envisagent de faire carrière.

Ce programme axé sur le cheminement de carrière est conçu pour préparer les élèves à faire la transition entre l'école secondaire et le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université.

Une majeure permet aux élèves d'acquérir des connaissances et de développer des compétences liées à un secteur d'activité de leur choix dans des contextes professionnels authentiques, ce qui favorise l'apprentissage et l'exploration de carrière et aide les élèves à se concentrer sur l'obtention de leur diplôme et à poursuivre leurs objectifs pour le postsecondaire.

Des avantages significatifs pour les élèves

La Majeure Haute Spécialisation est conçue pour que les élèves puissent :

- personnaliser leurs études secondaires en fonction de leurs champs d'intérêt et de leurs talents;
- acquérir des connaissances et développer des habiletés jugées importantes dans le secteur sur lequel est axée leur majeure;
- obtenir des crédits jugés appropriés par les établissements d'enseignement postsecondaire;
- obtenir des certifications et des formations reconnues dans le secteur de leur majeure;
- mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées dans le secteur de leur majeure à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO);
- déterminer, explorer et préciser leur choix de carrière et prendre des décisions éclairées concernant leur destination postsecondaire;
- avoir la possibilité de changer d'itinéraire d'études (p. ex., passer d'un itinéraire menant au collège à un itinéraire menant à une formation en apprentissage) ou d'interrompre leur programme de la majeure s'ils souhaitent modifier leur plan de carrière.




L'offre de programmes de la Majeure Haute Spécialisation revêt une grande importance pour les écoles de langue française, ces programmes donnant la possibilité de mettre en valeur l'espace francophone et de recourir à divers moyens pour assurer le contact entre la culture francophone et les élèves, tant à des fins de réussite scolaire que de construction identitaire.

Il convient de rappeler à cet égard les attentes génériques figurant dans tous les programmes-cadres du curriculum qui mettent en avant la spécificité culturelle de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles de langue française de l'Ontario :

- L'élève utilise sa connaissance de la langue française et sa capacité de communiquer oralement en français pour interpréter de l'information, exprimer ses idées et interagir avec les autres.
- L'élève manifeste son engagement pour la culture francophone en s'informant sur les référents culturels de la francophonie, en les faisant connaître, en en discutant et en les utilisant dans diverses situations.

Le programme de la Majeure Haute Spécialisation cible des secteurs économiques très variés. Les écoles et les conseils scolaires ont ainsi la possibilité de mettre en œuvre des majeures en arts et culture, en construction, en environnement, en hôtellerie et tourisme, en santé et bien-être ou encore en technologies de l'information et des communications.



Pour de l'information sur l'ensemble des secteurs économiques ciblés aux fins de la mise en œuvre du programme de la Majeure Haute Spécialisation, voir la **section A3 : Les secteurs**.

3. Au sujet de la mise en œuvre de la majeure

Une collaboration étroite entre les conseils scolaires et les écoles est nécessaire pour planifier et mettre en œuvre, de concert avec leurs divers partenaires, des programmes de la Majeure Haute Spécialisation de qualité pour les élèves. L'établissement de comités consultatifs scelle cette collaboration. Ces comités étudient la faisabilité de l'offre du programme de la majeure dans les écoles, font des recommandations concernant le programme en s'appuyant sur leur analyse du marché local et fournissent aux équipes-écoles le soutien nécessaire pour le mettre en œuvre.

La section B du présent document contient un cadre de référence où sont organisés et détaillés tous les éléments à traiter aux fins de l'offre d'un programme de la Majeure Haute Spécialisation de qualité dans une école, c'est-à-dire un programme qui est en lien avec les champs d'intérêt, les besoins et les objectifs de carrière des élèves et qui répond aux besoins du marché du travail.

Plusieurs des composantes d'une majeure, notamment les certifications et les formations, les activités d'apprentissage par l'expérience ainsi que les expériences d'anticipation, dépassent le cadre traditionnel de la salle de classe et mettent les élèves en contact avec le monde réel, ce qui augmente la pertinence et la valeur de leurs apprentissages.



Afin de mettre en œuvre ces composantes dans un contexte appuyant le mandat de l'éducation en langue française tel que défini dans la politique d'aménagement linguistique, les conseils scolaires et les écoles de langue française peuvent faire appel à des alliances et à des partenariats susceptibles d'optimiser les possibilités offertes en milieu minoritaire. Pour les aider à solliciter cet appui, ils peuvent se prévaloir des services offerts dans le cadre de l'initiative ministérielle Destination Réussite, qui a été conçue pour répondre aux besoins des conseils scolaires et des écoles de langue française. Le volet 1 de cette initiative est consacré à l'appui de la mise en œuvre de la majeure, de la double reconnaissance de crédit, du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) et de l'élargissement de l'éducation coopérative ainsi qu'à l'offre d'autres activités de transition du secondaire vers le postsecondaire. L'équipe de développement qui est responsable de l'initiative s'emploie à optimiser les ressources offertes en français.

4. Signification des icônes

Chacune des icônes ci-après signale la présence de renseignements précis dans les sections A et B du document.



Placée devant un paragraphe, la fleur de trille rappelle le caractère culturel de la pédagogie et le mandat de l'école de langue française en Ontario.



Le maillet introduit des éléments de politique importants du programme de la majeure et en souligne le caractère formel.



La loupe renvoie à d'autres sections pouvant être consultées dans le document pour plus d'information.



La clé invite à localiser et à consulter des ressources utiles liées à la politique ou à la mise en œuvre du programme.

A. LA POLITIQUE

A1.	Les composantes d'une majeure	A1-1
A2.	Les exigences en matière de documentation	A2-1
A3.	Les secteurs	A3-1

A1. LES COMPOSANTES D'UNE MAJEURE

A1.1	Les cinq composantes d'une majeure	A1-3
A1.2	Ensemble des crédits requis	A1-5
A1.3	Certifications et formations	A1-9
A1.4	Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière	A1-11
A1.5	Expériences d'anticipation	A1-15
A1.6	Compétences essentielles et habitudes de travail	A1-16

AI.I Les cinq composantes d'une majeure

Chaque Majeure Haute Spécialisation est axée sur un secteur économique particulier et comporte des exigences se rattachant spécifiquement à ce secteur. Toutefois, tous les programmes de la majeure sont élaborés sur un modèle constant. Les exigences particulières à chaque secteur sont présentées à la **section A3 : Les secteurs**.

Quel que soit le secteur sur lequel porte le programme, la Majeure Haute Spécialisation comprend les cinq composantes ci-après.

1. Un ensemble de crédits requis

Cet ensemble est composé de huit à dix crédits de 11^e et 12^e année propres au secteur de la majeure et inclut des crédits d'éducation coopérative.

2. Des certifications et des formations

Les certifications et formations exigées sont reconnues dans le secteur sur lequel est axée la majeure.

3. Des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Ces activités sont centrées sur les professions et les métiers dans le secteur de la majeure.

4. Des expériences d'anticipation

Les expériences d'anticipation reflètent le choix de destination postsecondaire de l'élève de la majeure.

5. Des compétences essentielles et habitudes de travail

L'application et le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail requises dans le secteur sont à documenter à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

La description détaillée plus loin de chacune de ces composantes fera comprendre qu'elles forment ensemble un tout permettant de conjuguer des expériences d'apprentissage basées sur le curriculum avec des apprentissages en milieu de travail, ce qui augmente la richesse et la variété du programme d'études au palier secondaire et aide les élèves à réussir la transition vers le programme d'études ou de formation postsecondaire de leur choix ou le marché du travail.

Ces cinq composantes sont la garantie de la prestation de programmes de la Majeure Haute Spécialisation de qualité, qui sont reconnus par les partenaires postsecondaires et les employeurs et qui ouvrent des portes aux diplômés de l'école secondaire. Des représentants du monde des affaires, de l'industrie, des syndicats, des conseils sectoriels, des fédérations d'enseignants et des associations, des établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres établissements d'enseignement, des organismes de formation, des conseils scolaires et d'autres ministères ont été consultés et ont exprimé leurs idées et leurs suggestions concernant le programme de la Majeure Haute Spécialisation.

Les élèves qui satisfont aux cinq composantes d'une majeure ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) reçoivent un diplôme sur lequel figure un sceau portant l'inscription « Majeure Haute Spécialisation ». On leur remet également un Relevé de la majeure sur lequel sont précisées leurs réalisations pour chacune des cinq composantes requises.

Pour des précisions sur les exigences en matière de documentation du rendement des élèves de la majeure, voir la [section A2.1](#).

ÉLÉMENTS DE POLITIQUE

- Les écoles doivent être en mesure d'offrir aux élèves la possibilité de suivre leur programme de la Majeure Haute Spécialisation selon leur itinéraire d'études choisi : collège, formation en apprentissage, marché du travail ou université.
- Les élèves doivent terminer avec succès les cinq composantes requises afin de recevoir le sceau de la majeure sur leur diplôme.
- Aucune substitution dans les cinq composantes requises d'une majeure n'est permise. Toutefois, les conseils scolaires peuvent ajouter aux composantes d'une majeure des éléments leur permettant de refléter une caractéristique locale.
- Les élèves peuvent obtenir certaines des composantes requises pour une majeure, par exemple une certification ou une formation, avant de s'inscrire dans le programme. Toutefois, ces composantes ne seront enregistrées qu'au moment de leur inscription officielle au programme.

AI.2 Ensemble des crédits requis

L'obtention de huit à dix crédits de 11^e et 12^e année est requise selon le secteur sur lequel porte la majeure.

Chaque ensemble de crédits est composé de :

- quatre crédits de spécialisation;
- deux à quatre crédits d'appui;
- deux crédits en éducation coopérative.

L'ensemble des crédits permet à l'élève d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés propres au secteur et reconnues par celui-ci. Le nombre de crédits requis pour chaque majeure variera donc selon :

- le secteur particulier de chaque programme de la majeure;
- l'itinéraire d'études choisi par l'élève soit : collège, formation en apprentissage, marché du travail ou université au sein de la majeure.



ÉLÉMENTS DE POLITIQUE

- Seules les Majeures Haute Spécialisation approuvées par le Ministère peuvent être offertes par les conseils scolaires.
- L'ensemble des crédits de chaque majeure offerte par une école doit être approuvé par le Ministère.
- Sauf indication contraire, aucune substitution de crédit n'est permise pour l'ensemble des crédits approuvés. Ces crédits doivent être offerts selon l'année d'études spécifiée.

Crédits de spécialisation

Chaque majeure comprend quatre crédits de spécialisation avec au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année, qui sont propres à un itinéraire d'études. Ceci permet aux élèves d'acquérir une base solide de connaissances et de développer des compétences techniques propres au secteur économique visé par la majeure, avant d'entamer une destination postsecondaire¹.

1. Les conseils scolaires peuvent choisir les cours qui seront utilisés en tant que crédits de spécialisation dans les majeures qu'ils désirent offrir. Le Ministère approuve une liste maîtresse des cours de spécialisation éligibles pour chaque secteur; cette liste est distribuée annuellement à tous les conseils scolaires en Ontario.

Les crédits constituant chaque ensemble préparent l'élève à se diriger vers le collège, la formation en apprentissage, le marché du travail ou l'université.

Les crédits de spécialisation peuvent être :

- des crédits du curriculum de l'Ontario;
- des crédits pour des cours élaborés à l'échelon local et approuvés par le Ministère;
- des crédits à double reconnaissance assujettis à une approbation distincte selon d'autres politiques et procédures d'habilitation.

Un des quatre crédits de spécialisation peut comprendre un crédit en éducation coopérative lié au secteur. (Ce crédit sera compté en plus des deux crédits requis en éducation coopérative dans l'ensemble des crédits.)

Une Majeure Haute Spécialisation peut aussi comporter différents domaines de spécialisation. Par exemple, la majeure en affaires peut porter sur l'entrepreneuriat, la finance, la comptabilité ou un autre domaine étroitement lié aux affaires. Chaque domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure. Selon les circonstances locales, un conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation. Toutefois, si plus d'un domaine de spécialisation est offert, l'élève doit en cibler seulement *un*.

Crédits d'appui

En plus des quatre crédits de spécialisation, chaque ensemble de crédits comprend de deux à quatre crédits d'appui du curriculum de l'Ontario tel qu'exigé par le secteur de la majeure. (Un de ces crédits, tel qu'il est mentionné dans le secteur en question, peut être substitué pour un crédit en éducation coopérative lié au secteur, et sera alors compté en plus des deux crédits requis en éducation coopérative dans l'ensemble des crédits.)

Pour chacun de ces crédits d'appui, l'enseignante ou l'enseignant du cours doit intégrer une activité d'apprentissage contextualisée (AAC), soit une activité qui comprend un minimum de six heures d'études. Ces activités sont élaborées à partir des attentes du curriculum se rattachant aux crédits d'appui et sont présentées aux élèves par les enseignants chargés de ces cours. Elles permettent aux élèves de percevoir en quoi ce qu'ils apprennent est utile dans le secteur de leur majeure.

Avant d'élaborer ou de présenter aux élèves des activités d'apprentissage contextualisées, il est souhaitable que le personnel enseignant des crédits d'appui se familiarise avec les connaissances et les compétences particulières aux crédits de spécialisation du secteur de la majeure. Pour la majeure en construction par exemple, l'enseignante ou l'enseignant de mathématiques pourrait visiter un chantier de construction afin d'observer l'application des principes mathématiques associés à la construction de chevrons. Ces observations sur le terrain sont pour le personnel enseignant des crédits d'appui (tels le français ou les mathématiques) des occasions d'établir davantage de liens concrets entre leur matière et le secteur de la

majeure. Le personnel enseignant peut à son tour aider les élèves à établir des liens entre les cours et leur secteur de la majeure.

Les activités d'apprentissage contextualisées peuvent être offertes :

- à toute la classe, dont quelques élèves font partie d'une cohorte de la majeure (recommandé);
- à toute la classe si les élèves font partie d'une cohorte de la majeure;
- à un ou une élève en particulier ou à un petit groupe d'élèves à l'intérieur d'une classe;
- à un ou une élève en particulier ou à de petits groupes d'élèves à l'aide de l'apprentissage en ligne.

RESSOURCES

Les AAC sont affichées sur le site Web de la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BREO) au <https://ressources.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp>, ainsi que sur le site Web de la Communauté d'apprentissage Ontario au <https://communaute.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp>. Les AAC multisecteurs et médiatisées se trouvent dans l'espace MHS dans les environnements d'apprentissage virtuels (EAV).

Consulter aussi la **section C : Les ressources** pour :

- Un modèle à utiliser pour élaborer une activité d'apprentissage contextualisée (AAC)
- Modèle de grille d'évaluation des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) exemplaires

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

L'activité d'apprentissage contextualisée se rattachant à un crédit d'appui de la majeure doit donner lieu à un minimum de six heures d'études. Les conseils scolaires peuvent élaborer une activité d'apprentissage contextualisée dont la réalisation demandera ces six heures d'études ou une séquence d'activités plus courtes qui requerront ensemble six heures d'études.

Crédits en éducation coopérative

L'éducation coopérative fournit des occasions d'apprentissage authentique en milieu de travail qui permettent aux élèves de raffiner, d'étendre, d'appliquer et de mettre en pratique dans le secteur de leur majeure des connaissances et des compétences dont l'acquisition est ciblée dans les crédits de spécialisation et les crédits d'appui de leur majeure.

Les élèves doivent obtenir deux crédits en éducation coopérative. Bien que seulement deux crédits en éducation coopérative soient requis pour une majeure, plus de deux crédits sont recommandés (si l'horaire de l'élève le permet), jusqu'à un maximum de quatre crédits. Des deux crédits supplémentaires qui sont permis :

- un peut être compté comme crédit de spécialisation;
- un peut être substitué pour un crédit de la composante des crédits d'appui, tel que mentionné dans les exigences du secteur en particulier.

Les quatre crédits en éducation coopérative de l'ensemble des crédits doivent être liés au secteur. Toutefois, lorsqu'il est impossible de lier les crédits en éducation coopérative aux crédits de la majeure – tel serait le cas de crédits en éducation coopérative que des élèves souhaiteraient obtenir durant l'été précédant leur entrée en 11^e année et faire valoir aux fins de la majeure –, les crédits en éducation coopérative peuvent être liés au cours de 10^e année Exploration de carrière (GLC20), et ce, pour toutes les majeures. De plus, pour les majeures en environnement, en services à but non lucratif et en justice, sécurité communautaire et services d'urgence, les élèves peuvent lier leurs crédits en éducation coopérative au cours de 10^e année Éducation à la citoyenneté (CHV20).

Il faut toutefois conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits en éducation coopérative avant leur entrée en 12^e année de manière à pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Selon les circonstances locales, les élèves peuvent obtenir ces crédits d'une des façons suivantes : dans le cadre de la journée scolaire ordinaire ou en suivant un programme de formation continue offert en soirée, un stage d'été ou une classe virtuelle.

RESSOURCES



- *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario* (2000); consultable au www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/coop/coopedf.pdf
- *Travailleur avisé, travailleur en santé! – Ressources relatives à l'éducation coopérative et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience* (2008); consultable au www.livesafeworksmart.net/french/coop/pdf/coop08_fr.pdf
- Fiche de renseignements – Âge minimum pour travailler et visiter les lieux de travail en Ontario; consultable au www.worksmartontario.gov.on.ca/scripts/default.asp?lang=fr&contentID=2-2-4&mcategory=
- *Assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique*, note Politique/Programmes n° 76A; consultable au www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/76af.html

AI.3 Certifications et formations

Cette deuxième composante du programme cible l'acquisition de connaissances et le développement de savoir-faire particuliers, relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur de la majeure, notamment en matière de prudence, de santé et de sécurité au travail.

Les certifications et formations reconnues par le secteur ont été identifiées et définies en consultation avec des employeurs et des experts de chaque secteur de sorte qu'elles reflètent les exigences des différents secteurs et mettent l'accent sur des connaissances et des compétences spécifiques, fréquemment ou couramment appliquées dans chaque secteur, par exemple l'utilisation sécuritaire d'un chariot élévateur pour la majeure en transports. Elles fournissent ainsi aux élèves un avantage lorsqu'ils entrent sur le marché du travail.

L'obtention de six ou sept certifications ou formations est requise aux fins de la majeure parmi lesquelles trois à cinq sont obligatoires selon le secteur. Trois de ces certifications obligatoires sont communes à tous les secteurs de la majeure :

- Secourisme,
- Réanimation cardiorespiratoire (RCR) – niveau C,
- Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général.

Les autres certifications et formations doivent être choisies parmi la liste présentée pour chaque secteur.

ÉLÉMENTS DE POLITIQUE



Les certifications et les formations présentées dans ce guide sont propres à chaque Majeure Haute Spécialisation.

Il n'est pas permis de faire des substitutions dans la liste de certifications ou de formations requises pour chaque majeure ni d'en changer le nombre.

Les conseils scolaires et les écoles peuvent cependant offrir aux élèves des occasions d'obtenir des certifications supplémentaires et de participer à des formations supplémentaires. Ceci permet aux conseils et aux écoles de personnaliser leurs programmes afin de refléter les besoins locaux. Sur une base annuelle, les conseils peuvent suggérer des certifications supplémentaires qui seront révisées par le Ministère. Si approuvées, ces autres certifications et formations seront ajoutées à la liste et affichées sur le site Web du ministère de l'Éducation.

Des tableaux donnant le détail des certifications et formations requises pour chaque programme de la Majeure Haute Spécialisation sont mis à jour annuellement et présentés dans la **section A3 : Les secteurs** du présent document.



Certains critères sont à prendre en compte au moment de la sélection d'un mode de prestation de services de formation. Les certifications et les formations doivent :

- être données par une personne (qui peut être une enseignante ou un enseignant) reconnue comme formatrice par le fournisseur des services de formation ou comme experte par le secteur. Les formations en ligne doivent être données par un fournisseur de services de formation reconnu. (Cette exigence ne s'applique pas à la formation relative au système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail [SIMDUT] qui est offerte à un niveau de sensibilisation seulement.);
- inclure une composante d'évaluation;
- donner droit, de préférence, à une attestation, telle qu'un certificat ou une lettre précisant le titre de chaque certification ou formation terminée, que l'élève pourra placer dans son portfolio et que l'école pourra utiliser à des fins de suivi et pour l'établissement du Relevé de la majeure;
- doivent être consignées et inclure la documentation précisant le nombre d'heures consacrées et la date à laquelle la certification ou la formation a été terminée.

Le tableau suivant présente les facteurs que les écoles et les conseils scolaires peuvent prendre en considération au moment de la sélection d'un mode de prestation.

Certifications et formations : modes de prestation

Modèle de prestation	Avantages	Inconvénients
Prestation des services par l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> • Information actuelle • Formations reconnues par le secteur • Expérience pratique • Contact direct avec le secteur • Apprentissage authentique 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut être coûteux • Difficulté possible de l'établissement du calendrier
Formation en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Facile d'accès • Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 • Peu d'encadrement nécessaire • Rentable 	<ul style="list-style-type: none"> • Défaut d'expérience pratique • Peut ne pas avoir d'adaptation possible pour les élèves ayant des besoins particuliers • Peut être coûteux
Prestation assumée conjointement par l'industrie ou les partenaires en éducation et l'école secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de prestation différenciée selon les besoins des élèves • Favorise l'établissement de partenariats 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination et établissement d'un calendrier nécessaires
Formation d'enseignantes et enseignants (l'enseignante ou l'enseignant est qualifié pour la prestation de la certification ou de la formation)	<ul style="list-style-type: none"> • Rentable • Durable et propice au développement des capacités • Possibilité d'intégration de la formation au curriculum • Expérience pratique • Établissement facilité du calendrier de prestation • Possibilité de prestation différenciée selon les besoins des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de contact avec le secteur si aucun représentant ne participe à la certification • Difficulté de faire percevoir la formation comme authentique ou actuelle par les élèves

AI.4 Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Cette troisième composante du programme vise à donner aux élèves des occasions d'explorer des milieux de travail, d'observer des employés au travail, de participer à leurs tâches et de réfléchir à la variété des expériences et des choix de carrière offerte dans le secteur de leur majeure.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

Les activités d'apprentissage par l'expérience répondant aux exigences de la majeure sont des activités planifiées par l'école ou le conseil scolaire qui se déroulent à l'extérieur de la classe ordinaire ou de l'école. Ces activités peuvent se présenter sous différentes formes :

- le jumelage,
- l'observation au poste de travail,
- l'expérience de travail,
- l'expérience de travail virtuel.

Les activités d'exploration de carrière répondant aux exigences de la majeure sont aussi des activités planifiées, mais elles peuvent se dérouler en salle de classe ou dans l'école (p. ex., présentation d'une artisane ou d'un artisan œuvrant dans le secteur, foire des carrières), ou à l'extérieur de l'école (p. ex., visite d'un salon commercial ou professionnel). Ces activités visent à faire connaître aux élèves la variété des professions et des métiers exercés dans le secteur et les débouchés dans le marché du travail.

Les activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière sensibilisent aussi les élèves aux compétences essentielles et aux habitudes de travail requises dans le secteur de leur majeure, le développement desquelles constitue aussi une composante d'une majeure.

Pour des détails sur les compétences essentielles et habitudes de travail, voir la [section A1.6](#).



Les activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière peuvent inclure :

- l'observation d'un ou d'une élève du programme d'éducation coopérative dans son lieu de stage lié au secteur de la majeure (exemple de jumelage);
- l'observation pendant une journée complète d'une personne travaillant dans le secteur de la majeure (exemple d'une observation au poste de travail);
- un stage de travail d'une durée d'une à deux semaines auprès d'un membre de l'industrie ou d'un professionnel du secteur (exemple d'expérience de travail);
- la participation en classe à la présentation d'une conférencière ou d'un conférencier représentant le secteur;
- la participation à une foire des carrières à l'école;
- la participation à une compétition organisée par le secteur;
- la visite d'un salon professionnel ou la participation à une conférence organisée par le secteur;
- la participation à titre de bénévole à une initiative lancée par une organisation œuvrant dans le secteur.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Bien que l'éducation coopérative soit une forme d'apprentissage par l'expérience, les élèves doivent participer à d'autres formes d'apprentissage par l'expérience et à des activités d'exploration de carrière afin de répondre aux exigences de la majeure.

Les activités de bénévolat réalisées au titre d'activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière ne peuvent pas être comptabilisées dans les heures de service communautaire requises aux fins de l'obtention du diplôme d'études secondaires.

RESSOURCES



- *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience : Lignes directrices pour les écoles secondaires de l'Ontario* (2000); consultable au www.edu.gov.on.ca/fre/document/curricul/secondary/coop/coopedf.pdf
- *Travailleur avisé, travailleur en santé! – Ressources relatives à l'éducation coopérative et d'autres formes d'apprentissage par l'expérience* (2008); consultable au www.livesafeworksmart.net/french/coop/pdf/coop08_fr.pdf
- *Fiche de renseignements – Âge minimum pour travailler et visiter les lieux de travail en Ontario*; consultable au www.worksmartontario.gov.on.ca/scripts/default.asp?lang=fr&contentID=2-2-4&mcategory=
- *Assurance contre les accidents du travail pour les élèves des programmes de formation pratique*, note Politique/Programmes n° 76A; consultable au www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/76af.html

Certaines activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière peuvent être considérées comme des expériences d'anticipation si l'apprentissage en question convient à l'itinéraire d'études de l'élève. Cependant, l'activité ou l'expérience en question ne peut être reportée *qu'une seule fois* dans le Relevé de la majeure, soit au titre d'un apprentissage par expérience et d'exploration de carrière, soit à celui d'une expérience d'anticipation. Cette restriction cadre avec l'attente exprimée plus haut selon laquelle on s'attend à ce que le programme de la majeure offre aux élèves une gamme de possibilités d'apprentissage par l'expérience aussi vaste et variée que possible.

Pour des détails sur les expériences d'anticipation, voir la [section A1.5](#).



ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités de plus d'une journée sont assujetties à la même réglementation que l'éducation coopérative, soit aux directives énoncées dans la politique *Éducation coopérative et autres formes d'apprentissage par l'expérience* (2000). Les exigences suivantes, en particulier, s'appliquent :

- Le stage doit être évalué par une enseignante ou un enseignant avant d'être offert à l'élève, et plus spécialement la portée et l'envergure des expériences d'apprentissage proposées durant le stage, la qualité du milieu d'apprentissage et les conditions relatives à la santé et à la sécurité.
- Il faut s'informer sur l'âge minimum requis selon la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (1990) pour choisir un milieu de travail que l'élève peut visiter ou dans lequel l'élève peut travailler.
- Chaque stage doit aussi prévoir une couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail contractée par le Ministère ou l'employeur conformément à la note Politique/Programmes n° 76A.

Le tableau suivant présente un résumé des différentes activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière offertes.

Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Expérience	Description	Éléments clés
Activités d'exploration de carrière	<ul style="list-style-type: none"> • Activités qui permettent à l'élève d'explorer des possibilités de carrière en visitant un lieu de travail, en participant à des conférences sur les carrières, à des compétitions (p. ex., Compétences Canada) et à des simulations d'activités (p. ex., Jeunes Entreprises) et en prenant contact avec un mentor du secteur • Peut être intégré à tout cours ouvrant droit à un ou des crédits • Compte pour l'exigence en apprentissage par l'expérience nécessaire à la majeure 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation pour chaque activité, y compris les attentes d'apprentissage, les protocoles d'activités et les mesures liées à la santé et à la sécurité au travail • Occasions pour l'élève de discuter de son expérience • Formulaires signés concernant les sorties éducatives et le transport

Expérience	Description	Éléments clés
Observation au poste de travail (de ½ à 1 journée; dans certains cas, jusqu'à 3 jours)	<ul style="list-style-type: none"> • Observation individuelle d'un travailleur dans un lieu de travail • Peut être intégré à tout cours ouvrant droit à un ou des crédits • Compte pour l'exigence en apprentissage par l'expérience nécessaire à la majeure 	<ul style="list-style-type: none"> • Stage approprié dans un milieu de travail sécuritaire sélectionné par le personnel enseignant • Préparation au placement comprend une révision des attentes d'apprentissage, les protocoles des activités et les mesures liées à la santé et à la sécurité au travail • Occasion pour l'élève de discuter de son expérience • Formulaires signés concernant les sorties scolaires et le transport • Couverture par la CSPAAT si le placement est de plus d'une journée
Jumelage (de ½ à 1 journée)	<ul style="list-style-type: none"> • Observation individuelle d'un élève d'un programme d'éducation coopérative dans le lieu du stage • Peut être intégré à tout cours ouvrant droit à un ou des crédits • Compte pour l'exigence en apprentissage par l'expérience nécessaire à la majeure 	<ul style="list-style-type: none"> • Jumelage avec un élève inscrit à un programme d'éducation coopérative • Préparation au placement comprend une révision des attentes d'apprentissage, les protocoles des activités et les mesures liées à la santé et à la sécurité au travail • Occasion pour l'élève de discuter de son expérience • Formulaires signés concernant les sorties éducatives et le transport
Expérience de travail/ Expérience de travail virtuel (de 1 à 4 semaines)	<ul style="list-style-type: none"> • Occasion d'apprentissage pratique qui offre à l'élève une expérience de travail de courte durée; expérience de travail simulé offerte grâce à l'utilisation des technologies de l'information de l'école • Peut être intégré à tout cours ouvrant droit à un ou des crédits • Compte pour l'exigence en apprentissage par l'expérience nécessaire à la majeure 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du placement • Préparation au placement portant sur les compétences d'employabilité, les attentes d'apprentissage et les mesures relatives à la santé et à la sécurité au travail • Occasion pour l'élève de discuter de son expérience • Élaboration d'un plan d'apprentissage • Couverture par la CSPAAT

AI.5 Expériences d'anticipation

Cette quatrième composante du programme vise à aider les élèves à se faire une idée objective des expériences de vie qui les attendent dans la destination postsecondaire de leur choix compte tenu de leur itinéraire d'études et de leurs objectifs de carrière.

Les expériences d'anticipation permettent aux élèves de 11^e et 12^e année d'accroître leur confiance dans leur capacité de réussir, de développer leurs compétences essentielles et habitudes de travail et de faire un choix éclairé relativement aux étapes qui leur restent à franchir. Voici quelques-unes des expériences qui peuvent leur être proposées.

- *Collège* : compléter un cours à double reconnaissance de crédit qui compte à la fois pour leur diplôme d'études secondaires et un certificat, un diplôme ou un cours de niveau 1 de formation en apprentissage. Le programme à double reconnaissance de crédit étant financé par le Ministère, chaque crédit à double reconnaissance est assujéti à une approbation distincte, conformément aux politiques et procédures du Ministère en matière de subvention. Pour de plus amples renseignements, consulter le document *Programmes à double reconnaissance de crédit : Politique et exigences des programmes, 2013*; consultable au www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess/DualCreditProFr.pdf.
- *Formation en apprentissage* : observer une apprentie ou un apprenti à son poste de travail pendant une journée ou plus.
- *Marché du travail* : prendre part à un atelier donné par un employeur dans le secteur économique ciblé.
- *Université* : suivre une classe à l'université dans leur domaine d'intérêt.

AI.6 Compétences essentielles et habitudes de travail

Cette dernière composante du programme cible l'application et le développement de compétences essentielles et d'habitudes de travail à l'aide d'outils affichés dans le site Web du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO), principalement par l'entremise de l'éducation coopérative et des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière.

Le PCO est une ressource Web bilingue développée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario qui décrit dans un langage clair et accessible à tous les compétences essentielles et les habitudes de travail importantes pour travailler, apprendre et vivre.

Les compétences essentielles sont des compétences de base utilisées dans pratiquement toutes les professions et tous les aspects de la vie. Emploi et Développement social Canada, anciennement Ressources humaines et Développement des compétences Canada, a identifié et homologué ces compétences qui rendent possible l'acquisition d'autres compétences, comme des habiletés techniques et des habiletés liées à un emploi ou à un milieu de travail particulier, et qui aident à s'adapter au changement.

Les représentants des secteurs consultés lors de l'élaboration des programmes de la majeure ont souligné l'importance des compétences essentielles et des habitudes de travail. Transférables de l'école au monde du travail, d'un emploi à l'autre et d'un secteur à l'autre, elles permettent aux personnes d'accomplir les tâches nécessaires à l'exercice de leur profession ou métier et de s'épanouir pleinement au travail et dans la communauté.

Compétences essentielles et habitudes de travail décrites dans le PCO

Compétences essentielles	Habitudes de travail
<ul style="list-style-type: none"> • Lecture de textes • Rédaction • Utilisation de documents • Informatique • Communication verbale <p><i>Calcul</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Computations monétaires • Calendriers des budgets et des opérations comptables • Mesures et calculs • Analyse de données numériques • Calcul approximatif <p><i>Capacité de raisonnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification et organisation du travail • Prise de décisions • Résolution de problèmes • Recherche de renseignements • Pensée critique 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité au travail • Travail en équipe • Fiabilité • Organisation • Travail en autonomie • Initiative • Autonomie sociale • Service à la clientèle • Entrepreneuriat

Le PCO donne aussi des échantillons de tâches pour chaque compétence et habitude de travail dans des contextes de travail, d'études ou de vie, ainsi que des détails au sujet de la façon dont les travailleurs utilisent ces compétences au travail. Il fournit en plus des outils qui aident les élèves à prendre de l'assurance, à construire leurs compétences et à faire des rapprochements entre leurs études et la carrière qu'ils envisagent. Les outils et les ressources du PCO peuvent aider les élèves à préciser leur plan d'itinéraire d'études en leur faisant répondre aux questions suivantes : *Qui suis-je? Quelles sont mes possibilités? Qu'est-ce que je veux devenir? Quel est mon plan pour atteindre mes objectifs?*

Les enseignants sont tenus de familiariser les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation avec cette ressource Web et de les amener à utiliser la variété des outils qui y sont rassemblés pour se renseigner sur les compétences essentielles et habitudes de travail, sur les tâches se rattachant à des activités professionnelles et sur des professions dans le secteur de leur majeure. Dans le cadre des cours d'éducation coopérative liés à leur majeure, les élèves utilisent l'outil « Créer un plan de travail du PCO » pour définir les tâches qu'ils seront appelés à accomplir au cours de leur stage. Les superviseurs de stage (les employeurs le cas échéant) apposent leur signature sur ce document et peuvent y décrire les compétences essentielles et les habitudes de travail que les élèves démontrent en milieu de travail. Leur stage terminé, les élèves classent ce document dans leur portfolio.

RESSOURCES

Visiter le site Web du PCO au www.ontario.ca/passeportcompetences pour trouver les ressources mentionnées dans cette section ainsi que :



- Introduction et conseils pratiques
- Utiliser le PCO pour vous aider dans le développement de votre Plan d'itinéraire d'études
- Utilisez le PCO pour vous guider dans le développement du « portfolio de cheminement »
- Évaluer les compétences dans les activités d'apprentissage
- Évaluer les compétences lors d'une entrevue
- Créer un plan de formation du PCO
- Zone compétences – Exemples d'activités reliées au curriculum, etc
- Ressources et liens

Les activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière sensibilisent aussi les élèves aux compétences essentielles et aux habitudes de travail requises dans les secteurs tout en leur permettant de les développer et de les documenter à l'aide d'outils du PCO.

Il est utile d'inciter les élèves à faire le suivi et à planifier le développement de leurs compétences essentielles et habitudes de travail en utilisant la fiche de suivi et la fiche de réflexion du PCO qui est conçue à cette fin et pour faciliter la préparation ou la mise à jour de leur curriculum vitae. En prévision d'entrevues ou d'entretiens avec des employeurs potentiels, on pourra ainsi les aider à mettre pleinement en valeur dans leur curriculum vitae ces compétences et habitudes de travail. Les élèves peuvent obtenir plus d'information sur les études, la formation, les possibilités d'emploi et de bénévolat aux niveaux provincial et local en visitant le site de *info-Emploi Ontario* au www.onwin.ca.

Les professions

Bien que les programmes de la majeure soient organisés par secteur, de nombreuses professions différentes sont offertes dans chaque secteur. Des exemples de profession selon chaque secteur sont offerts à la **section A3 : Les secteurs**. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation post-secondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions; le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune est aussi inclus. La CNP classe et décrit les professions au Canada à l'aide d'un système de code numérique de quatre chiffres appelé le code CNP.

Ce système et ces codes constituent la source officielle de renseignements sur les professions au Canada. Pour obtenir des renseignements sur une profession à partir du site Web de la CNP (<http://www.edsc.gc.ca/fra/emplois/imt/cnp/index.shtml>), il suffit d'entrer ce code de quatre chiffres dans la case « Recherche rapide ».

Pour obtenir des renseignements sur une profession :

- aller au site Web du Passeport-compétences de l'Ontario au www.ontario.ca/passeportcompetences;
- sous la colonne « Recherche de tâches », choisir « Par profession »;
- cliquer sur une appellation de profession pour une description de cette profession, un sommaire des compétences essentielles requises et un échantillon des tâches typiques accomplies au travail pour cette profession. (Des liens permettent aussi l'accès à d'autres sites sur la carrière et l'emploi.)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. Pour d'autres renseignements, consulter le **site Web de la CNP**. Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006.

A2. LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

A2.1 Documentation des réalisations des élèves

A2-3

A2.1 Documentation des réalisations des élèves

Il revient aux conseils scolaires et aux écoles de faire le suivi et de documenter le rendement des élèves au fur et à mesure qu'ils satisfont aux exigences relatives aux cinq composantes du programme de la majeure. Voici les directives à appliquer concernant l'enregistrement des réalisations de l'élève de la majeure dans les documents officiels du Ministère.

Bulletin scolaire de l'Ontario : L'école doit veiller à ce que le titre du programme de la majeure de l'élève (p. ex., Majeure Haute Spécialisation en agriculture) ainsi que les crédits qu'il ou elle obtient dans le cadre de son programme (crédits de spécialisation, crédits d'appui et crédits en éducation coopérative) soient inscrits à la page « Satisfaction des conditions d'obtention du diplôme » du bulletin scolaire de l'Ontario, dans la rubrique « Section réservée à l'école ».

Relevé de notes de l'Ontario : Les crédits faisant partie de l'ensemble de crédits de la majeure doivent être identifiés par un « H » dans la colonne « Précisions » du Relevé de notes des élèves inscrits au programme de la majeure. Le nom du programme de la majeure (p. ex., Majeure Haute Spécialisation en fabrication) doit être inscrit au bas du Relevé de notes dans la case intitulée « Programme spécialisé ». La case figurant à côté du nom du programme sera cochée lorsqu'il a été établi que l'élève a satisfait aux exigences de la majeure.

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) : L'élève qui satisfait à toutes les exigences de la majeure et aux conditions d'obtention du DESO reçoit un diplôme sur lequel figure le sceau de la Majeure Haute Spécialisation. L'élève diplômé qui retourne à l'école pour compléter des composantes de son programme de la majeure (p. ex., certifications ou formations, crédits en éducation coopérative) ne reçoit pas de second diplôme.

Relevé de la majeure : L'élève qui obtient son diplôme avec la mention d'une majeure ou qui complète le programme de la majeure après l'obtention de son diplôme doit aussi recevoir un Relevé de la majeure sur lequel sont précisées ses réalisations pour chacune des cinq composantes requises : ensemble des crédits, certifications et formations, activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière, expériences d'anticipation et utilisation d'outils du PCO pour documenter la démonstration de ses compétences essentielles et de ses habitudes de travail. Pour ce qui est des certifications ou formations, le titre, le nombre d'heures complétées ainsi que la date d'obtention de la certification ou de la formation doivent paraître dans le Relevé de la majeure de l'élève.

L'élève reçoit le Relevé de la majeure en même temps que son diplôme d'études secondaires ou au moment de la remise de son Relevé de notes si sa réussite dans le programme de la majeure se concrétise après l'obtention de son diplôme. Dans le cas où l'élève obtient son diplôme sans avoir satisfait à toutes les exigences du programme, l'école pourra lui remettre une copie de son Relevé de la majeure avec la mention « relevé partiel » pour faire état de ses réalisations dans le programme.

Qu'arrive-t-il si l'élève abandonne le programme ou change d'école?

Si l'élève change d'école ou quitte l'école avant de remplir les exigences du programme de la majeure, la mention « relevé partiel » paraîtra sur la copie de son Relevé de la majeure et ses réalisations dans le programme, comme les crédits obtenus et les certifications et formations complétées, seront consignées dans ce document. Ce relevé partiel sera inséré dans le DSO de l'élève avant l'envoi du dossier à sa nouvelle école.

Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) : En plus du bulletin scolaire et du Relevé de notes de l'Ontario, le Relevé de la majeure doit être versé dans le dossier scolaire de l'Ontario.

A3. LES SECTEURS

AFF – Affaires	AFF-1
AGR – Agriculture	AGR-1
A&C – Arts et culture	A&C-1
A&A – Aviation et aérospatiale	A&A-1
CON – Construction	CON-1
ENE – Énergie	ENE-1
ENV – Environnement	ENV-1
EMI – Exploitation minière	EMI-1
FAB – Fabrication	FAB-1
FOR – Foresterie	FOR-1
HAP – Horticulture et aménagement paysager	HAP-1
H&T – Hôtellerie et tourisme	H&T-1
JSCSU – Justice, sécurité communautaire et services d’urgence	JSCSU-1
SBE – Santé et bien-être	SBE-1
SBNL – Services à but non lucratif	SBNL-1
SPO – Sports	SPO-1
TIC – Technologies de l’information et des communications	TIC-1
TDA – Transformation des aliments	TDA-1
TRA – Transports	TRA-1

Affaires

La majeure en affaires permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en affaires peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple l'entrepreneuriat, la finance, la comptabilité, la vente de détail, le marketing, le commerce international, l'économie, la gestion et l'administration ou la planification d'événements. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en affaires

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en affaires doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des affaires, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et de 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée ci-dessous.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des affaires. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum.

Pour les itinéraires d'études : formation en apprentissage, collège et université, les 3 crédits comprennent :

- un crédit en français²,
- deux crédits en mathématiques (un crédit doit être en 12^e année et les deux crédits doivent inclure un AAC);

Pour l'itinéraire d'études : marché du travail, les 3 crédits comprennent :

- deux crédits en français (un crédit doit être en 12^e année et les deux crédits doivent inclure une AAC),
- un crédit en mathématiques;

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en affaires

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français <i>incluant 1 AAC pour chaque crédit</i>	1	1	1	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>
Mathématiques <i>incluant 1 AAC pour chaque crédit</i>	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur des affaires, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et deux (2) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des affaires

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	service à la clientèle	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Deux (2) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
arts oratoires	commis au commerce de détail	compétences en leadership	
considérations en matière d'éthique	détection de la contrefaçon	équité et inclusion	
ergonomie	étiquette en affaires	formation avancée dans une technique (p. ex., DECA-niveau régional ou provincial, Entreprise Étudiante, Stock Market Competition, Faites votre présentation d'affaires, Entreprises d'été)	
formation en négociation	inventaire de personnalité	logiciels	
manipulation d'argent et opérations de caisse	planification d'une exposition	prévention de la fraude	
réseautage efficace	santé et sécurité de base		

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des affaires, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des affaires (exemple de jumelage);
- observer un travailleur ou une travailleuse du secteur des affaires pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);

- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un membre d'une association de gens d'affaires ou auprès d'une professionnelle ou d'un professionnel du secteur (exemple d'expérience de travail);
- visiter un salon commercial, assister à une conférence ou prendre part à un atelier organisé par le secteur;
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale portant sur les affaires (p. ex., concours d'élaboration de plans d'affaires, en marketing);
- visiter une Chambre de commerce;
- travailler avec un mentor actif dans le milieu des affaires (p. ex., pour élaborer un plan d'affaires).

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en affaires sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la **section A1**.

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en affaires

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en affaires sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en affaires qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur des affaires.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation aux affaires*, recommandé pour toutes les destinations, offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer une diversité de sujets associés aux affaires et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Introduction aux technologies de l'information et de la communication* est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en affaires.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en affaires acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en affaires

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en affaires en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en affaires.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en affaires
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de trois. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	2 crédits en français (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)
2 crédits en mathématiques (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en mathématiques (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en mathématiques (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
4 crédits de spécialisation en affaires (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en affaires (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en affaires (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en affaires (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années. Pour les itinéraires d'études : formation en apprentissage, collège et université, les deux crédits en mathématiques doivent inclure une AAC; pour l'itinéraire d'études : marché du travail, les deux crédits en français doivent inclure une AAC.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur des affaires

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des affaires ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur des affaires

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Acheteur/acheteuse des commerces de gros et de détail (6233) • Agent/agente aux achats (1225) • Agent/agente d'administration (1221) • Agent/agente des prêts (1232) • Agent/agente du personnel et recruteur/recruteuse (1223) • Commis à la comptabilité et personnel assimilé (1431) • Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers (1434) • Commis de soutien administratif (1441) • Commis des services du personnel (1442) • Estimateur/estimatrice et évaluateur/évaluatrice (1235) • Expert/experte en sinistres et rédacteur/rédactrice sinistres (1233) • Juge de paix et officier/officière de justice (1227) • Opérateur/opératrice d'équipement d'édition et personnel assimilé (1423) • Secrétaire (sauf domaines juridique et médical) (1241) • Secrétaire juridique (1242) • Superviseur/superviseuse de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires (1215) • Superviseur/superviseuse de commis de finance et d'assurance (1212) • Teneur/teneuse de livres (1231) 	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint/adjointe de direction (1222) • Coordonnateur/coordonnatrice d'événements spéciaux (1226) • Magasinier/magasinière et commis aux pièces (1472) • Vendeur/vendeuse et commis-vendeur/commis-vendeuse – commerce de détail (6421)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agent(e) et vendeur/vendeuse en immobilier (6232) • Commis à la comptabilité et personnel assimilé (1431) • Commis à la paye (1432) • Commis au classement et à la gestion des documents (1413) • Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé (1461) • Commis aux achats et à l'inventaire (1474) • Commis aux services à la clientèle, commis aux renseignements et personnel assimilé (1453) • Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers (1434) • Commis de bureau général/commis de bureau générale (1411) • Commis de soutien administratif (1441) • Commis des services du personnel (1442) • Commis des services judiciaires (1443) • Expéditeur/expéditrice et réceptionnaire (1471) • Magasinier/magasinière et commis aux pièces (1472) • Réceptionniste et standardiste (1414) • Représentant/représentante au service à la clientèle – services financiers (1433) • Vendeur/vendeuse et commis-vendeur/commis-vendeuse – commerce de détail (6421) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agent(e) de développement économique, recherchiste et expert-conseil/experte-conseil en marketing (4163) • Agent/agent(e) de programmes, recherchiste et expert-conseil/experte-conseil en politiques sociales (4164) • Agent/agent(e) en valeurs, agent/agent(e) en placements et négociateur/négociatrice en valeurs (1113) • Analyste financier/analyste financière et analyste en placements (1112) • Économiste, recherchiste et analyste des politiques économiques (4162) • Mathématicien/mathématicienne, statisticien/statisticienne et actuaire (2161) • Professionnel/professionnelle des services aux entreprises de gestion (1122) • Spécialiste des ressources humaines (1121) • Vérificateur/vérificatrice et comptable (1111)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des affaires

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur des affaires ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Adjoint/adjointe juridique	Diplôme
Administration de bureau – adjoint administratif/adjointe administrative	Diplôme
Administration de bureau – commis	Certificat
Administration de la loi et de la sécurité	Diplôme

Administration des affaires	Diplôme
Administration des affaires – comptabilité	Diplôme
Administration des affaires – gestion	Diplôme
Administration des affaires – marketing	Diplôme
Administration des affaires – services financiers	Diplôme
Commerce	Diplôme
Commerce – gestion informatisée d’entreprise	Diplôme
Développement économique communautaire	Diplôme
Gestion culinaire	Diplôme
Gestion de la sécurité	Diplôme
Gestion du commerce international	Diplôme
Gestion hôtelière et de restaurant	Diplôme
Publicité	Diplôme
Relations publiques	Diplôme

Formation en apprentissage

Coordonnateur/coordonnatrice d’événements spéciaux	Certificat d’apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Formation en apprentissage dans les métiers, en préparation pour l’entrepreneuriat (p. ex., manœuvre en construction, plomberie, charpenterie-menuiserie, ébénisterie, électricité, soudure, mécanique, aménagement paysager, arboriculture, horticulture, esthétique, décoration intérieure)	Certificat d’apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Préposé aux pièces	Certificat d’apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Vendeur/vendeuse d’articles de quincaillerie ou de matériaux de construction	Certificat d’apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Administration des affaires	Certificat
Agent/agente aux réservations	Certificat
Aménagement paysager	Certificat
Coordonnateur/coordonnatrice d’activités spéciales	Certificat

Gestion du rendement et du comportement des employés	Formation en ligne du Conseil canadien des ressources humaines en tourisme (CCRHT)
Représentant/représentante des ventes	Reconnaissance professionnelle EMERIT
Servir autrement : confiance et approche humaine	Ateliers d'Impact-Pro

Université

Administration des affaires	Certificat
Administration des arts	Baccalauréat
Administration publique	Baccalauréat
Commerce (avec option) Affaires électroniques Entrepreneuriat Finance Gestion des ressources humaines Gestion internationale Management Marketing	Baccalauréat
Commerce (sans option)	Baccalauréat
Comptabilité	Baccalauréat
Développement international et mondialisation	Baccalauréat
Planification financière	Certificat
Relations industrielles	Certificat
Système d'information de gestion	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Agriculture

La majeure en agriculture permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en agriculture peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple les cultures agricoles et les sciences animales ou l'équipement agricole. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en agriculture

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en agriculture doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'agriculture, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et de 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'étude de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'agriculture. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en agriculture

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences incluant 1 AAC <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou de sciences figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en agriculture. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur de l'agriculture, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'agriculture

Trois (3) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général	
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
atmosphères dangereuses et espaces exigus – directives concernant la santé et la sécurité*	calibrage du grain	compétences en leadership	conservation des semences
éléments de base (niveau 1) de la moissonneuse-batteuse	éléments de la théorie (niveau 2) de la moissonneuse-batteuse	élevage d'animaux	entretien des petits moteurs
équipement de protection individuelle en agriculture*	gestion des éléments nutritifs sur la ferme	herbicides et pesticides	identification des mauvaises herbes et des parasites
identification des plantes transgéniques	lutte contre les infections	manipulation des grands animaux*	médicaments destinés au bétail
opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	premiers soins pour les animaux	principes de drainage	procédure de verrouillage et d'étiquetage*
sécurité électrique de base	service à la clientèle	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	système hydraulique – débutant
techniques d'analyse du sol	techniques de soulèvement d'une charge	technologie du GPS en agriculture	Travail en hauteur
utilisation sécuritaire de l'équipement agricole* (p. ex., tracteurs et autres machines agricoles)	utilisation sécuritaire de la scie à chaîne	utilisation sécuritaire d'un chariot élévateur	

* Voir le guide intitulé *Directives concernant la santé et la sécurité au travail à l'intention des opérations agricoles en Ontario* (Ministère du Travail, juin 2006) affiché au www.labour.gov.on.ca/french/hs/pdf/farming_ohsa.pdf.

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'agriculture, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'agriculture (exemple de jumelage);
- observer un technicien ou une technicienne de matériel agricole pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un ou d'une agrochimiste (exemple d'expérience de travail);
- accompagner pendant une journée un préposé ou une préposée aux soins d'animaux de ferme;
- visiter une foire ou un salon agricoles;
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale portant sur le toilettage d'un chien, d'une vache de concours ou d'un cheval de compétition;
- visiter une ferme laitière ou un fournisseur d'équipement agricole.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en agriculture sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en agriculture

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en agriculture sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en agriculture qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'agriculture.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* de 9^e année est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il donne aux élèves la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'agriculture, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.

- Les cours *Exploration de carrière et Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie agricole, forestière et paysagère* ou le cours *Technologie des transports* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en agriculture.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en agriculture acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en agriculture

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en agriculture en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en agriculture.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en agriculture
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits d'éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en agriculture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en agriculture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en agriculture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en agriculture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'agriculture

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'agriculture ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de l'agriculture

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> Agent technico-commercial/agente technico-commerciale en matériel et en fournitures agricoles (6221) Cultivateur/cultivatrice de raisins (8251) Gestionnaire d'exploitation agricole (8251) Représentant/représentante du service après-vente – commerce de gros (6221) Spécialiste en soutien technique (6221) Vendeur/vendeuse de matériel et de fournitures vétérinaires (6221) 	<ul style="list-style-type: none"> Arboriculteur/arboricultrice – aménagement paysager (2225) Forgeron/forgeronne (7266) Fruiticulteur/fruiticultrice (8251) Gardien/gardienne de troupeau laitier (8253) Porcher/porchère (8253) Soigneur/soigneuse d'animaux (6483) Technicien/technicienne au service des pièces (1472) Technicien/technicienne de matériel agricole (7312)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> Aide-mécanicien/aide-mécanicienne (7612) Manœuvre à la récolte (8611) Ouvrier/ouvrière agricole (8431) Ouvrier/ouvrière de ferme d'élevage (8253) Ouvrier/ouvrière de pépinières et de serres (8432) Soigneur/soigneuse d'animaux et travailleur/travailleuse en soins des animaux (6483) 	<ul style="list-style-type: none"> Agrochimiste (2112) Agronome (2123) Ingénieur/ingénieure chimiste (2134) Ingénieur mécanicien/ingénieure mécanicienne (2132) Inspecteur/inspectrice de produits agricoles (2222) Scientifique en science du sol (2115) Vétérinaire (3114)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'agriculture

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'agriculture ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Administration des affaires

Diplôme

Commis de clinique vétérinaire

Diplôme

Gestion de l'environnement	Diplôme
Gestion de la nutrition et des services alimentaires	Diplôme
Technique de soins vétérinaires	Diplôme
Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme
Techniques agricoles	Diplôme

Formation en apprentissage

Apprenti/apprentie soigneur/soigneuse de troupeau laitier	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Arboriste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Fabricant ou fabricante de sellerie	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne en hydraulique/pneumatique	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Palefrenier ou palefrenière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Porcher/porchère	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne de machines agricoles	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne de matériel agricole	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Administration des affaires	Certificat
Techniques de soudure	Certificat
Technicien/technicienne en réparation de machinerie lourde	Certificat

Université

Biologie	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Sciences commerciales	Baccalauréat
Sciences environnementales	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Arts et culture

La majeure en arts et culture permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en arts et culture peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple la danse, la production théâtrale, la musique ou la production technique. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des arts et de la culture, l'élève doit obtenir un ensemble de **8 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des arts et de la culture. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **2 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 2 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en affaires et commerce ou en études canadiennes et mondiales (ou un crédit en éducation coopérative¹);

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou études canadiennes et mondiales <i>incluant 1 AAC Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	8	8	8	8

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation artistique ou d'éducation technologique figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en arts et culture. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur des arts et de la culture, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des arts et de la culture

Trois (3) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général	
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
art interactif	certification d'instructeur	combat de scène	compétences en leadership
conception de jeux vidéo	coordination d'activités spéciales	cosmétologie et maquillage	développement du portfolio
entretien d'équipement de son et de lumières	équipement d'enregistrement	formation avancée dans une discipline artistique (p. ex., mime, improvisation, claquette)	formation avancée dans une technique (p. ex., dessin, couture, direction orchestrale)
formation avancée en art-thérapie	formation avancée en technologie (p. ex., impression en 3D, usinage par laser, Serato)	logiciels 1 (p. ex., animation, création graphique)	logiciels 2 (p. ex., photographie)
plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire	préparation aux auditions	Certificat en esthétique – cours en trois parties	pyrotechnie
rédaction de propositions et de demandes de subventions	réparation d'instruments de musique	santé et sécurité de base	sécurité électrique de base
service à la clientèle	techniques de bandage pour les performances et les blessures	techniques de conservation	techniques de mise en scène
techniques d'encadrement	techniques de levage et de manutention de charges	Travail en hauteur	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des arts et de la culture, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des arts et de la culture (exemple de jumelage);
- observer un artisan ou une artisane du secteur des arts et de la culture pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines dans une entreprise locale œuvrant dans le secteur des arts et de la culture (exemple d'expérience de travail);
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale dans le domaine artistique;
- faire une expérience de travail d'une durée d'une semaine auprès d'une artiste ou d'un artiste professionnel;
- visiter un musée, un amphithéâtre, une galerie d'art ou une entreprise spécialisée dans les produits médiatiques;
- visiter un salon professionnel ou un salon de recrutement, ou assister à une conférence organisée par le secteur.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en arts et culture sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.

- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en arts et

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

culture qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur des arts et de la culture.

- Un cours d'éducation artistique de 9^e année ou le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études, ces cours donnant aux élèves la possibilité d'explorer divers domaines artistiques ainsi que diverses technologies et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Un deuxième cours d'éducation artistique ou d'éducation technologique est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture, ces cours leur permettant d'explorer plus à fond les disciplines artistiques qui les intéressent, de découvrir leurs aptitudes et de mieux connaître la majeure en arts et culture.

Les écoles et les conseils scolaires peuvent aussi planifier des activités d'exploration de métiers et de professions reliés au secteur, par exemple la visite d'une galerie d'art ou la participation des élèves à des ateliers offerts par les services éducatifs du Conseil des arts de l'Ontario.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Il est possible que des élèves trouvent nécessaire d'obtenir certains crédits requis en arts et culture au cours de l'été, en soirée ou par l'entremise de l'apprentissage électronique. Cela vient du fait que les placements dans ce secteur sont liés à des activités culturelles qui se déroulent souvent durant l'été ou en soirée.

Les élèves de 12^e année désirant s'inscrire à un programme collégial ou universitaire dans le domaine des arts et de la culture peuvent être appelés à passer une entrevue ou une audition ou à soumettre un portfolio à l'appui de leur demande d'inscription. Ces activités se déroulant normalement en janvier ou en février, certains élèves voudront obtenir leurs crédits de spécialisation au cours du premier semestre de l'année scolaire afin de pouvoir préparer leur entrevue, leur audition ou leur portfolio. Il est de même souhaitable qu'ils aient obtenu toutes les certifications et formations requises avant la fin de ce premier semestre de manière à pouvoir verser à leur dossier la preuve de l'obtention de ces certifications ou formations. Enfin, les élèves devraient être en mesure d'inclure dans leur portfolio la documentation du développement et de l'évaluation par l'employeur des compétences essentielles et habitudes de travail ciblées dans le plan de travail du PCO.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en arts et culture en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en arts et culture.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en arts et culture
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en arts et culture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en arts et culture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en arts et culture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en arts et culture (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur des arts et de la culture

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des arts et de la culture ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions. Il convient toutefois de noter qu'il est possible d'accéder à bon nombre de ces professions en suivant des itinéraires différents. Ainsi, le collège n'est pas le seul moyen d'accéder au métier d'artisan ou d'artisane. Il est en effet possible d'y accéder en passant par l'itinéraire Formation en apprentissage ou Marché du travail.

Professions dans le secteur des arts et de la culture

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Acteur/actrice et comédien/comédienne (5135) • Animateur-graphiste/animatrice-graphiste et illustrateur/illustratrice (5241) • Annonceur/annonceuse et autres communicateurs/communicatrices de la radio et de la télévision (5231) • Artisan/artisane (5244) • Autre personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène (5226) • Autres artistes de spectacle (5232) • Designer d'intérieur (5242) • Designer graphique et illustrateur/illustratrice (5241) • Dessinateur/dessinatrice d'enseignes (5223) • Ensemblier/ensemblère de théâtre, dessinateur/dessinatrice de mode, concepteur/conceptrice d'expositions et autres concepteurs/conceptrices artistiques (5243) • Interprète du patrimoine (5212) • Opérateur/opératrice de caméra vidéo (5222) • Personnel technique des musées et des galeries d'art (5212) • Photographe (5221) • Surveillant/surveillante dans la confection d'articles en tissu, en cuir et en fourrure (9225) • Technicien/technicienne en audiovisuel (5225) • Technicien/technicienne en conception graphique (5223) • Technicien/technicienne en radiotélédiffusion (5224) 	<ul style="list-style-type: none"> • Orfèvre (5244) • Peintre et décorateur/décoratrice (7294) • Sculpteur/sculptrice d'art autochtone (5244) • Sertisseur/sertisseuse – bijouterie (7344) • Technicien/technicienne de son et de lumières (5225)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Artiste de spectacle (5232) • Développeur/développeuse de films et de photographies (9474) • Fabricant/fabricante d'enseignes (9498) • Musicien/musicienne et chanteur/chanteuse (5133) • Opérateur/opératrice d'équipement d'édition et personnel assimilé (1423) • Pelliculeur-maquettiste/pelliculeuse-maquettiste et technicien/technicienne de prépresse (9472) • Personnel de soutien du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène (5227) • Teinturier/teinturière et finisseur/finisseuse de produits textiles (9443) • Tisseur/tisseuse, tricoteur/tricoteuse et autres opérateurs/opératrices de machines textiles (9442) 	<ul style="list-style-type: none"> • Auteur/auteure, rédacteur/rédactrice, écrivain/écrivaine (5121) • Chef d'orchestre, compositeur/compositrice et arrangeur/arrangeuse (5132) • Danseur/danseuse (5134) • Peintre, sculpteur/sculpteure et autres artistes des arts visuels (5136) • Producteur/productrice, réalisateur/réalisatrice, chorégraphe et personnel assimilé (5131) • Professionnel/professionnelle des relations publiques et des communications (5124) • Restaurateur/restauratrice et conservateur/conservatrice (5112)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des arts et de la culture

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur des arts et de la culture ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Animation 2D/3D	Diplôme
Conception graphique	Diplôme
Cosmétologie – techniques d'esthétique	Diplôme
Décoration résidentielle	Diplôme
Design de coiffure	Diplôme
Design de page Web	Diplôme
Design d'intérieur – avancé	Diplôme
Journalisme écrit	Diplôme
Journalisme électronique	Diplôme
Peinture à l'huile	Diplôme
Photographie	Diplôme

Production télévisuelle	Diplôme
Publicité	Diplôme
Radiodiffusion	Diplôme
Techniques d'esthétique	Diplôme
Techniques du génie électrique	Diplôme
Technologie du génie électrique	Diplôme

Formation en apprentissage

Artisan de vêtements et de produits artisanaux autochtones	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Ébéniste de meubles	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Peintre-décorateur/peintre-décoratrice	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Sertisseur	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien de l'industrie des arts	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Danse

Études de la danse	Certificat
Expression des arts	Certificat
Préparation à la danse du spectacle	Certificat

Théâtre / Art dramatique / Arts du spectacle

Introduction aux arts du spectacle	Certificat
------------------------------------	------------

Musique

Design digital de la musique	Certificat
Fondements de la musique digitale	Certificat
Préparation à la musique	Certificat

Arts visuels / Arts médiatiques et Design

Animation digitale et assistée par ordinateur	Certificat
CAD – Création architecturale	Certificat
Conception fonctionnelle	Certificat
Dessin publicitaire	Certificat

Éditique	Certificat
Fondements de la décoration intérieure	Certificat
Fondements des arts et du design	Certificat
Fondements et littératie des arts visuels	Certificat
Média/arts graphiques/arts de l'image	Certificat

Université

Administration des arts	Baccalauréat
Arts d'expression	Baccalauréat
Arts visuels	Baccalauréat
Beaux arts et arts d'expression	Baccalauréat
Communication	Baccalauréat
Études d'art dramatique	Baccalauréat
Études internationales et langues modernes	Baccalauréat
Folklore et ethnologie	Baccalauréat
Génie civil – option en génie des structures et géotechnique	Baccalauréat spécialisé
Génie électrique	Baccalauréat
Génie logiciel	Baccalauréat
Génie mécanique	Baccalauréat
Histoire et théorie de l'art	Baccalauréat
Musique	Baccalauréat spécialisé
Théâtre	Baccalauréat spécialisé

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Aviation et aérospatiale

La nature toujours changeante de l'aviation et de l'aérospatiale, la complexité de la dynamique de la chaîne d'approvisionnement et le rythme accéléré auquel le secteur de l'aérospatiale évolue fournissent aux élèves des possibilités de carrière variées dans le secteur.

Les industries de base de ce secteur comprennent :

- les services d'entretien, de réparation et de révision d'aéronefs, de moteurs, d'avionique, de systèmes et d'équipement;
- la conception et la fabrication d'aéronefs, de moteurs, de systèmes, d'avionique, d'équipement et de composants commerciaux;
- les opérations aériennes (p. ex., formation de pilotes, services aéroportuaires, contrôle de la circulation aérienne, systèmes spatiaux, équipement et composants).

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'aviation et de l'aérospatiale, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et de 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau ci-dessous.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'aviation et de l'aérospatiale. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- un crédit en affaires et commerce ou en études canadiennes et mondiales ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Mathématiques <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Affaires et commerce ou études canadiennes et mondiales ou sciences <i>incluant 1 AAC</i> <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant du programme-cadre d'éducation technologique figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en aviation et aérospatiale. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et quatre (4) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale

Trois (3) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général	
Quatre (4) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
conception assistée par ordinateur (CAO) / fabrication assistée par ordinateur (FAO)	compétences en leadership	conformité environnementale	débordement environnemental
ergonomie	opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire	procédures de verrouillage et d'étiquetage
santé et sécurité de base	sécurité électrique de base	service à la clientèle	sûreté dans les transports collectifs
système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	Travail en hauteur	travail sécuritaire dans les espaces clos	utilisation d'un extincteur
utilisation sécuritaire du propane			

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale (exemple de jumelage);
- observer un travailleur ou une travailleuse du secteur de l'aviation et de l'aérospatiale (p. ex., technicien ou technicienne de moteur à turbine) pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines en compagnie d'un membre d'une association industrielle ou d'un professionnel du secteur de l'aviation et de l'aérospatiale (p. ex., technicienne ou technicien d'entretien d'aéronef) (exemple d'expérience de travail);
- participer à un salon professionnel, à une conférence, à un symposium ou à un salon de l'emploi organisés par le secteur;

- participer à un concours ou à une compétition locale, provinciale ou nationale axée sur l'aviation et l'aérospatiale;
- visiter un musée de l'air, une base aérienne, un aéroport ou une usine de fabrication.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en aviation et aérospatiale sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme collégial relié au secteur.
- *Formation en apprentissage* : s'entretenir avec un agent de formation reconnu du secteur.
- *Marché du travail* : interviewer un employé du secteur.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe d'un programme universitaire lié au secteur.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'aviation et l'aérospatiale, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie des transports* est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale, ce cours pouvant leur fournir des occasions d'explorer le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale, de mieux cerner leurs habiletés et intérêts personnels et d'examiner le programme de la majeure en aviation et aérospatiale.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en aviation et aérospatiale en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en aviation et aérospatiale.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en aviation et aérospatiale
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en aviation et aérospatiale (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en aviation et aérospatiale (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en aviation et aérospatiale (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en aviation et aérospatiale (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions. Il convient toutefois de noter qu'il est possible d'accéder à bon nombre de ces professions en suivant des itinéraires différents. Ainsi, le collège n'est pas le seul moyen d'accéder au métier de pilote. Il est en effet possible d'y accéder en passant par l'itinéraire Université.

Professions dans le secteur de l'aviation et de l'aérospatiale

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Ajusteur/ajusteuse – fabrication de produits métalliques (7263) • Mécanicien/mécanicienne, technicien/technicienne et contrôleur/contrôleuse d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs (2244) • Pilote navigateur/navigatrice et instructeur/institutrice de pilotage du transport aérien (2271) • Spécialiste du contrôle de la circulation aérienne et personnel assimilé (2272) • Technicien/technicienne au contrôle de la qualité (sauf produits chimiques) (2233) • Technicien/technicienne en électronique – biens de consommation (2242) • Technicien/technicienne en météorologie (2213) • Technologue et technicien/technicienne en génie mécanique (2232) • Vérificateur/vérificatrice et essayeur/essayeuse des essais non destructifs (2261) 	<ul style="list-style-type: none"> • Machiniste d'aviation (Machiniste généraliste) (7231) • Mécanicien/mécanicienne et contrôleur/contrôleuse d'aéronefs (7315) • Soudeur/soudeuse d'aéronefs (7265) • Traceur/traceuse de tôlerie pour aéronefs (7261)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agent(e) à la billetterie et aux services aériens (6433) • Agent/agent(e) de piste dans le transport aérien (7437) • Commissaire et agent/agent(e) de bord (6432) • Contrôleur/contrôleuse de la circulation aérienne (2272) • Manutentionnaire (7452) • Monteur/monteuse d'aéronefs et contrôleur/contrôleuse de montage d'aéronefs (9481) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef du service d'ingénierie aérospatiale (0211) • Ingénieur/ingénieure d'industrie et de fabrication (2141) • Ingénieur/ingénieure en aérospatiale (2146) • Ingénieur/ingénieure en avionique (2133) • Ingénieur mécanicien/ingénieure mécanicienne (2132)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'aviation et de l'aérospatiale

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'aviation et de l'aérospatiale ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont donnés ci-après à titre d'information.

Formation en apprentissage

Mécanicien/mécanicienne d'avionique et d'instruments et d'appareillages électriques d'aéronefs	Certificat d'apprentissage/certificat de formation professionnelle
Machiniste d'aviation	Certificat d'apprentissage/certificat de formation professionnelle

Collège

Technicien en structures des aéronefs	Diplôme
Technicien en réparation et remise en état des moteurs à turbine à gaz d'aéronefs	Diplôme
Technicien d'intérieur d'aéronefs	Certificat
Technicien en maintenance des aéronefs	Diplôme
Technicien en structures des aéronefs – matériaux composites	Certificat
Technicien en réparation et remise en état des moteurs à turbine à gaz d'aéronefs	Certificat
Peintre d'aéronefs	Certificat
Pilote	Baccalauréat/diplôme/certificat
Technicien de simulateur de vol	Diplôme

Marché du travail

Contrôleur aérien	Brevet (sous réglementation fédérale)
Spécialiste de l'information de vol	Brevet (sous réglementation fédérale)
Agent de régulation des vols	Brevet (sous réglementation fédérale)
Préposé d'aire de trafic	Certificat
Monteur d'avions	Certificat
Préposé au dégivrage d'aéronef	Certificat
Entretien d'aéroport	Certificat
Agent de ventes et de services aériens	Certificat

Agent de bord	Certificat
Sécurité aéroportuaire	Certificat

Université

Génie aérospatial	Baccalauréat
Génie mécanique	Baccalauréat
Ingénieur industriel et en fabrication	Baccalauréat
Gestion technique	Baccalauréat
Génie électrique	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Construction

La majeure en construction permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en construction

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en construction doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de la construction, l'élève doit obtenir un ensemble de **10 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la construction. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

- **4 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum.

Pour les itinéraires d'études : formation en apprentissage, collège et université, les 4 crédits comprennent :

- un crédit en français²,
- deux crédits en mathématiques (un crédit doit être en 12^e année et les deux crédits doivent inclure une AAC), et
- un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);

Pour l'itinéraire d'études : marché du travail, les 4 crédits comprennent :

- deux crédits en français (un crédit doit être en 12^e année et les deux crédits doivent inclure une AAC),
 - un crédit en mathématiques, et
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en construction

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français <i>incluant 1 AAC pour chaque crédit</i>	1	1	1	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>
Mathématiques <i>incluant 1 AAC pour chaque crédit</i>	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>	2 <i>Un crédit doit être en 12^e année</i>	1
Affaires et commerce ou sciences <i>incluant 1 AAC</i> <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	10	10	10	10

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant du programme-cadre d'éducation technologique figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en construction. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de la construction, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont cinq (5) obligatoires et deux (2) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de la construction

Cinq (5) certifications ou formations obligatoires				
Travail en hauteur	Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	santé et sécurité de base	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Deux (2) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous				
Bureau canadien de soudage (CWB) – soudage en position à plat	compétences en leadership	contrôle de la circulation sur les chantiers de construction	équipement de protection individuelle en construction	
équipement de suspension – travaux en hauteur	formation en compétences spécialisées et compétitions (p. ex., Compétences Canada au niveau provincial, WoodLINKS)	formation en efficacité énergétique (p. ex., Energy Star, LEED)	machine de levage et équipement d'amarrage – opération et travail sécuritaire	
notions de base en arpentage	opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire	procédures de verrouillage et d'étiquetage	
sécurité des travailleurs dans les tranchées et les excavations	sécurité électrique de base	sécurité sur les échafaudages	service à la clientèle	
technique de coffrage isolant	travail sécuritaire dans les espaces clos	utilisation d'un extincteur	utilisation sécuritaire de la scie à chaîne	
utilisation sécuritaire des outils pneumatiques	utilisation sécuritaire du propane en construction			

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de la construction, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de la construction (exemple de jumelage);
- observer un artisan ou une artisane du secteur de la construction pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines dans une entreprise de construction (exemple d'expérience de travail);
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale de Compétences Canada;
- visiter les services municipaux chargés de la planification de l'urbanisme;
- visiter un salon commercial ou professionnel ou assister à une conférence organisée par le secteur;
- faire une expérience de bénévolat au sein d'un organisme à but non lucratif œuvrant dans le domaine du logement comme Habitat pour l'humanité.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en construction sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en construction

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en construction sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en construction qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la construction.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à la construction, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.

- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie de la construction* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en construction.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en construction acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en construction

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en construction en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en construction.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en construction
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	2 crédits en français (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)
2 crédits en mathématiques (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en mathématiques (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en mathématiques (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en construction (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en construction (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en construction (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en construction (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années. Pour les itinéraires d'études : formation en apprentissage, collège et université, les deux crédits en mathématiques doivent inclure une AAC; pour l'itinéraire d'études : marché du travail, les deux crédits en français doivent inclure une AAC.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de la construction

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de la construction ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de la construction

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Constructeur/constructrice et rénovateur/rénovatrice en construction domiciliaire (0712) • Designer d'intérieur (5242) • Entrepreneur/entrepreneuse et contremaître/contremaîtresse en électricité et en télécommunications (7212) • Estimateur/estimatrice en construction (2234) • Inspecteur/inspectrice en construction d'habitations (2264) • Surintendant/surintendante de travaux de construction (0711) • Technicien/technicienne de la construction (2231) • Technologue en construction (2231) • Technologue en génie civil (2231) • Technologue et technicien/technicienne en conception architecturale (2251) 	<ul style="list-style-type: none"> • Briqueteur-maçon/briqueteuse-maçonne (7281) • Charpentier/charpentière (7271) • Couvreur/couvreuse (7291) • Électricien/électricienne (7241) • Mécanicien/mécanicienne de chantier (7311) • Mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation (7313) • Peintre-décorateur/peintre-décoratrice (7294) • Plombier/plombière (7251)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Aide-charpentier/aide-charpentière (7611) • Aide de corps de métier – construction (7611) • Finisseur/finisseuse de béton (7282) • Ouvrier/ouvrière en construction (7611) • Ouvrier/ouvrière en démolition (7611) • Ponceur/ponceuse de cloisons sèches (7611) • Rénovateur/rénovatrice de résidences (0712) 	<ul style="list-style-type: none"> • Architecte (2151) • Ingénieur/ingénieure de structures (2131) • Ingénieur électricien/ingénieure électricienne (2133) • Ingénieur mécanicien/ingénieure mécanicienne (2132)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la construction

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la construction ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Charpenterie – menuiserie	Certificat
Construction	Certificat
Gestion de la sécurité	Diplôme
Maçonnerie	Certificat
Plomberie	Certificat
Pratiques de l'électricité	Diplôme
Préapprentissage – charpentier-menuisier/ charpentière-menuisière	Certificat
Techniques de chauffage, de réfrigération et de climatisation	Diplôme
Techniques du génie de construction (civil et minier)	Diplôme
Techniques du génie électrique	Diplôme
Technologie du génie civil – construction	Diplôme

Formation en apprentissage

Briqueur et maçon/briqueuse et maçonne	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Charpentier-menuisier/charpentière-menuisière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Électricien/électricienne	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Maçon/maçonne en restauration	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Manœuvre en construction	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse de construction	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Plombier/plombière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Poseur/poseuse de panneaux muraux secs, de carreaux acoustiques et de lattes	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Tôlier/tôlière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Techniques en construction	Certificat
Techniques en mécanique – Construction	Certificat
Techniques en mécanique – Design	Certificat
Techniques en mécanique – Spécialiste : Commande numérique par ordinateur (CNC)/ Dispositif d'acceptation de carte/Conception et fabrication assistées par ordinateur (CFAO)	Certificat

Université

Génie civil	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie civil – option en génie des structures et géotechnique	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie civil – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie électrique	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie électrique – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie mécanique	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie mécanique – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat, éducation coopérative

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Énergie

Les élèves inscrits au programme de la majeure en énergie contribueront aux changements technologiques rapides et intéressants d'aujourd'hui et auront l'occasion de se pencher sur quelques-unes des questions urgentes qui se posent aux sociétés modernes tout en profitant de perspectives de carrière variées de ce secteur en pleine expansion. Selon les conditions et les besoins locaux, cette majeure peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple la production et la distribution d'énergie, les énergies renouvelables et de remplacement ou l'efficacité énergétique. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en énergie

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en énergie doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'énergie, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et de 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'énergie. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en études canadiennes et mondiales ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en énergie

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou études canadiennes et mondiales ou sciences <i>incluant 1 AAC Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou de sciences figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en énergie. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur de l'énergie, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'énergie

Trois (3) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général	
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
compétences en leadership	conception assistée par ordinateur (CAO) / fabrication assistée par ordinateur (FAO)	énergie de remplacement	énergie renouvelable
équipement de protection individuelle en énergie	ergonomie	formation en efficacité énergétique (p. ex., Energy Star, LEED)	gestion de bassins versants
machine de lavage et équipement d'amarrage – opération et travail sécuritaire	matières dangereuses	opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire
procédures de verrouillage et d'étiquetage	santé et sécurité de base	sécurité des travailleurs dans les tranchées et les excavations	sécurité électrique de base
sécurité en construction de pipelines	sécurité en radiation	service à la clientèle	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole
système d'information géographique (SIG)	Travail en hauteur	travail sécuritaire dans les espaces clos	utilisation d'un extincteur

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'énergie, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'énergie (exemple de jumelage);
- observer un travailleur ou une travailleuse du secteur de l'énergie (p. ex., un électricien) pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines auprès d'un membre d'une association industrielle ou d'un professionnel du secteur de l'énergie (p. ex., ingénieur en mécanique) (exemple d'une expérience en milieu de travail);

- visiter un salon professionnel ou un salon de l'emploi, ou assister à une conférence ou à un symposium organisé par le secteur;
- participer à un concours ou à une compétition locale, provinciale ou nationale axée sur l'énergie;
- visiter un parc éolien ou une centrale électrique;
- agir à titre de bénévole pour une organisation non gouvernementale ciblant l'économie d'énergie.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en énergie sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en énergie

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en énergie sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en énergie qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'énergie.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'énergie, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Suivre un cours de 10^e année du programme-cadre d'éducation technologique est recommandé pour les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en énergie, ces cours leur donnant l'occasion d'explorer des technologies utilisées dans le secteur de l'énergie, de découvrir ce qui les intéresse ainsi que leurs aptitudes, et de mieux connaître cette majeure.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en énergie acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

La gamme des emplois est vaste dans le secteur de l'énergie. De nombreuses perspectives de carrière s'ouvrent ainsi aux élèves, et on prévoit que cette industrie continuera de se développer et de croître. Bien que seulement trois domaines de spécialisation aient été identifiés plus haut pour ce secteur – la production et la distribution d'énergie, les énergies renouvelables et de remplacement, et l'efficacité énergétique –, la réalité locale comme la présence d'installations, d'équipements et de personnel qualifié ainsi que les ententes en place devraient guider le développement des itinéraires d'études connexes à offrir.

Les quatre crédits de spécialisation d'un programme de la majeure en énergie varieront selon le domaine visé :

- **Une spécialisation en production et distribution d'énergie** mettra l'accent sur la production d'énergie à grande échelle et sur des professions comme ingénieurs électriciens, ingénieurs en mécanique, électriciens, techniciens de lignes électriques et opérateurs aux procédés de traitement. Les divers professionnels qui œuvrent à la construction de centrales électriques et de réseaux de distribution d'électricité sont aussi des acteurs clés dans ce domaine. Les crédits de spécialisation pour le domaine pourront inclure des cours de technologie de la construction, de la fabrication et du design ou des cours de sciences. Un cours de technologie de la construction pourrait par exemple porter sur l'électricité de construction et sur la terminologie s'y rapportant dans le curriculum. Un cours de physique ou de chimie pourrait mettre l'accent sur l'énergie nucléaire et un cours de science de la Terre et de l'espace sur la production d'énergie à partir de combustibles fossiles.
- **Une spécialisation en énergies renouvelables et de remplacement** mettra l'accent sur les nouvelles technologies et les technologies « vertes » telles que l'énergie éolienne, l'énergie solaire, la bioénergie, l'énergie géothermique et la pile à hydrogène. Parmi les professionnels œuvrant dans ce domaine se trouvent des ingénieurs électromécaniciens, des techniciens de laboratoire de recherche et de développement, des techniciens en éolienne et des installateurs de panneaux solaires. Les crédits de spécialisation pour ce domaine pourront inclure des cours de technologie des transports, de sciences de l'environnement et de sciences de la Terre et de l'espace. Les élèves qui envisagent une carrière de chercheur scientifique ou de technicien ou technicienne de laboratoire pourront par exemple choisir un cours de sciences de l'environnement.
- **Une spécialisation en efficacité énergétique** mettra l'accent sur la réduction de la consommation de l'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel. Parmi les professionnels œuvrant dans ce domaine se trouvent des ingénieurs climatiques, des contrôleurs de la gestion de l'énergie, des rénovateurs d'immeubles et des technologues des systèmes énergétiques. Les crédits de spécialisation pour ce domaine pourront inclure des cours de technologie de la construction, de

sciences de l'environnement et d'entrepreneuriat. Avec l'avènement des technologies d'économie d'énergie en construction, telles que les toits verts, les industries vertes pourraient faire l'objet d'un cours de spécialisation dans le cadre du présent programme.

Les élèves peuvent aussi choisir un cours d'études canadiennes et mondiales selon leurs champs d'intérêt et leurs plans d'études postsecondaires.

Par exemple :

- Les élèves qui prévoient faire carrière dans le domaine de la vente immédiatement après leurs études pourront opter pour un cours de marketing du programme affaires et commerce.
- Les élèves pour qui le programme se concentre sur l'efficacité énergétique pourront envisager de suivre un cours d'entrepreneuriat s'ils souhaitent démarrer leur propre entreprise ou un cours de géographie physique s'ils s'intéressent plutôt à la gestion des ressources naturelles.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il convient de conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009, p. 22*).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en énergie

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en énergie en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en énergie.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en énergie
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en énergie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en énergie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en énergie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en énergie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'énergie

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'énergie ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions. Il convient toutefois de noter qu'il est possible d'accéder à bon nombre de ces professions en suivant des itinéraires différents. Ainsi, le collège n'est pas le seul moyen d'accéder à la profession « spécialiste des ventes techniques ». Il est en effet possible d'y accéder en passant par l'itinéraire Université ou Marché du travail.

Professions dans le secteur de l'énergie

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente de programmes, recherchiste et expert-conseil/experte-conseil en sciences naturelles et appliquées (4161) • Arpenteur-géomètre/arpenteuse-géomètre (2154) • Directeur/directrice des services d'utilité publique (0912) • Électricien/électricienne en construction (7241) • Entrepreneur/entrepreneuse et contremaître/contremaîtresse en tuyauterie (p. ex., conception de systèmes géothermiques) (7213) • Inspecteur/inspectrice en électricité – construction (2264) • Installateur/installatrice de plomberie (p. ex., installations géothermiques) (7251) • Opérateur/opératrice de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques (9232) • Spécialiste des ventes techniques – commerce de gros (6221) • Surveillant/surveillante dans le raffinage du pétrole, le traitement du gaz et des produits chimiques et les services d'utilité publique (9212) • Technicien/technicienne en génie industriel (2233) • Technologue et technicien/technicienne en biologie (2221) • Technologue et technicien/technicienne en cartographie et personnel assimilé (2255) • Technologue et technicien/technicienne en génie civil (2231) • Technologue et technicien/technicienne en génie mécanique (2232) • Technologue et technicien/technicienne en géologie et en minéralogie (2212) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arboriculteur/arboricultrice (2225) • Calorifugeur/calorifugeuse (chaleur et froid) (7293) • Électricien/électricienne de réseaux électriques (7243) • Électricien industriel/électricienne industrielle (7242) • Électromécanicien/électromécanicienne (7333) • Entrepreneur/entrepreneuse et contremaître et contremaîtresse en électricité et en télécommunications (7212) • Entrepreneur/entrepreneuse et contremaître et contremaîtresse en mécanique (7216) • Machiniste et vérificateur/vérificatrice d'usinage et d'outillage (7231) • Mécanicien/mécanicienne de chantier et mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (sauf l'industrie du textile) (7311) • Mécanicien/mécanicienne de machines fixes et opérateur/opératrice de matériel auxiliaire (7351) • Mécanicien/mécanicienne en réfrigération et en climatisation (7313) • Monteur/monteuse de lignes électriques et de câbles (7244) • Monteur/monteuse d'installations au gaz (7253) • Opérateur/opératrice de centrale électrique et opérateur/opératrice de réseau électrique (7352) • Opérateur/opératrice de salle de commande centrale dans le raffinage du pétrole et le traitement du gaz et des produits chimiques (9232) • Technicien/technicienne en horticulture (2225) • Technicien/technicienne et mécanicien/mécanicienne d'instruments industriels (2243) • Tuyauteur/tuyauteuse, monteur/monteuse d'appareils de chauffage et poseur/poseuse de gicleurs (7252) • Vitrier/vitrière (7292)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Analyste de l'impact environnemental (4161) • Architecte (2151) • Climatologue (2114) • Directeur/directrice des services de génie (0211) • Économiste, chercheur et analyste des politiques économiques (4162) • Ingénieur chimiste/ingénieure chimiste (2134) • Ingénieur électricien et électronicien/ingénieure électricienne et électronicienne (2133) • Ingénieur/ingénieure en mécanique (2132) • Ingénieur géologue/ingénieure géologue (2144) • Ingénieur pétrolier/ingénieure pétrolière (2145) • Physicien/physicienne (2111) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autres manœuvres et aides de soutien de métiers (7612) • Monteur/monteuse et contrôleur/contrôleuse dans la fabrication de matériel, d'appareils et d'accessoires électriques (9484) • Inspecteur/inspectrice d'installations électriques (p. ex., énergie d'usage domestique) (2264) • Ouvrier/ouvrière à l'entretien de canalisations de gaz (7442) • Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial (7441) • Personnel du forage et de l'entretien des puits de pétrole et de gaz (8412) • Réparateur/réparatrice d'éoliennes (7311) • Technicien/technicienne en électronique – biens de consommation (2242) • Technicien/technicienne en chimie (p. ex., panneaux solaires) (2211) • Vendeur/vendeuse – commerce de détail (p. ex., produits écoénergétiques) (6421)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'énergie

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'énergie ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont donnés ci-après à titre d'information.

Collège

Technicien/technicienne et technologue en architecture	Diplôme
Technicien/technicienne en rénovation des bâtiments	Diplôme
Technicien spécialiste/technicienne spécialiste en génie chimique-environnemental	Diplôme
Technologue du génie chimique – Laboratoire et contrôle des procédés	Diplôme
Technicien/technicienne et technologue en génie civil	Diplôme
Technicien/technicienne en génie de la construction	Diplôme

Technicien/technicienne et technologue en génie électrique	Diplôme
Technicien/technicienne en génie électromécanique	Diplôme
Technicien/technicienne en génie des systèmes énergétiques	Diplôme
Technologie des systèmes énergétiques	Diplôme
Contrôle de l'environnement	Diplôme
Technicien/technicienne et technologue en science de l'environnement	Diplôme
Technicien/technicienne en brûleurs à gaz et à mazout	Diplôme
CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement de l'air)	Diplôme
Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle de chantier	Diplôme
Ingénierie de la fabrication	Diplôme
Gestion de la fabrication	Diplôme
Technicien/technicienne et technologue en génie mécanique	Diplôme
Génie en matière d'énergie	Diplôme
Technicien/technicienne de lignes électriques	Diplôme
Assurance de la qualité – Fabrication et gestion	Diplôme
Technicien/technicienne en énergie renouvelable	Diplôme
Technologie de l'énergie renouvelable et technologie du bâtiment	Diplôme
Technologie des transports	Diplôme
Opérateur/opératrice des systèmes des services publics	Diplôme
Technicien/technicienne en éoliennes	Diplôme

Formation en apprentissage

Électricien en construction et maintenance	Certificat d'apprentissage/Certificat de compétence professionnelle
Ajusteur-soudeur/ajusteuse-soudeuse	Certificat de compétence professionnelle
Électricien industriel/électricienne industrielle	Certificat de compétence professionnelle
Mécanicien/mécanicienne d'appareils industriels	Certificat de compétence professionnelle
Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle	Certificat de compétence professionnelle

Technicien/technicienne de lignes électriques	Certificat de compétence professionnelle
Opérateur/opératrice aux procédés	Certificat de compétence professionnelle
Mécanicien/mécanicienne en réfrigération et des climatiseurs	Certificat d'apprentissage/Certificat de compétence professionnelle
Monteurs/monteuses de conduites de vapeur	Certificat d'apprentissage/Certificat de compétence professionnelle

Université

Sciences architecturales	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Génie chimique	Baccalauréat
Génie civil	Baccalauréat
Génie électrique	Baccalauréat
Génie électromécanique	Baccalauréat
Génie de l'environnement	Baccalauréat
Génie industriel	Baccalauréat
Génie géologique	Baccalauréat
Génie mécanique	Baccalauréat
Génie nucléaire	Baccalauréat
Génie pétrolier	Baccalauréat
Génie physique	Baccalauréat
Sciences de l'ingénieur	Baccalauréat
Géologie	Baccalauréat
Environnement	Baccalauréat
Physique	Baccalauréat

Marché du travail

Systèmes environnementaux des bâtiments	Certificat
Opérateur/opératrice en conception assistée par ordinateur	Certificat
Évaluateur/évaluatrice en énergie domestique	Certificat
Génie électrique	Certificat
CVCA (chauffage, ventilation et conditionnement d'air)	Certificat

Mécanicien industriel de chantier/mécanicienne industrielle de chantier	Certificat
Génie – instrumentation	Certificat
Génie en matière d'énergie	Certificat
Sécurité radiologique	Certificat
Conception et construction de bâtiments durables	Certificat
Soudeur-monteur/soudeuse-monteuse	Certificat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Environnement

La majeure en environnement permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en environnement peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple les études environnementales ou les sciences de l'environnement. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en environnement

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en environnement doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'environnement, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'environnement. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - deux crédits en français² (un crédit doit être en 12^e année),
 - un crédit en mathématiques;
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en environnement

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	2	2	2	2
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres de sciences ou d'études canadiennes et mondiales figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en environnement.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de l'environnement, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'environnement

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
Atout-faune	canotage et techniques de maniement des pagaies	compétences en leadership	
Conducteur/conductrice d'embarcation de plaisance	cours de sauvetage (Croix de bronze)	gestion de bassins versants	
gestion de la faune et de la flore	<i>Hike Ontario</i> (randonnée pédestre)	identification d'espèces (p. ex., poissons, oiseaux, plantes, arbres, petits mammifères)	
introduction à l'étude de cours d'eau	<i>Leave no trace</i> (vivre en plein air « sans trace »)	<i>Ontario Hunter Education</i>	
opérateur/opératrice de radio	premiers soins en région éloignée ou en milieu sauvage	recherche et sauvetage	
restauration des habitats naturels	sécurité sur l'eau et sur la glace	service à la clientèle	
Sous zéro	survie en milieu sauvage	système d'information géographique (SIG)	
technique des nœuds	Travail en hauteur	utilisation sécuritaire de la scie à chaîne	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'environnement, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'environnement (exemple de jumelage);
- observer une employée ou un employé du secteur de l'environnement pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);

- faire un stage de travail d'une ou deux semaines dans une entreprise locale de recyclage ou de récupération (exemple d'expérience de travail);
- participer à un concours d'Envirothon Ontario ou à un symposium sur les énergies alternatives;
- faire la tournée d'une usine ou d'un service municipal de traitement des eaux usées;
- s'engager dans une action bénévole au sein d'une organisation sans but lucratif pour la conservation de la nature (p. ex., aider à recueillir des fonds pour Conservation de la nature Canada qui œuvre dans ce sens, effectuer un sondage pour le journal d'un club environnemental).

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en environnement sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en environnement

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en environnement sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Le rapport intitulé *Préparons nos élèves – Préparons notre avenir*, publié en juin 2007, présente les recommandations du Groupe de travail sur l'éducation environnementale chargé par le gouvernement de l'Ontario d'étudier la question de l'éducation environnementale dans les écoles de l'Ontario. Le rapport stipule qu'une approche intégrée en matière de promotion de l'éducation environnementale en Ontario exige qu'une place importante soit accordée à ce domaine dans l'ensemble du curriculum de l'Ontario. L'application de cette recommandation aura pour effet de donner aux élèves de la 1^{re} à la 12^e année de toutes les écoles de paliers élémentaires et secondaires de la province des occasions de s'adonner à des activités portant sur des thèmes associés à l'environnement.

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en environnement qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'environnement.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Les cours de géographie et de sciences sont recommandés pour tous les itinéraires d'études, car ils permettent aux élèves d'explorer divers enjeux de l'environnement par l'entremise d'activités basées sur les attentes du curriculum.

- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en environnement acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Une spécialisation en sciences de l'environnement intéressera particulièrement les élèves qui envisagent de faire carrière en sciences, en ingénierie, en technologie et en recherche. On conseille aux élèves qui veulent suivre cette voie et qui visent le collège ou l'université d'obtenir des crédits de 12^e année en mathématiques (MCT4C, Mathématiques de la technologie au collège et/ou MAP4C, Méthodes de mathématiques; MHF4U, Fonctions avancées et/ou MDM4U, Mathématiques de la gestion des données). Une spécialisation en études environnementales conviendra mieux aux élèves qui s'intéressent plutôt aux loisirs, au tourisme et à la politique environnementale.

Les élèves pourront aussi envisager de participer au « Programme Expérience Été » ou au « Programme des Brigadiers d'intendance environnementale de l'Ontario » du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, ces programmes pouvant compter au titre de stages en éducation coopérative pendant l'été.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en environnement

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en environnement en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en environnement.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en environnement
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de trois. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
2 crédits en français (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en français (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en français (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)	2 crédits en français (O)* (un crédit doit être en 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
4 crédits de spécialisation en environnement (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en environnement (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en environnement (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en environnement (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'environnement

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'environnement ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de l'environnement

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Arpenteur-géomètre/arpenteuse-géomètre (2154) • Écologiste (2121) • Technicien/technicienne de la lutte contre la pollution de l'air sur le terrain (2231) • Technicien/technicienne des mesures antipollution (2231) • Technicien/technicienne du milieu naturel et de la pêche (2224) • Technicien/technicienne en écloserie (2221) • Technicien/technicienne en gestion de l'habitat (2221) • Technicien/technicienne en pêches (2221) • Technicien/technicienne spécialiste de l'environnement (2231) • Technologue en analyse du sol – génie civil (2231) • Technologue et technicien/technicienne en biologie (2221) • Technologue et technicien/technicienne en cartographie et personnel assimilé (2255) • Technologue et technicien/technicienne en chimie (2211) • Technologue et technicien/technicienne en géologie et en minéralogie (2212) • Technologue et technicien/technicienne en sciences forestières (2223) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arboriculteur/arboricultrice – aménagement paysager (2225)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Guide d'activités récréatives et sportives de plein air (6442) • Guide de canotage (6442) • Guide de chasse (6442) • Guide de pêche (6442) • Manutentionnaire de papier recyclé (7452) • Opérateur/opératrice d'installations de l'assainissement de l'eau et du traitement des déchets liquides (9424) • Pourvoyeur/pourvoyeuse (6442) • Sauveteur/sauveteuse (5254) 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyste de l'impact environnemental (4161) • Biologiste de l'environnement (2121) • Climatologue (2114) • Consultant/consultante en réacheminement des déchets (4161) • Coordonnateur/coordonnatrice de programmes environnementaux (4161) • Géologue, géochimiste et géophysicien/géophysicienne (2113) • Ingénieur chimiste/ingénieure chimiste (2134) • Ingénieur/ingénieure en environnement (2131) • Ingénieur géologue/ingénieure géologue (2144) • Météorologiste spécialiste de la qualité de l'air (2114) • Planificateur/planificatrice environmentaliste (2153) • Toxicologue en matière d'environnement et d'emploi (2121) • Urbaniste et planificateur/planificatrice de l'utilisation des sols (2153) • Vulgarisateur/vulgarisatrice des sciences naturelles (2121)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'environnement

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'environnement ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Gestion de l'environnement	Diplôme
Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme
Techniques de foresterie et de gestion de la pêche et de la faune	Diplôme
Techniques du génie de construction – civil et minier	Diplôme
Technologie du génie chimique	Diplôme

Technologie du génie de construction – civil et minier	Diplôme
Technologie en gestion de la pêche et de la faune	Diplôme

Formation en apprentissage

Arboriste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
-----------	--

Marché du travail

Plantation d'arbres	Certificat
Service à la clientèle dans un domaine environnemental	Certificat

Université

Biochimie	Baccalauréat
Biologie – option écologie/évolution/comportement	Baccalauréat spécialisé
Chimie	Baccalauréat
Développement international et mondialisation	Baccalauréat
Économie internationale et développement	Baccalauréat
Études de l'environnement	Baccalauréat
Études de l'environnement et géographie (programme bidisciplinaire)	Baccalauréat
Génie chimique – option en génie de l'environnement	Baccalauréat spécialisé
Génie civil – option en génie de l'environnement et des ressources hydriques	Baccalauréat spécialisé
Géographie	Baccalauréat
Géographie appliquée	Certificat
Géographie physique	Baccalauréat
Géologie	Baccalauréat
Géologie – physique	Baccalauréat
Géomatique et analyse spatiale	Baccalauréat
Science de la terre	Baccalauréat
Sciences de la vie	Baccalauréat
Sciences de l'environnement	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Exploitation minière

Aujourd'hui, le Canada est considéré comme un des plus importants pays miniers au monde, produisant plus de 60 minerais et métaux. L'industrie minière est un joueur majeur dans l'économie du Canada. La majeure en exploitation minière permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou sur le marché du travail.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'exploitation minière, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée ci-après.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'exploitation minière. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en études canadiennes et mondiales ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Études canadiennes et mondiales ou sciences <i>incluant 1 AAC</i> <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou de sciences figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en exploitation minière. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de l'exploitation minière, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'exploitation minière

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Sensibilisation aux mesures de sécurité générales (SGA)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
considérations environnementales		compétences en leadership	
équipement de protection individuelle en exploitation minière		équipement de suspension – travaux en hauteur	
machine de levage et équipement d'amarrage – opération et travail sécuritaire		mesures de sécurité générale – mine à ciel ouvert et mine souterraine	
opérateur/opératrice de radio		opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	
plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire		procédures de verrouillage et d'étiquetage	
sécurité des travailleurs dans les tranchées et les excavations		sécurité électrique	
service à la clientèle		système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	
Travail en hauteur		travail sécuritaire dans les espaces clos	
utilisation sécuritaire de la scie à chaîne		utilisation sécuritaire des outils pneumatiques	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'exploitation minière, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'exploitation minière (exemple de jumelage);
- observer un mécanicien-monteur industriel ou une mécanicienne-monteuse industrielle pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine auprès d'un professionnel du secteur dans une exploitation minière locale (exemple d'expérience de travail);

- visiter une mine ou des installations minières;
- visiter un salon commercial ou de recrutement parrainé par le secteur ou assister à une conférence;
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale telle qu'une compétition d'opération de sauvetage dans les mines ou une compétition de Compétences Canada portant sur l'industrie minière;
- participer à une journée d'information sur les professions reliées à l'ingénierie parrainée par une université.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en exploitation minière sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'exploitation minière.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'exploitation minière, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Les cours *Technologie du design* ou *Technologie des transports* de 10^e année sont recommandés pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en exploitation minière en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en exploitation minière.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en exploitation minière
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en exploitation minière (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en exploitation minière (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en exploitation minière (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en exploitation minière (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'exploitation minière

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'exploitation minière ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de l'exploitation minière

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Contremaître/contremaîtresse de mine (8221) • Technicien/technicienne en génie minier (2253) • Technicien/technicienne en géologie (2212) • Technicien/technicienne en minéralogie (2212) • Technicien/technicienne et mécanicien/mécanicienne d'instruments industriels (2243) • Technologue des mines (2212) • Technologue et technicien/technicienne en génie mécanique (2232) • Technologue en géophysique (2212) • Technologue métallurgiste (2212) 	<ul style="list-style-type: none"> • Électricien/électricienne (7242) • Machiniste (7231) • Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd (7312) • Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (7311) • Mécanicien-monteur industriel/mécanicienne-monteuse industrielle (7311)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Assistant/assistante technique en géologie (2212) • Aide-mécanicien/aide-mécanicienne d'entretien (7612) • Échantillonneur/échantillonneuse de minéraux (9415) • Manœuvre de mine (8614) • Opérateur/opératrice de poste central de contrôle et de conduite de procédés industriels dans le traitement des métaux et des minerais (9231) • Opérateur/opératrice d'équipement lourd (7421) • Personnel d'entretien et de soutien des mines souterraines (8411) <ul style="list-style-type: none"> – ouvrier à la cage – opérateur/opératrice de concasseur 	<ul style="list-style-type: none"> • Géologue (2113) • Ingénieur/ingénieure mécanique (2132) • Ingénieur minier/ingénieure minière (2143)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'exploitation minière

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'exploitation minière ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Électricité	Certificat
Gestion de la sécurité	Certificat
Techniques du génie de construction (civil et minier)	Diplôme
Techniques du génie électronique	Diplôme
Techniques du génie mécanique – maintenance industrielle	Certificat
Technologie du génie de construction – minière et urbaine	Diplôme
Technologie du génie électronique – industriel	Certificat
Technologie du génie mécanique	Certificat

Formation en apprentissage

Machiniste ou inspecteur/inspectrice des mines et de l'outillage	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne d'équipement industriel	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur industriel/mécanicienne-monteuse industrielle	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Industries primaires – techniques en mécanique-mines	Certificat
Industries primaires – techniques minières	Certificat
Techniques en mécanique – Construction	Certificat
Techniques en mécanique – Design	Certificat

Techniques en mécanique – Spécialiste : Commande numérique par ordinateur/Dispositif d'acceptation de carte/Conception et fabrication assistées par ordinateur	Certificat
Techniques en soudage	Certificat
Soudage à l'arc au fil fourré	Certificat
Soudage à l'arc avec électrode métallique en atmosphère de gaz	Certificat

Université

Génie civil – option Études de l'environnement et géographie	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie civil – option en génie de l'environnement et des ressources hydriques	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie civil – option en génie des structures et géotechnique	Baccalauréat
Génie électrique	Baccalauréat, éducation coopérative
Génie mécanique	Baccalauréat, éducation coopérative
Géographie	Baccalauréat
Géographie physique	Baccalauréat
Géologie	Baccalauréat
Géologie physique	Baccalauréat
Géomatique et analyse spatiale	Baccalauréat
Géographie appliquée	Certificat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Fabrication

La majeure en fabrication permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences nécessaires à l'exercice d'une grande variété de professions dans le secteur, que ce soit dans les services, la réparation, la modification de véhicules et de systèmes ou dans le domaine de l'organisation et de la gestion de services de fabrication ou de systèmes de transport en commun de masse.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en fabrication

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en fabrication doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de la fabrication, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la fabrication. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques, et
 - selon les options suivantes :
 - *pour les itinéraires d'études : formation en apprentissage, collège et université*, un crédit en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹), ou
 - *pour l'itinéraire d'études : marché du travail*, un crédit supplémentaire en français (12^e année);

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en fabrication

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français <i>incluant 1 AAC pour chaque crédit</i>	1	1	1	2 <i>Un des crédits doit être en 12^e année</i>
Mathématiques <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Sciences <i>incluant 1 AAC Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	<i>Aucun crédit en sciences n'est exigé pour cet itinéraire.</i>
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou d'études informatiques figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en fabrication. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur de la fabrication, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de la fabrication

Trois (3) certifications ou formations obligatoires		
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous		
Bureau canadien de soudage (CWB) – soudage en position à plat	compétences en leadership	
conception assistée par ordinateur (CAO) / fabrication assistée par ordinateur (FAO)	consignes de sécurité fondamentales (BSO Plus)	
équipement de protection individuelle en fabrication	formation à la sécurité incendie	
formation en compétences spécialisées et compétitions (p. ex., Compétences Canada au niveau provincial)	introduction à la production allégée (lean manufacturing)	
logiciels	machine de levage et équipement d'amarrage – opération et travail sécuritaire	
manipulation de matières dangereuses	opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	
plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire	procédures de verrouillage et d'étiquetage	
sécurité électrique de base	service à la clientèle	
techniques de soulèvement d'une charge	transport de marchandises dangereuses	
Travail en hauteur	travail sécuritaire dans les espaces clos	
utilisation d'un extincteur	utilisation sécuritaire du propane	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de la fabrication, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de la fabrication (exemple de jumelage);
- observer un soudeur-assembleur ou une soudeuse-assembleuse pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);

- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un ouilleur-ajusteur ou d'une ouilleuse-ajusteuse du secteur de la fabrication (exemple d'expérience de travail);
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale de Compétences Canada;
- faire la tournée d'une variété d'usines du secteur de la fabrication;
- visiter un salon de recrutement ou une foire, ou assister à une conférence organisée par le secteur de la fabrication;
- participer à une démonstration et des activités pratiques présentées par des vendeurs d'équipement.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en fabrication sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en fabrication

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en fabrication sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en fabrication qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la fabrication.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à la fabrication, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie de la fabrication* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en fabrication.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en fabrication acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Des partenaires du secteur de la fabrication ont par ailleurs indiqué qu'une connaissance de l'entrepreneuriat et des pratiques commerciales de base était importante pour les élèves qui se préparent à un métier ou une profession dans le secteur. Il est donc recommandé que les élèves choisissent l'une des options suivantes en 11^e ou 12^e année :

- compléter un cours du curriculum de l'Ontario portant sur l'entrepreneuriat;
- se lancer dans une activité parascolaire centrée sur l'entrepreneuriat (p. ex., participer au Programme des jeunes entrepreneurs de l'Ontario).

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en fabrication

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en fabrication en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en fabrication.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en fabrication
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	2 crédits en français (O)* (un des crédits doit être en 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	Aucun crédit en sciences n'est exigé pour cet itinéraire.
4 crédits de spécialisation en fabrication (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en fabrication (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en fabrication (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en fabrication (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.) (Pour l'itinéraire d'études marché du travail, les deux crédits en français doivent inclure une AAC.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de la fabrication

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de la fabrication ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de la fabrication

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Acheteur/acheteuse – achats (1225) • Coordonnateur/coordonnatrice des achats et de la gestion des stocks (1225) • Directeur/directrice du contrôle du matériel (0114) • Mécanicien/mécanicienne de machines fixes (7351) • Spécialiste de la vente de matériel informatique (6221) • Technicien/technicienne de fibres optiques (2241) • Technicien/technicienne en instrumentation industrielle (2243) • Technologue en génie chimique (2211) • Technologue en génie mécanique (2232) • Technologue en production et en contrôle de la qualité (2233) • Technologue et technicien/technicienne en dessin (2253) • Technologue et technicien/technicienne en fabrication (2233) • Technologue et technicien/technicienne en génie électronique et électrique (2241) • Technologue et technicien/technicienne en génie industriel et en génie de fabrication (2233) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chef électricien/chef électricienne (7212) • Concepteur/conceptrice de moules (2232) • Électricien/électricienne d'entretien d'usines (7242) • Formeur/formeuse de tôles d'acier (7263) • Machiniste de moules et de noyaux (7231) • Machiniste et vérificateur/vérificatrice d'usinage et d'outillage (7231) • Mécanicien/mécanicienne d'instruments industriels (2243) • Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse (7311) • Opérateur/opératrice de rectifieuse de production – usinage des métaux (9511) • Outilleur-ajusteur/outilleuse-ajusteuse (7232) • Régleur-opérateur/régleuse-opératrice d'affûteuse d'outils (9511) • Soudeur/soudeuse (7265) • Soudeur-assembleur/soudeuse-assembleuse (7265)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Assembleur/assembleuse de véhicules automobiles (9482) • Brasseur/braseuse (7265) • Commis à l'inventaire (1474) • Manœuvre de manutention (7452) • Mouleur/mouleuse, noyateur/noyateuse et fondeur/fondeuse de métaux dans les aciéries (9412) • Opérateur/opératrice de machines d'usinage (9511) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur chimiste/ingénieure chimiste (2134) • Ingénieur/ingénieure d'industrie et de fabrication (2141) • Ingénieur électricien/ingénieure électricienne (2133) • Ingénieur/ingénieure en production intégrée par ordinateur (2141) • Ingénieur mécanicien/ingénieure mécanicienne (2132) • Ingénieur métallurgiste/ingénieure métallurgiste (2142)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la fabrication

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la fabrication ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Atelier d'usinage	Diplôme
Machiniste	Diplôme
Mécanicien-monteur industriel/mécanicienne-monteuse industrielle	Certificat et diplôme
Soudage et assemblage	Certificat
Soudage-montage	Diplôme
Techniques du génie mécanique – mécanicien-monteur industriel	Diplôme
Techniques en génie électrique	Diplôme
Techniques mécaniques – fabrication de prototype et usinage	Diplôme
Technologie du génie chimique	Diplôme
Technologie du génie électronique industriel	Diplôme
Technologie du génie mécanique	Diplôme
Techniques de soudage et de fabrication	Diplôme

Formation en apprentissage

Chaudronnier/chaudronnière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Chaudronnier/chaudronnière de construction	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Confectionneur/confectionneuse de moule	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Électricien industriel/électricienne industrielle	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Machiniste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne d'entretien industriel	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur/mécanicienne monteuse	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse de construction	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur industriel/mécanicienne-monteuse industrielle	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Monteur-réparateur/monteuse-réparatrice	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Régleur-conducteur/régleuse-conductrice de machines-outils	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Soudeur/soudeuse	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Tôlier/tôlière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Tôlier/tôlière de précision	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Procédé de fabrication de biens	Certificat
Soudage à l'arc au fil fourré	Certificat
Soudage à l'arc avec électrode métallique en atmosphère de gaz	Certificat
Soudeur/soudeuse et opérateur/opératrice de machines à souder et à braser – Fabrication	Certificat
Techniques de soudage	Certificat
Techniques en fabrication	Certificat
Techniques en fabrication – Produits ligneux	Certificat
Techniques en mécanique – Design	Certificat
Techniques en mécanique – Fabrication	Certificat
Techniques en mécanique – Spécialiste : Commande numérique par ordinateur/Dispositif d'acceptation de carte/Conception et fabrication assistées par ordinateur	Certificat

Université

Biochimie et génie chimique	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Chimie de l'environnement	Baccalauréat

Génie chimique – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat
Génie civil – option en génie des structures et géotechnique	Baccalauréat
Génie électrique – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat
Génie mécanique	Baccalauréat
Génie mécanique – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat
Physique	Baccalauréat
Sciences, spécialisé approfondi en biochimie	Baccalauréat spécialisé
Sciences en chimie	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Foresterie

L'industrie des produits forestiers est un important créateur d'emplois dans les régions rurales, tout comme dans les zones urbaines du Canada. La majeure en foresterie permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou sur le marché du travail.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en foresterie

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en foresterie doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de la foresterie, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la foresterie. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en études canadiennes et mondiales ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en foresterie

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Études canadiennes et mondiales ou sciences <i>incluant 1 AAC</i> <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou d'études canadiennes et mondiales figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en foresterie. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de la foresterie, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de la foresterie

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
compétences en leadership	débusqueuse et chargeuse forestière – opération et travail sécuritaire	équipement de câble de suspension – travaux en hauteur	équipement de protection individuelle en foresterie
équipement d'exploitation forestière – santé et sécurité	machine de levage et équipement d'amarrage – opération et travail sécuritaire	opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	premiers soins en région éloignée ou en milieu sauvage
santé et sécurité de base	sécurité en véhicules (p. ex., véhicule tout-terrain, débusqueuse et chargeuse forestière)	sensibilisation au débardage par câble professionnel	sensibilisation aux ours – prévention
service à la clientèle	techniques d'abattage et de débusquage sécuritaires des arbres	Travail en hauteur	utilisation d'un extincteur
utilisation sécuritaire de la scie à chaîne	utilisation sécuritaire du propane		

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de la foresterie, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de la foresterie (exemple de jumelage);
- observer une technicienne ou un technicien en ressources forestières pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un ou d'une technologue de produits forestiers (exemple d'expérience de travail);
- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale de Compétences Canada;

- visiter une scierie;
- faire une expérience de bénévolat initiée par la collectivité pour la plantation d'arbres;
- visiter un salon de recrutement ou une foire ou assister à une conférence dans le secteur de la foresterie.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en foresterie sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des compétences et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la **section A1**.

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en foresterie

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en foresterie sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en foresterie qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la foresterie.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à la foresterie, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie agricole, forestière et paysagère* ou le cours *Technologie des transports* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en foresterie.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en foresterie acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Des partenaires du secteur de la foresterie ont par ailleurs indiqué qu'une connaissance de l'entrepreneuriat et des pratiques commerciales de base était importante pour les élèves qui se préparent à un métier ou une profession dans le secteur. Il est donc recommandé que les élèves complètent un cours du curriculum de l'Ontario portant sur l'entrepreneuriat en 11^e ou 12^e année.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en foresterie

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en foresterie en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en foresterie.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en foresterie
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en études canadiennes et mondiales* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en foresterie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en foresterie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en foresterie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en foresterie (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de la foresterie

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de la foresterie ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de la foresterie

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller/conseillère en inventaire forestier (2223) • Pompier forestier/pompière forestière (8422) • Technicien/technicienne en mesurage du bois – exploitation forestière (2223) • Technicien/technicienne en ressources forestières (2223) • Technologue des produits forestiers (2211) • Technologue et technicien/technicienne en génie forestier (2223) • Technologue et technicien/technicienne de systèmes d'information géographique (SIG) (2255) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arboriculteur/arboricultrice – aménagement paysager (2225)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Affûteur-ajusteur/affûteuse-ajusteuse de scies (7383) • Conducteur/conductrice de machines d'abattage (8241) • Conducteur/conductrice de scarificateur – foresterie (8422) • Conducteur/conductrice de scies à chaîne et d'engins de débardage (8421) • Opérateur/opératrice de scie de débroussaillage (8422) • Opérateur/opératrice de scie pour coupe d'éclaircie (8422) • Ouvrier/ouvrière de pépinières et de serres (8432) • Planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres (8616) • Travailleur/travailleuse d'équipe forestière (8422) • Travailleur forestier/travailleuse forestière – exploitation forestière (8421) • Travailleur sylvicole/travailleuse sylvicole (8422) • Travailleur/travailleuse à la pièce – sylviculture (8422) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écologiste des forêts (2121) • Forestier/forestière (2122) • Forestier/forestière spécialiste de projets (2122) • Ingénieur arpenteur/ingénieure arpenteuse (2131) • Ingénieur forestier/ingénieure forestière (2122)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la foresterie

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la foresterie ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme
Techniques de foresterie et de la gestion de pêche et de faune	Diplôme
Techniques forestières	Diplôme
Technologie en gestion de la pêche et de la faune – spécialisation	Diplôme
Technologie forestière	Diplôme
Travail forestier	Diplôme

Formation en apprentissage

Arboriste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
-----------	--

Marché du travail

Affûteur-ajusteur/affûteuse-ajusteuse de scie	Certificat
Débroussailleur/débroussailleuse	Certificat
Opérateur/opératrice de scie pour coupe d'éclaircie	Certificat
Planteur saisonnier/planteuse saisonnière d'arbres	Certificat
Ramasseur/ramasseuse de cônes	Certificat
Travailleur forestier/travailleuse forestière	Certificat

Université

Biochimie	Baccalauréat
Géographie	Baccalauréat
Géographie physique	Baccalauréat
Gestionnaire de projets – foresterie	Baccalauréat
Ingénieur en foresterie	Baccalauréat
Sciences	Baccalauréat
Sciences, spécialisé approfondi en biologie (option écologie/évolution/comportement)	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Horticulture et aménagement paysager

La majeure en horticulture et aménagement paysager permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences incluant 1 AAC <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou de sciences figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
identification des plantes	Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général

Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
bons de travail	compétences en leadership	disposition des plantes	élagage
entretien des bordures	herbicides et pesticides	installation de dalles	manipulation d'argent et opérations de caisse
nivelage et drainage	nivelage et placage de gazon	plantation d'arbres	service à la clientèle
Travail en hauteur	utilisation sécuritaire des échelles	utilisation sécuritaire d'une tondeuse à gazon	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager (exemple de jumelage);
- observer un ou une technologue en horticulture pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un arboriculteur ou d'une arboricultrice (exemple d'expérience de travail);
- participer en auditeur libre à des cours au collège ou à l'université qui reflètent son champ d'intérêt;
- participer à la conception et à la réalisation d'un massif de plantes et de fleurs lors d'un projet d'embellissement de la cour extérieure de l'école;
- participer à un atelier organisé par des professionnels du secteur;
- visiter une exploitation de serres dans la collectivité;
- faire une expérience de bénévolat dans le cadre d'une initiative communautaire visant la réalisation d'un aménagement paysager.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en horticulture et aménagement paysager sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la **section A1**.

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'horticulture et à l'aménagement paysager, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie agricole, forestière et paysagère* ou le cours *Technologie de la construction* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysage acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en horticulture et aménagement paysager en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en horticulture et aménagement paysager.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en horticulture et aménagement paysager
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en horticulture et aménagement paysager (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Forestier/forestière spécialiste des parcs et des installations récréatives (2122) • Forestier urbain/forestière urbaine (2122) • Gestionnaire à l'entretien des parcs (0114) • Horticulteur/horticultrice (2225) • Technicien/technicienne à l'entretien des terrains de golf (8612) • Technicien/technicienne en service d'entretien d'arbres (2225) • Technologue en architecture paysagère (2225) • Technologue en horticulture (2225) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arboriculteur/arboricultrice (2225) • Technicien/technicienne de petits moteurs (7335) • Technicien/technicienne en aménagement paysager (2225)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Entrepreneurs/Entrepreneuses de service d'entretien d'arbres (8255) • Jardinier-paysagiste/jardinière-paysagiste (2225) • Manœuvre en aménagement paysager et entretien de terrains (8612) • Ouvrier/ouvrière de serre chaude (8432) • Producteur/productrice de plantes – pépinières (8254) • Reproducteur/reproductrice de plantes – serre ou pépinière (8432) • Vendeur d'accessoires et de fournitures de jardin et de pelouse – commerce de détail (6421) 	<ul style="list-style-type: none"> • Architecte paysagiste (2151) • Biologiste (2121) • Botaniste/biologiste (2121) • Pathologiste des plantes (2121)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'horticulture et de l'aménagement paysager ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Charpentier-menuisier/charpentière-menuisière	Diplôme
Gestion de l'environnement	Diplôme
Mécanicien de machinerie lourde	Certificat
Programme ontarien de formation sur les pesticides	Certificat
Techniques chimiques – aspect environnemental	Diplôme

Formation en apprentissage

Arboriste	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne d'équipement lourd	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne en horticulture	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien/technicienne en réparation de machinerie lourde	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Jardinier paysagiste	Certificat
Professionnel/professionnelle de l'aménagement paysager	Certificat
Production – pépinière	Certificat
Programme ontarien de formation sur les pesticides	Certificat
Technicien/technicienne en irrigation	Certificat

Université

Biochimie	Baccalauréat
Biologie	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Études de l'environnement	Baccalauréat
Géographie	Baccalauréat
Sciences	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Hôtellerie et tourisme

La majeure en hôtellerie et tourisme permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en hôtellerie et tourisme peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple l'hôtellerie, les services de restauration ou le tourisme. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de l'hôtellerie et du tourisme, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de l'hôtellerie et du tourisme. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Mathématiques <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences <i>incluant 1 AAC</i> <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou d'études canadiennes et mondiales figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en hôtellerie et tourisme. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et deux (2) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	service à la clientèle	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Deux (2) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
agent/agente aux réservations	compétences en leadership	coordination d'activités spéciales	cuisinier/cuisinière ou cuisinier/cuisinière à la chaîne
cours de sauvetage (Croix de bronze)	étiquette de spa	formation à la sécurité incendie	formation avancée dans une technique (p. ex., techniques de maniement de pagaies)
guide de la pêche	guide touristique et accompagnateur/ accompagnatrice	interprète du patrimoine	introduction à la gestion hôtelière
manipulation d'argent et opérations de caisse	manipulation sécuritaire des aliments – formation de base	manipulation sécuritaire des aliments – formation avancée	premiers soins en région éloignée ou en milieu sauvage
préposé/préposée à la réception	services à l'entretien ménager	services de spa	<i>Smart Serve</i>
survie en milieu sauvage	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	système d'information géographique (SIG)	tourisme – formation de base

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme (exemple de jumelage);
- observer un chef cuisinier ou une chef cuisinière pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines sur un site touristique ou dans un établissement hôtelier (exemple d'expérience de travail);

- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale de Compétences Canada;
- faire la tournée des entreprises touristiques locales;
- visiter un salon commercial ou professionnel ou assister à une conférence organisée par le secteur;
- faire une expérience de bénévolat visant à faciliter la tenue d'un événement culturel communautaire (p. ex., Jeux franco-ontariens);
- participer à un camp de leadership ou de survie en région sauvage (p. ex., camp de leadership de la FESFO).

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en hôtellerie et tourisme sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à l'hôtellerie et au tourisme, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière et Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Hôtellerie et tourisme* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009, p. 22*).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en hôtellerie et tourisme en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en hôtellerie et tourisme.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en hôtellerie et tourisme
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en hôtellerie et tourisme (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en hôtellerie et tourisme (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en hôtellerie et tourisme (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en hôtellerie et tourisme (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente d'information touristique (5124) • Conseiller/conseillère en voyages (6431) • Directeur/directrice de la restauration et des services alimentaires (0631) • Directeur/directrice de services d'hébergement (0632) • Directeur général/directrice générale d'hôtel (0015) • Planificateur/planificatrice de congrès et d'événements (1226) • Superviseur/superviseuse des services alimentaires (6212) 	<ul style="list-style-type: none"> • Boucher/bouchère – commerce de détail (6251) • Boulanger/boulangère (6252) • Chef (6241) • Coordonnateur/coordonnatrice d'événements spéciaux (1226) • Cuisinier/cuisinière (6242) • Directeur/directrice des services d'entretien ménager (6213)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente de billetterie (sauf transport aérien) (6434) • Commis aux réservations (sauf transport aérien) (6434) • Commissaire et agent/agente de bord (6432) • Guide touristique et guide itinérant/guide itinérante (6441) • Préposé/préposée de bureau d'information touristique (1453) • Réceptionniste d'hôtel (6435) • Réceptionniste et standardiste (1414) • Représentant/représentante de commerce en vin – commerce de gros (6411) • Serveur/serveuse au comptoir et aides de cuisine (6641) • Serveur/serveuse d'aliments et de boissons (6453) • Styliste culinaire (5243) • Valet de chambre d'hôtel (6683) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diététiste (3132) • Inspecteur/inspectrice de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail (2263) • Nutritionniste (3132) • Professionnel/professionnelle des relations publiques et des communications (5124) • Scientifique des produits alimentaires et bactériologiste (2121)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'hôtellerie et du tourisme

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de l'hôtellerie et du tourisme ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Administration des affaires – marketing	Certificat
Arts culinaires	Certificat
Commerce – gestion informatisée d'entreprise	Diplôme
Développement économique communautaire	Diplôme
Gestion hôtelière et de restaurant	Diplôme
Promotion de l'activité physique et de la santé	Diplôme
Relations publiques	Diplôme
Tourisme et voyage	Diplôme

Formation en apprentissage

Aide-cuisinier ou aide-cuisinière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Boulangier/boulangère	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Coordonnateur/coordonnatrice d'événements spéciaux	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Cuisinier/cuisinière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Découpeur ou découpeuse de viande au détail	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Pâtissier ou pâtissière	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Préposé/préposée au service des banquets et des boissons	Certificat
Croupier/croupière	Certificat
Agent/agente aux réservations	Certificat
Coordonnateur/coordonnatrice d'activités spéciales	Certificat

Université

Biochimie	Baccalauréat
Certification de conseiller ou conseillère en condition physique et habitudes de vie	Certificat
Chimie	Baccalauréat
Commerce	Baccalauréat
Éducation physique – option en promotion de la santé	Baccalauréat spécialisé
Éducation physique – option en leadership : activités physiques de plein air	Baccalauréat spécialisé
Éthique et société	Baccalauréat spécialisé
Études en mondialisation	Baccalauréat
Études médiévales	Baccalauréat
Gestion des ressources humaines	Baccalauréat
Mathématiques et sciences économiques	Baccalauréat spécialisé
Sciences commerciales – option en finance	Baccalauréat
Sciences commerciales – option en gestion des ressources humaines	Baccalauréat
Sciences commerciales – option en gestion internationale	Baccalauréat
Sciences commerciales – option en management	Baccalauréat
Sciences de la nutrition	Baccalauréat
Sciences du loisir	Baccalauréat
Sciences sociales	Baccalauréat
Sociologie	Baccalauréat
Sociologie spécialisée en développement international et mondialisation	Baccalauréat spécialisé
Sociologie spécialisée en économie internationale et développement	Baccalauréat spécialisé

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Justice, sécurité communautaire et services d'urgence

La Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence donne aux élèves la possibilité de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple les services liés à la justice, les services correctionnels, les services privés de sécurité et d'enquêtes ou les forces armées. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence, l'élève doit obtenir un ensemble de **8 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée ci-après.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la justice, sécurité communautaire et services d'urgence. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **2 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 2 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques;

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Mathématiques <i>incluant 1 AAC</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	8	8	8	8

Remarque : En général, des cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de sciences humaines et sociales, d'éducation physique et santé, de sciences, d'éducation technologique ou d'études informatiques figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-après.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	résolution de conflits	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
ambulation, levage et transfert ambulatoire	compétences en leadership	Conducteur/conductrice d'embarcation de plaisance	
conduite défensive	considérations en matière d'éthique	cours d'autodéfense	
cours de sauvetage (Croix de bronze)	dynamique des relations humaines	formation avancée dans une technique (p. ex., escalade)	
formation militaire de base	gestion des incidents	intervention de crise à caractère non violent	
inventaire de personnalité	maniement sécuritaire des armes	opérateur radio/opératrice de radio	
outils pour situations d'urgence (p. ex., boyau d'incendie)	premiers soins en région éloignée ou en milieu sauvage	premiers soins pour les animaux	
préparation aux urgences – formation de base	procédures de verrouillage et d'étiquetage	procédures juridiques ou administratives (p. ex., citation à comparaître)	
recherche et secourisme	santé et sécurité de base	SafeTALK	
sécurité électrique de base	sécurité/premiers soins en mer	service à la clientèle	
survie en milieu sauvage	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	système d'information géographique (SIG)	
techniques d'interventions d'urgence	terminologie juridique/langue du droit	Travail en hauteur	
travail sécuritaire dans les espaces clos	utilisation d'un extincteur		

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence (exemple de jumelage);
- observer pendant une journée une employée, un employé ou un employeur du secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine auprès d'une employée municipale ou d'un employé municipal, ou d'une professionnelle ou d'un professionnel du secteur (exemple d'expérience de travail);
- faire une expérience de bénévolat auprès d'une agence de secourisme lors d'un événement communautaire;
- faire une expérience de leadership dans une école visant à sensibiliser les jeunes à l'utilisation de drogues;
- participer à une « Journée des droits », à la simulation d'une séance de tribunal ou à un atelier dans le cadre d'une journée d'exploration de carrière en justice;
- visiter un centre de détention;
- visiter une caserne de pompier, une base militaire ou un salon sur les professions associées aux services d'urgence.

Remarque : Pour certaines activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence, l'élève peut être appelé à présenter une vérification de casier judiciaire satisfaisante des autorités policières.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.


Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence.

 Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Vie active et santé* est recommandé en 9^e et en 10^e année pour tout élève songeant à s'inscrire à la majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence. Ce cours axé sur la promotion de la vie active et de la santé incite l'élève à participer régulièrement à une gamme d'activités physiques dans le but de perfectionner ses habiletés motrices et d'améliorer sa condition physique.
- Le cours *Introduction aux technologies de l'information et de la communication* est recommandé en 9^e ou 10^e année pour tout élève songeant à s'inscrire à la majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence afin d'acquérir les connaissances de logiciels et de développer les compétences en informatique recommandées par le secteur.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Éducation à la citoyenneté* (obligatoire) de 10^e année met en valeur les qualités du citoyen et de la citoyenne éclairés, participant pleinement à la vie de la société démocratique. Les élèves découvrent les fondements de la démocratie en étudiant les rouages du système politique canadien et sont amenés à prendre conscience de la complexité de la vie démocratique dans une société pluraliste comme le Canada.
- Le cours de 10^e année *Introduction à l'informatique* ou *Technologie des systèmes informatiques* est recommandé pour les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence, ces cours leur donnant l'occasion d'explorer les technologies de l'information et des communications utilisées dans le secteur, de découvrir ce qui les intéresse et de mieux connaître les compétences informatiques requises dans ce secteur.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Des partenaires du secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence ont indiqué que des connaissances et des compétences en informatique sont importantes pour les élèves qui se préparent pour une profession ou un métier dans le secteur. C'est pourquoi on recommande que les élèves suivent des cours de 11^e ou 12^e année faisant partie du programme-cadre d'éducation technologique ou d'études informatiques comme les cours portant sur la technologie des communications, la technologie des systèmes informatiques, le génie informatique ou la programmation informatique.

Les élèves se dirigeant vers les services d'urgence devraient aussi suivre chaque année un cours d'éducation physique afin d'améliorer leur condition physique et de perfectionner leurs habiletés en leadership. En effet, des tests d'entraînement physique exigeants sanctionnent l'entrée à différentes professions dans le secteur.

Par ailleurs, les élèves sont encouragés à suivre des cours supplémentaires en Sciences humaines et sociales ou en Études canadiennes et mondiales afin de se familiariser avec les questions de dynamique de groupes et de résolution de conflits. Les connaissances et les compétences dans ces domaines sont importantes afin de travailler dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en justice, sécurité communautaire et services d'urgence.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de trois. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
4 crédits de spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en justice, sécurité communautaire et services d'urgence (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> Agent/agente de douanes (1228) Agent/agente de la Gendarmerie royale du Canada (6261) Agent/agente de services correctionnels (6462) Agent/agente de suppression des incendies de forêt (2223) Autre personnel de services de protection (6465) Contrôleur/contrôleuse de la circulation aérienne (2272) Directeur/directrice de la sécurité (0114) Policier/policrière (6261) Pompier/pompière (6262) 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun programme n'est présentement offert.
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> Agent/agente de contrôle des animaux (6463) Agent/agente de contrôle du stationnement (6463) Enquêteur privé/enquêtrice privée (6465) Garde du corps (6651) Garde de sécurité (6651) Huissier/huissière à la cour (6461) Inspecteur/inspectrice – application de règlements municipaux (6463) Responsable des opérations de centre d'urgence 911 (1211) Préposé/préposée aux soins des animaux (6483) Répartiteur/répartitrice au 911 (1475) Shérif (6461) Soldat d'infanterie – Forces armées (6464) 	<ul style="list-style-type: none"> Analyste politique (4164) Avocat/avocate (4112) Agent/agente de probation (4155) Coordonnateur/coordonnatrice des services de secours aux sinistrés (0414) Officier/officière de direction aux renseignements – Forces armées (0643) Officier/officière d'infanterie (0643) Travailleur/travailleuse auprès des jeunes – services correctionnels (4155)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la justice, de la sécurité communautaire et des services d'urgence ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Adjoint juridique	Diplôme
Administration de bureau en soins animaliers	Certificat
Administration de la loi et de la sécurité	Diplôme
Gestion de la sécurité	Diplôme
Programme général d'arts et sciences	Certificat ou diplôme
Protection et sécurité	Diplôme
Protection et sécurité aéroportuaire	Diplôme
Services d'incendie – programme préparatoire	Diplôme
Techniques de réadaptation et de justice pénale	Diplôme
Techniques de services policiers	Diplôme
Techniques de soins vétérinaires	Diplôme

Formation en apprentissage

Aucun programme n'est présentement offert.

Marché du travail

Protection et sécurité	Certificat
Protection et sécurité aéroportuaire	Certificat

Université

Administration publique	Baccalauréat spécialisé
Criminologie	Baccalauréat
Droit civil	Baccalauréat
Droit et justice	Baccalauréat
Économie et politiques publiques	Baccalauréat
Études des conflits et droits humains	Baccalauréat
Études militaires et stratégiques	Baccalauréat
Politiques et gouvernance mondiales	Baccalauréat

Psychologie militaire et leadership

Baccalauréat

Sciences politiques

Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Santé et bien-être

La majeure en santé et bien-être permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en santé et bien-être peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple les soins de santé, l'entraînement physique ou les soins de l'enfant et de la famille. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de la santé et du bien-être, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée ci-après.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la santé et bien-être. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en sciences ou en sciences humaines et sociales (ou un crédit en éducation coopérative¹);

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Sciences ou sciences humaines et sociales <i>incluant 1 AAC Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique, de sciences humaines et sociales ou de sciences figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en santé et bien-être. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur de la santé et du bien-être, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-après.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de la santé et du bien-être

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
prévention des infections	Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
ambulation, levage et transfert ambulatoire	compétences en communication orale	compétences en leadership	considérations en matière d'éthique
cours de gardienne ou de gardien d'enfants	dynamique des relations humaines	entraînement – entraîneur personnel/ entraîneuse personnelle	entraînement physique
formation avancée dans une technique (p. ex., aider à nourrir une personne, dégager les voies respiratoires, pratiquer une ponction veineuse sur un mannequin)	gestion des comportements	gestion des déchets	intervention de crise à caractère non violent
inventaire de personnalité	langues de signes	manipulation sécuritaire des aliments – formation de base	mécanique corporelle
premiers soins pour les animaux	safeTALK	secourisme en mer ou en milieu sauvage	sécurité des enfants et prévention des blessures
sensibilisation aux allergies	service à la clientèle	soins spécialisés (p. ex., diabète, démence, nutrition)	techniques de bandage pour les performances et les blessures
techniques de gestion du stress	techniques de résolution de conflits	techniques de stérilisation	techniques sécuritaires en laboratoire
terminologie médicale	utilisation d'un extincteur		

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de la santé et du bien-être, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de la santé et du bien-être (exemple de jumelage);
- observer un employeur ou un employé du secteur de la santé et du bien-être pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une ou deux semaines auprès d'un professionnel ou d'une professionnelle du secteur de la santé et du bien-être (exemple d'expérience de travail);
- faire une expérience de bénévolat dans un centre de soins de longue durée;
- faire une expérience d'accompagnement individuel d'élèves en lecture ou dans tout autre programme scolaire ou activité parascolaire d'une école élémentaire;
- faire une expérience de leadership dans une école ou d'animation culturelle dans un centre communautaire;
- visiter un service de santé communautaire;
- visiter un salon professionnel ou d'un salon de recrutement ou participer à une conférence organisée par le secteur.

Remarque : Pour certaines activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière dans le secteur de la santé et du bien-être, l'élève peut être appelé à présenter une preuve d'absence de casier judiciaire ainsi que son dossier de vaccination de même qu'à signer une entente de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en santé et bien-être sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).


4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

 Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).


Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.


Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

 Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la santé et du bien-être.

 Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- L'élève de 9^e ou 10^e année qui témoigne de l'intérêt pour le secteur de la santé et du bien-être tirera particulièrement profit des cours des programmes-cadres d'éducation physique et santé (p. ex., *Vie active et santé*) et de sciences humaines et sociales (p. ex., *Alimentation et nutrition*).
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours d'éducation technologique *Soins de santé* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en santé et bien-être en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en santé et bien-être.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en santé et bien-être
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en sciences* ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en sciences* ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en sciences* ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en sciences* ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en santé et bien-être (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en santé et bien-être (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en santé et bien-être (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en santé et bien-être (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de la santé et du bien-être

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de la santé et du bien-être ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de la santé et du bien-être

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Ambulancier/ambulancière (3234) • Commis à la documentation (1441) • Commis à l'assurance hospitalisation (1434) • Directeur/directrice de funérailles et embaumeur/embaumeuse (6272) • Hygiéniste et thérapeute dentaire (3222) • Infirmier auxiliaire/infirmière auxiliaire (3233) • Massothérapeute (3235) • Paramédic – soins primaires (3234) • Préposé au service de soutien personnel (3413) • Secrétaire médical/secrétaire médicale (1243) • Technicien/technicienne en pharmacie (3414) • Technologue en orthopédie (3414) • Technologue en génie biomédical (2241) • Thérapeute respiratoire (3214) 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide-enseignant/aide-enseignante (6472) • Éducateur/éducatrice de la petite enfance (4214) • Travailleur/travailleuse des services à la jeunesse (4212)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Aide dans les cliniques de collecte de sang (3414) • Animateur/animatrice et responsable de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique (5254) • Commis à l'admission dans un hôpital (1414) • Entraîneur personnel certifié/entraîneuse personnelle certifiée (5254) • Instructeur/institutrice de conditionnement physique (5254) • Nettoyeur/nettoyeuse dans un hôpital (6661) • Porteur/porteuse d'hôpital (3413) • Réceptionniste médical/réceptionniste médicale (1414) • Sauveteur/sauveteuse (5254) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent technicien/agente technicienne commerciale en instruments médicaux (6221) • Audiologiste et orthophoniste (3141) • Autre professionnel/professionnelle en diagnostic et en traitement de la santé (3123) • Chiropraticien/chiropraticienne (3122) • Dentiste (3113) • Diététiste (3132) • Infirmier autorisé/infirmière autorisée (3152) • Infirmier/infirmière en chef et superviseur/superviseuse (3151) • Kinésiothérapeute (3235) • Médecin microbiologiste (3111) • Nutritionniste (3132) • Optométriste (3121) • Pharmacien/pharmacienne (3131) • Physiothérapeute (3142) • Podiatre (3123) • Psychiatre (3111) • Sage-femme (3232) • Technologue en échographie (3216) • Thérapeute du sport (3144) • Thérapeute conjugal/thérapeute conjugale, thérapeute familial/thérapeute familiale et personnel assimilé (4153)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la santé et du bien-être

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la santé et du bien-être ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Assistant/assistante en ergothérapie	Diplôme
Assistant/assistante en physiothérapie	Diplôme
Autisme et sciences du comportement	Diplôme
Échographie diagnostique	Certificat postdiplôme
Éducation en services à l'enfance	Diplôme
Formation en services funéraires	Diplôme

Hygiène dentaire	Diplôme
Imagerie par résonance magnétique	Diplôme ou Baccalauréat
Interventions auprès des personnes ayant un handicap	Diplôme
Massothérapie	Diplôme
Préposé/préposée aux services de soutien personnels	Certificat
Pré-sciences de la santé	Certificat
Promotion de l'activité physique et de la santé	Diplôme
Soins ambulanciers paramédicaux	Diplôme
Soins dentaires (niveaux 1 et 2)	Certificat
Soins de santé holistiques	Certificat postdiplôme
Soins infirmiers auxiliaires	Diplôme
Techniques d'éducation spécialisée	Diplôme
Techniques d'électroneurophysiologie médicale	Diplôme
Techniques de radiothérapie (radio-oncologie)	Diplôme
Techniques de travail social	Diplôme
Techniques en radiation médicale	Diplôme
Techniques pharmaceutiques	Diplôme
Technologie en radiation médicale	Diplôme
Thérapie respiratoire	Diplôme

Formation en apprentissage

Aide-enseignant/aide-enseignante	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Éducateur/éducatrice de la petite enfance	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Intervenant/intervenante auprès des enfants et des jeunes	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Préposé/préposée aux services de soutien personnels	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Commis en pharmacie	Certificat
Massothérapie	Certificat

Université

Activité physique	Baccalauréat
Allergologie	Doctorat

Anesthésie	Doctorat
Biochimie	Baccalauréat
Biologie	Baccalauréat
Biotechnologie	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Éducation physique et santé <ul style="list-style-type: none"> • Leadership : activités de plein air • Promotion de la santé 	Baccalauréat spécialisé Baccalauréat spécialisé Concentration
Épidémiologie et médecine sociale	Maîtrise
Ergothérapie	Maîtrise
Kinésiologie	Baccalauréat spécialisé
Médecine cellulaire et moléculaire	Maîtrise
Microbiologie et immunologie	Maîtrise
Neuroscience	Maîtrise
Nutrition	Baccalauréat
Orthophonie	Baccalauréat
Otolaryngologie	Doctorat
Pathologie et médecine de laboratoire	Doctorat
Pédiatrie	Doctorat
Pharmacie	Baccalauréat
Philosophie	Baccalauréat
Physiothérapie	Maîtrise
Physique	Baccalauréat spécialisé
Physique biomédicale	Baccalauréat
Psychiatrie	Doctorat
Psychologie	Baccalauréat
Psychologie du sport	Baccalauréat spécialisé
Radiothérapie	Baccalauréat spécialisé
Sage-femme	Baccalauréat
Sciences de la santé	Baccalauréat
Sciences libérales	Baccalauréat
Service social	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Services à but non lucratif

La majeure en services à but non lucratif permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Cette majeure est axée sur le développement de compétences dans les domaines de la résolution de problèmes, de l'analyse, de la communication, de la collaboration, des valeurs éthiques, de la conscientisation et de la citoyenneté. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en services à but non lucratif peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple le développement international ou l'action communautaire. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des services à but non lucratif, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des services à but non lucratif. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences incluant 1 AAC <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'études canadiennes et mondiales, de sciences humaines et sociales, de sciences, d'affaires et commerce, de langues internationales et d'éducation technologique figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en services à but non lucratif. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur des services à but non lucratif, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Noter que les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des services à but non lucratif

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
considérations en matière d'éthique	Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
collecte de fonds	compétences en communication orale	compétences en leadership	considérations environnementales
coordination d'activités spéciales	cours d'autodéfense	dynamique des relations humaines	équité et inclusion
gestion de projets	gestion des comportements	gestion des incidents	intervention de crise à caractère non violent
inventaire de personnalité	logiciels (p. ex., éditique)	planification réussie d'une exposition	premiers soins en milieu sauvage
procédures juridiques et administratives	rédaction de propositions et de demandes de subventions	réseautage social en ligne	résolution de problèmes
safeTALK	service à la clientèle	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	techniques de résolution de conflits

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des services à but non lucratif, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des services à but non lucratif (exemple de jumelage);
- observer un employé ou une employée du secteur des services à but non lucratif pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un membre d'une association industrielle ou d'un professionnel du secteur des services à but non lucratif (exemple d'expérience de travail);
- faire une expérience de bénévolat pour une organisation à but non lucratif dans le cadre d'un événement communautaire ou scolaire;
- organiser une collecte de fonds ou une campagne de sensibilisation dans l'école ou la communauté;
- assister à une conférence ou un atelier organisé par une organisation locale du secteur des services à but non lucratif (p. ex., sur le développement des jeunes).

Remarque : Pour certaines activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière dans le secteur des services à but non lucratif, l'élève peut être appelé à présenter une preuve d'absence de casier judiciaire ainsi que son dossier de vaccination de même qu'à signer une entente de confidentialité et de protection des renseignements personnels.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en services à but non lucratif sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse dans le secteur.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Éducation à la citoyenneté* (obligatoire) de 10^e année met en valeur les qualités du citoyen et de la citoyenne éclairés, participant pleinement à la vie de la société démocratique. Les élèves découvrent les fondements de la démocratie en étudiant les rouages du système politique canadien et sont amenés à prendre conscience de la complexité de la vie démocratique dans une société pluraliste comme le Canada.
- Le cours *Initiation aux affaires* est recommandé pour tous les élèves de 9^e ou 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif. Il permet aux élèves d'explorer une variété de sujets liés au fonctionnement du monde à l'échelle locale et globale.
- Le cours *Introduction aux technologies de l'information et de la communication* du programme-cadre d'affaires et commerce est recommandé pour les élèves de 9^e ou 10^e année qui souhaitent s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif, ce cours pouvant leur fournir des occasions d'explorer les compétences en littératie numérique recherchées dans ce secteur.
- Le cours *Technologie des communications* du programme-cadre d'éducation technologique est recommandé pour les élèves de 10^e année qui souhaitent s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif, ce cours pouvant leur fournir des occasions d'explorer le monde des médias et de la communication et de mieux cerner les compétences requises dans le secteur.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en services à but non lucratif en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en services à but non lucratif.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en services à but non lucratif
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en services à but non lucratif (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en services à but non lucratif (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en services à but non lucratif (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en services à but non lucratif (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur des services à but non lucratif

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des services à but non lucratif ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur des services à but non lucratif

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente d'administration (1221) • Agent/agente de développement en milieu rural (4153) • Agent/agente de développement communautaire ou de développement social (4164) • Directeur/directrice de bureau – organisme à but non lucratif (0114) • Expert-conseil/experte-conseil en collecte de fonds (5124) 	<ul style="list-style-type: none"> • Planificateur/planificatrice d'événements spéciaux (1226)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Organisateur/organisatrice de festivals (1226) • Travailleur/travailleuse des services de développement (4212) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente de programmes, chercheur et expert-conseil/experte-conseil en politiques sociales (4164) • Agent/agente de recherche en matière d'aide et de développement internationaux (4164) • Agent/agente des affaires publiques (5124) • Directeur commercial/directrice commerciale – organisme à but non lucratif (0114) • Planificateur/planificatrice de services sociaux (4164) • Chercheur en matière de questions sociales (4164)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des services à but non lucratif

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur des services à but non lucratif ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Développement économique communautaire	Diplôme
Gestion d'événements – festivals et congrès	Postdiplôme
Gestion du commerce international	Postdiplôme
Publicité	Certificat
Relations publiques	Diplôme

Formation en apprentissage

Coordonnateur/coordonnatrice d'événements spéciaux	Certificat d'apprentissage/certificat de formation professionnelle
--	--

Marché du travail

Communications sociales	Certificat
Leadership des Premières Nations	Certificat
Relations publiques	Certificat
Certification des entraîneurs	Certificat
Service à la clientèle	Certificat
Collecte de fonds	Certificat
Programme de communication et de leadership	Certificat
Gestion d'événements	Certificat
Gestion de projets	Certificat
Gestion des ressources humaines	Certificat
Supervision	Certificat
Gestion et leadership	Certificat

Université

Communication publique	Baccalauréat
Communications sociales	Baccalauréat
Développement international et mondialisation	Baccalauréat
Droit (Droit civil), spécialisation en développement international et mondialisation	Licence

Éthique	Baccalauréat
Études de conflits	Baccalauréat
Études internationales	Baccalauréat
Études internationales et langues modernes	Baccalauréat
Études canadiennes et internationales	Baccalauréat
Gestion internationale	Baccalauréat
Histoire	Baccalauréat
Philosophie	Baccalauréat
Philosophie, avec concentration en éthique	Baccalauréat
Science économique, spécialisation internationale	Baccalauréat
Science politique, spécialisation internationale	Baccalauréat
Sociologie, spécialisation internationale	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Sports

La majeure en sports permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en sports peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple le sport de compétition ou récréatif, l'administration sportive ou le sport dans les médias audiovisuels. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en sports

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en sports doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des sports, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des sports. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences ou en sciences humaines et sociales (ou un crédit en éducation coopérative¹);

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en sports

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences ou sciences humaines et sociales incluant 1 AAC <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation physique et santé, d'éducation technologique, de sciences, d'affaires et commerce et de sciences humaines et sociales figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en sports. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur des sports, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Noter que les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des sports

Trois (3) certifications ou formations obligatoires		
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général

Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
arbitrage	certification d'entraîneur d'équipe sportive	certification d'instructeur	compétences en communication orale
compétences en leadership	conception d'un programme sportif de base	Conducteur/ conductrice d'embarcation de plaisance	considérations en matière d'éthique
coordination d'activités spéciales	cours de sauvetage (Croix de bronze)	dynamique des relations humaines	entraînement – performance
entraînement personnel	entraînement physique	entraînement – théorie	équité et inclusion
ergonomie	formation avancée dans une technique (p. ex., habiletés de base dans les sports, habiletés liées aux fondements du mouvement, technique de maniement de pagaies, cardiovélo)	gestion des incidents	gestion des risques
logiciels d'applications sportives	nutrition sportive	premiers soins en région éloignée ou en milieu sauvage	High Five
santé et sécurité de base	sécurité/premiers soins en mer	sensibilisation aux commotions cérébrales	service à la clientèle
survie en milieu sauvage	système de positionnement mondial (GPS) – cartographie et boussole	système d'information géographique (SIG)	techniques de bandage pour les performances et les blessures
techniques de résolution de conflits	techniques en escalade	travailler avec les personnes handicapées	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des sports, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des sports (exemple de jumelage);
- observer un employé ou une employée du secteur des sports pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un membre d'une association sportive ou d'un professionnel du secteur des sports (exemple d'expérience de travail);
- agir à titre de bénévole dans une installation récréative ou sportive de sa communauté ou à l'occasion d'une compétition de sport d'équipe dans sa communauté;
- assumer le rôle d'accompagnateur ou d'accompagnatrice de l'équipe sportive d'une école élémentaire à l'occasion d'une compétition régionale;
- suivre une classe de conditionnement physique;
- faire la visite d'un centre sportif ou d'installations récréatives ou sportives;
- assister à une conférence ou un atelier organisé par une organisation locale du secteur des sports.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en sports sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse dans le secteur.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).



Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en sports

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en sports sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).



Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en sports qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur des sports.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).



- Le cours *Vie active et santé* est recommandé en 9^e et en 10^e année pour tous les élèves qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en sports. Ce cours met l'accent sur la variété des activités physiques favorisant la vie active et la santé la vie durant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.

- Le cours *Introduction aux technologies de l'information et de la communication* du programme-cadre d'affaires et commerce est recommandé pour les élèves de 9^e ou 10^e année qui souhaitent s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en sports, ce cours pouvant leur fournir des occasions d'explorer les compétences en littératie numérique recherchées par les médias, les radiodiffuseurs et les gestionnaires dans ce secteur.
- Le cours *Technologie des communications* du programme-cadre d'éducation technologique est recommandé pour les élèves de 10^e année qui souhaitent s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en sports en ciblant un domaine de spécialisation comme les médias et les moyens de radiodiffusion, ce cours pouvant leur fournir des occasions d'explorer le monde des médias et de la communication et de mieux cerner les compétences requises dans ce secteur.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en sports acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en sports

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en sports en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en sports.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en sports
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce*, en sciences* ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce*, en sciences* ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce*, en sciences*, ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce*, en sciences*, ou en sciences humaines et sociales* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en sports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en sports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en sports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en sports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur des sports

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des sports ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur des sports

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente en sports (5124) • Commentateur sportif/commentatrice sportive (5231) • Coordonnateur/coordonnatrice d'émissions sportives (5226) • Directeur/directrice d'aréna (0721) • Directeur/directrice des sports – diffusion (5131) • Gérant/gérante de magasin d'articles de sports (0621) • Opérateur/opératrice de caméra vidéo (5222) • Photojournaliste (5221) • Reporter sportif/reporteuse sportive (5231) • Technicien/technicienne en enregistrement audio et vidéo (5225) • Techniciens/techniciennes en radio télédiffusion (5224) 	<ul style="list-style-type: none"> • Planificateur/planificatrice de congrès et d'événements (1226)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Autres monteurs/monteuses et contrôleurs/contrôleuses (p. ex., monteur/monteuse de casques de sport, contrôleur/contrôleuse de bâtons de golf) (9498) • Arbitres et officiels/officielles de sports (5253) • Athlète (5251) • Entraîneur/entraîneuse en sport (5252) • Entraîneur personnel/entraîneuse personnelle (5254) • Guide d'activités récréatives et sportives de plein air 6442 • Instructeur/instructrice de conditionnement physique (5254) • Instructeur/instructrice en sport, en loisirs (5254) • Opérateurs/Opératrices et préposés/préposées aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions (6671) • Sauveteur/sauveteuse (5254) 	<ul style="list-style-type: none"> • Consultant/consultante en sports et loisirs (4167) • Directeur/directrice de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique (0513) • Directeur/directrice des installations récréatives (0721) • Journaliste sportif/journaliste sportive (5123) • Kinésologue – sports et loisirs (4167) • Nutritionniste (3132) • Professeur/professeure d'éducation physique au niveau secondaire (4141) • Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications (5124) • Psychologue du sport (4151) • Réalisateur/réalisatrice d'émissions de radio et de télévision (5131) • Rédacteur sportif/rédactrice sportive – romans et livres (5121) • Thérapeute du sport (3144)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des sports

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur des sports ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Assistant/assistante en ergothérapie	Diplôme
Assistant/assistante en physiothérapie	Diplôme
Éducation en services à l'enfance	Diplôme
Massothérapie	Diplôme
Pré-sciences de la santé	Certificat
Promotion de l'activité physique et de la santé	Diplôme
Soins ambulanciers paramédicaux	Diplôme
Soins de santé holistiques	Certificat postdiplôme
Vente et représentation	Certificat

Formation en apprentissage

Intervenant auprès des enfants et des jeunes	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Coordonnateur/coordonnatrice d'événements spéciaux	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Entraîneur/entraîneuse	Certificat
Entraîneur personnel/entraîneuse personnelle en conditionnement physique	Certificat
Instructeur/institutrice en sports et conditionnement physique	Certificat
Sauveteur	Certificat
Compétences en activités plein-air	Certificat
Entraîneur personnel/entraîneuse personnelle	Certificat
Arbitre	Certificat
Assistant/assistante en récréothérapie	Certificat
Fondements de centres de sports d'hiver	Certificat
Officiel/officielle de sports	Certificat

Université

Activité physique	Baccalauréat
Administration sportive	Baccalauréat
Biochimie	Baccalauréat
Biologie	Baccalauréat
Biotechnologie	Baccalauréat
Chimie	Baccalauréat
Éducation physique et santé	Baccalauréat spécialisé
– Leadership : activités de plein air	Baccalauréat spécialisé
– Promotion de la santé	Concentration
Journalisme	Baccalauréat
Kinésiologie	Baccalauréat spécialisé
Nutrition	Baccalauréat
Psychologie du sport	Baccalauréat spécialisé
Sciences commerciales	Baccalauréat
Sciences de la santé	Baccalauréat spécialisé
Sciences – spécialisé approfondi en sciences de l'activité physique	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Technologies de l'information et des communications (TIC)

La majeure en technologies de l'information et des communications permet aux élèves d'acquérir des connaissances spécialisées, des habiletés ainsi que l'expérience qui leur sont nécessaires dans le domaine des TIC avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en technologies de l'information et des communications peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple les systèmes de communications, les systèmes informatiques ou les logiciels et médias numériques. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des technologies de l'information et des communications, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée ci-après.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des technologies de l'information et des communications. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

- un crédit en affaires et commerce ou en éducation artistique ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou éducation artistique ou sciences <i>incluant 1 AAC</i> <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant des programmes-cadres d'éducation technologique ou d'études informatiques figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en TIC. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnu dans le secteur des TIC, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **six (6) certifications ou formations** dont trois (3) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-après.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des TIC

Trois (3) certifications ou formations obligatoires		
Réanimation cardiorespiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous		
appui technique	câblage de réseau	compétences en leadership
configuration du réseau	détection de la contrefaçon	droits d'auteur et propriété intellectuelle
électronique de base	entretien d'équipement de son et de lumières	équipement d'enregistrement
ergonomie	formation avancée dans une technique (p. ex., conception de sites Web, codage, éclairage numérique, optimisation des moteurs de recherche)	interfaçage de l'équipement
logiciels 1 (p. ex., langages de programmation)	logiciels 2 (p. ex., nuage informatique, informatique mobile et applications)	matériel informatique
photographie	plateforme de travail élévatrice – opération et travail sécuritaire	procédures de verrouillage et d'étiquetage
réseautage CISCO	santé et sécurité de base	sécurité électrique de base
sécurité Internet	service à la clientèle	Travail en hauteur

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des TIC, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des TIC (exemple de jumelage);
- observer pendant une journée complète une technicienne ou un technicien en télécommunications (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine auprès d'une professionnelle ou d'un professionnel du secteur des TIC (exemple d'expérience de travail);
- visiter un salon commercial, assister à une conférence ou participer à un atelier organisé par le secteur;

- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale dans le secteur des TIC;
- visiter un studio de télévision ou un studio cinématographique, une imprimerie ou un centre de contrôle de réseaux.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en technologies de l'information et des communications sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la **section A1**.

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en

évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).



Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur des TIC.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).



- Le cours *Initiation à la technologie* de 9^e année est recommandé pour tous les itinéraires d'études centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves la possibilité d'explorer diverses technologies et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière et Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Suivre l'un des cours de 10^e année suivants, *Technologie des communications*, *Technologie des systèmes informatiques* et *Introduction à l'informatique*, est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications, ces cours leur donnant l'occasion d'explorer des technologies utilisées dans le secteur, de découvrir ce qui les intéresse ainsi que leurs aptitudes, et de mieux connaître cette majeure.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en TIC acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en

orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Selon le domaine de spécialisation de la majeure, les élèves choisiront d'obtenir un crédit en affaires et commerce, en éducation artistique ou en sciences. À titre d'exemple :

- l'élève qui s'engage dans une spécialisation en systèmes de communications pourra choisir d'obtenir un crédit en sciences si les télécommunications représentent son domaine d'intérêt principal, ou un crédit en sciences, en technologie appliquée aux affaires ou en arts visuels si la technologie de la diffusion personnalisée l'attire davantage;
- l'élève qui s'engage dans une spécialisation en systèmes informatiques pourra choisir d'obtenir un crédit en physique afin de pouvoir suivre un programme de technologie informatique au collège, de technicien de réseau dans une formation en apprentissage ou de génie informatique à l'université, tandis que l'élève qui vise le marché de travail pourra choisir d'obtenir un crédit en marketing en vue de décrocher un emploi dans le domaine de la vente;
- l'élève qui s'engage dans une spécialisation en logiciels et médias numériques (p. ex., conception de jeux vidéo ou électroniques, modèles 3D, simulations) pourra envisager d'obtenir un crédit en physique ou en arts visuels tandis que l'élève intéressé dans la conception de pages Web pourra choisir d'obtenir un crédit en arts visuels, un crédit en entrepreneuriat ou un crédit en marketing du programme-cadre d'affaires et commerce.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications (TIC)

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en TIC en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en TIC.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en technologies de l'information et des communications
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail Spécialisation 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en éducation artistique* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en éducation artistique* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en éducation artistique* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en éducation artistique* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en TIC (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en TIC (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en TIC (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en TIC (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur des technologies de l'information et des communications

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des TIC ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur des TIC

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Analyste en soutien technique de logiciels (2282) • Cadreur/cadreuse de films et de vidéo (5222) • Concepteur/conceptrice et développeur/développeuse Web (2175) • Designer graphique et illustrateur/illustratrice (5241) • Électronicien/électronicienne d'entretien (2242) • Évaluateur/évaluatrice de logiciels et de systèmes informatiques (2283) • Programmeur/programmeuse (2174) • Technicien/technicienne en enregistrement audio et vidéo (5225) • Technicien/technicienne en radiotélédiffusion (5224) • Technologue et technicien/technicienne en génie électronique et électrique (2241) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente de centre d'appel – soutien technique (2282) • Installateur/installatrice et réparateur/réparatrice de matériel de télécommunications (7246) • Monteur/monteuse de lignes électriques et de câbles (7244) • Monteur/monteuse de lignes électriques et de câbles de télécommunications (7245) • Technicien/technicienne de réseau informatique (2281)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Aide-épisseur/aide-épisseuse et ouvrier-monteur/ouvrière-monteuse – câble et télécommunications (7612) • Opérateur/opératrice d'équipement d'édition (1423) • Personnel d'installation, d'entretien et de réparation d'équipement résidentiel et commercial – antennes de satellite et de télévision (7441) • Vendeur/vendeuse et commis-vendeur/vendeuse d'équipement (6421) 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyste et consultant/consultante en informatique (2171) • Ingénieur/ingénieure et concepteur/conceptrice en logiciel (2173) • Ingénieur informaticien/ingénieure informaticienne (2147) • Programmeur/programmeuse et développeur/développeuse en médias interactifs (2174) • Spécialiste de la vente de matériel informatique (6221)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des technologies de l'information et des communications

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur des TIC ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Animation 2D/3D	Diplôme
Conception graphique	Diplôme
Prémédias	Programme préparatoire
Production télévisuelle	Diplôme
Programmeur en informatique	Diplôme
Radiodiffusion	Diplôme
Soutien technique en informatique	Diplôme
Techniques des systèmes informatiques	Diplôme
Techniques du génie informatique	Diplôme
Technologie de la sécurité de l'information	Diplôme
Technologie des réseaux informatiques	Diplôme
Technologie du génie informatique	Diplôme – niveau avancé

Formation en apprentissage

Analyste de soutien en technologie de l'information :

- assistance
- matériel
- réseau

	Certificat d'apprentissage
Spécialiste du câblage en réseau	Certificat d'apprentissage

Université

Communication	Baccalauréat
Concentration en informatique	Baccalauréat
Études cinématographiques	Baccalauréat
Génie informatique	Baccalauréat
Génie électrique	Baccalauréat
Génie logiciel	Baccalauréat
Informatique (CRM)	Baccalauréat
Majeure en informatique	Baccalauréat
Spécialisation en informatique	Baccalauréat

Marché du travail

Certification Cisco – CCNA	Certificat
Certification Microsoft – (MCP, MCSE, MOUS)	Certificat
Certification Novell – (CNA, CNE)	Certificat
CompTIA A+ (technicien, support à distance, dépôt)	Certificat
CompTIA Réseau+	Certificat
CompTIA Sécurité+	Certificat
CompTIA Serveur+	Certificat
Expert certifié Adobe (ACE)	Certificat
Professionnel certifié Adobe	Certificat
Professionnel certifié Apple	Certificat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Transformation des aliments

La majeure en transformation des aliments permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail. Selon les conditions et les besoins locaux, le conseil scolaire peut décider d'offrir un ou plusieurs domaines de spécialisation dans un secteur donné. La majeure en transformation des aliments peut être élaborée de manière à cibler un domaine de spécialisation particulier, par exemple les processus de fabrication utilisés dans la production alimentaire ou la science de la transformation des aliments. Les écoles peuvent choisir d'offrir un choix de spécialisations aligné sur l'itinéraire de l'élève, par exemple l'accent sur les processus de fabrication peut être approprié à un élève qui suit un itinéraire d'apprentissage, et celui sur la science des aliments à un élève qui suit un itinéraire universitaire. Ce domaine de spécialisation est défini au moyen de la sélection ciblée des quatre crédits de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour la majeure.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble de crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur de la transformation des aliments, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur de la transformation des aliments. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit en affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences incluant 1 AAC <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

2. Certifications ou formation reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur de la transformation des aliments, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur de la transformation des aliments

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	Salubrité des aliments, niveau 1	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
Certificat de préposé à la manipulation des aliments	compétences en leadership	contrôle statistique des processus (CSP)	formation de responsabilisation des employés
formation en compétences spécialisées et compétitions (p. ex., Entreprise d'été, Entreprise Étudiante)	gestion de la chaîne d'approvisionnement	gestion de la qualité (ISO)	gestion des déchets
manipulation de produits chimiques	matériel de protection personnelle – transformation des aliments	nettoyage et assainissement dans la transformation des aliments	outils manuels de base et leurs utilisations
procédures de verrouillage et d'étiquetage	production allégée (lean manufacturing)	sécurité électrique de base	service à la clientèle
utilisation sécuritaire d'un chariot élévateur	techniques de soulèvement d'une charge	transport de matières dangereuses	

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de la carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur de la transformation des aliments, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur de la transformation des aliments (exemple de jumelage);
- observer une ouvrière spécialisée ou un ouvrier spécialisé dans le secteur de la transformation des aliments pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine ou deux auprès d'un membre d'une association ou un professionnel du secteur (exemple d'expérience de travail);
- participer à un concours local, provincial ou national de Compétences Canada;

- visiter d'une entreprise de transformation des aliments;
- participer à un salon professionnel, une conférence ou un salon de l'emploi liés au secteur de la transformation des aliments;
- participer à des démonstrations et à des activités pratiques présentées par des entreprises du secteur de la transformation des aliments.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE

Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en transformation des aliments sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).

Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la **section A1**.

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e années au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur de la transformation des aliments.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* de 9^e année est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il donne aux élèves la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées à la fabrication et à l'hôtellerie et tourisme, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options de destinations postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Des partenaires du secteur de la transformation des aliments ont indiqué que des connaissances de base en pratiques commerciales et en science des aliments, selon le domaine de spécialisation, sont importantes pour les élèves qui se préparent pour une profession ou un métier dans le secteur.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en transformation des aliments en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en transformation des aliments.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en transformation des aliments
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en transformation des aliments (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en transformation des aliments (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en transformation des aliments (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en transformation des aliments (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année *et* en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur de la transformation des aliments

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur de la transformation des aliments ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur de la transformation des aliments

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • technologue des produits alimentaires (2211) • technicien/technicienne de laboratoire (2211) • technicien/technicienne en emballage (9461) • technicien/technicienne au contrôle de la qualité – transformation des aliments (2233) 	<ul style="list-style-type: none"> • boucher/bouchère – commerce de détail (6331) • boulanger-pâtissier/boulangère-pâtissière (6332) • mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (7311) • électricien industriel/électricienne industrielle (7241) • opérateur/opératrice de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments, des boissons et des produits connexes (9461)
Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • opérateur/opératrice de machines (9461) • manœuvre dans la transformation des aliments (9617) • employé/employé de service d'assainissement (7621) • opérateur/opératrice de machine (9461) • manutentionnaire (7452) • emballeur/emballeuse (9617) • entreposeur/entreposeuse (7452) 	<ul style="list-style-type: none"> • superviseur/superviseuse (9213) • scientifique des produits alimentaires (2121) • inspecteur/inspectrice d'aliments (2263) • diététiste autorisé/diététiste autorisée (3132) • consultant/consultante en développement du secteur agroalimentaire (4163)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la transformation des aliments

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur de la transformation des aliments ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Technologie du génie industriel	Diplôme de gestion
Gestion industrielle	Diplôme
Systèmes de fabrication intégrée	Diplôme
Technologie du génie de la fabrication	Diplôme
Gestion de la fabrication	Diplôme
Technicien/technicienne en génie mécanique	Diplôme
Technologie du génie mécanique	Diplôme
Technologie appliquée en automatisation des processus	Baccalauréat

Formation en apprentissage

Électricien/électricienne	Certificat d'apprentissage/certificat de qualification professionnelle
Machiniste général(e)	Certificat d'apprentissage/certificat de qualification professionnelle
Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle	Certificat d'apprentissage/certificat de qualification professionnelle
Opérateur/opératrice de processus	Certificat d'apprentissage/certificat de qualification professionnelle
Coupeur/coupeuse de viande – commerce de détail	Certificat d'apprentissage/certificat de qualification professionnelle
Boulangier-pâtissier/boulangère-pâtissière	Certificat d'apprentissage/certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Techniques de fabrication	Certificat
Techniques mécaniques	Certificat en fabrication
Manipulation saine des aliments	Certificat
Production allégée	Certificat
Gestion de la qualité ISO (Organisation internationale de normalisation)	Certificat

Université

Science de l'alimentation	Baccalauréat
Diététique	Baccalauréat
Génie industriel	Baccalauréat
Génie industriel avec option en génie de la transformation des aliments	Baccalauréat
Génie de la fabrication	Baccalauréat
Génie et gestion de la fabrication	Baccalauréat
Génie mécanique – Transformation des aliments, contrôles, automatisation et robotique	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

Transports

La majeure en transports donne aux élèves la possibilité de se familiariser avec un secteur qui offre de bonnes perspectives d'avenir dans une grande variété de métiers et de professions, que ce soit dans les services, la réparation et l'entretien mécanique ou encore l'organisation des services de transport ou des réseaux de transport en commun. Cette majeure permet aux élèves de se construire un solide bagage de connaissances et de compétences spécifiques au secteur avant de commencer leur formation en apprentissage, au collège, à l'université ou à un poste de niveau débutant sur le marché du travail.

Pour connaître les possibilités d'emploi dans ce secteur à l'échelle locale ou régionale, consulter la personne-ressource de votre conseil scolaire.

Les cinq composantes de la Majeure Haute Spécialisation en transports

L'élève inscrit à la Majeure Haute Spécialisation en transports doit satisfaire aux cinq composantes décrites ci-après ainsi qu'aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) pour recevoir un diplôme portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation.

1. Ensemble des crédits requis

Pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur des transports, l'élève doit obtenir un ensemble de **9 crédits de 11^e et 12^e année** dont la distribution par année d'études et selon l'itinéraire d'études de l'élève est spécifiée dans le tableau qui suit.

- **4 crédits de spécialisation** axés sur des connaissances et des compétences propres au secteur des transports. Les quatre cours doivent inclure au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année; un crédit en éducation coopérative¹ lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces 4 crédits;
- **3 crédits d'appui** du curriculum de l'Ontario devant occasionner la réalisation d'activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées au secteur et élaborées à partir des attentes du curriculum. Les 3 crédits comprennent :
 - un crédit en français²,
 - un crédit en mathématiques,
 - un crédit affaires et commerce ou en sciences (ou un crédit en éducation coopérative¹);
- **2 crédits en éducation coopérative** qui donnent aux élèves des occasions d'appliquer leurs connaissances et de développer des compétences requises dans ce secteur en milieu de travail.

1. Ce crédit en éducation coopérative lié au secteur sera compté en plus des deux crédits en éducation coopérative requis dans l'ensemble des crédits.

2. Un crédit obligatoire en français en 11^e année et en 12^e année est exigé afin d'obtenir le DESO. Les écoles peuvent choisir d'offrir une AAC, tel qu'exigé par l'ensemble des crédits de la majeure, dans le cours de français de 11^e ou de 12^e année.

Ensemble des crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en transports

Crédits	Formation en apprentissage	Collège	Université	Marché du travail
	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année	11 ^e année 12 ^e année
Crédits de spécialisation <i>Un crédit peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>	4 <i>incluant au moins 1 cr. en 11^e et 1 cr. en 12^e année</i>
Français incluant 1 AAC	1	1	1	1
Mathématiques incluant 1 AAC	1	1	1	1
Affaires et commerce ou sciences incluant 1 AAC <i>Peut être remplacé par un crédit d'éducation coopérative (qui s'ajoute aux 2 crédits d'éducation coopérative requis)</i>	1	1	1	1
Éducation coopérative	2	2	2	2
Nombre total de crédits	9	9	9	9

Remarque : En général, certains cours de 11^e et 12^e année provenant du programme-cadre d'éducation technologique figurent parmi les cours comptant au titre des crédits de spécialisation en transports. Rappelons que les cours d'éducation technologique peuvent être offerts à titre de cours à crédits multiples.

2. Certifications ou formations reconnues dans le secteur

Pour acquérir des connaissances et développer des savoir-faire relevant du domaine professionnel et reconnus dans le secteur des transports, notamment en matière de sécurité, l'élève doit obtenir **sept (7) certifications ou formations** dont quatre (4) obligatoires et trois (3) au choix parmi celles figurant au tableau ci-dessous.

Remarque : Les certifications et formations portant un titre officiel sont présentées dans ce tableau par une lettre majuscule tandis que la minuscule dénote une catégorie ou un domaine de formation à l'intérieur duquel une certification ou une formation particulière doit être sélectionnée. Il revient au conseil scolaire ou à l'école de procéder à cette sélection. Les conseils scolaires et les écoles peuvent en outre offrir aux élèves la possibilité d'obtenir des certifications et des formations additionnelles.

Certifications ou formations reconnues dans le secteur des transports

Quatre (4) certifications ou formations obligatoires			
Réanimation cardio-respiratoire (RCR), niveau C; inclut l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)	santé et sécurité de base	Secourisme	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – général
Trois (3) certifications ou formations à choisir dans la liste ci-dessous			
Air pur Ontario	appauvrissement en ozone		
compétences en leadership	conception assistée par ordinateur (CAO)/ fabrication assistée par ordinateur (FAO)		
Conducteur/conductrice d'embarcation de plaisance	<i>Dare to Care</i> – Ventes et services des véhicules		
débordement environnemental	ergonomie		
formation en compétences spécialisées et compétitions (p. ex., Compétences Canada au niveau provincial)	freins à air comprimé		
opération sécuritaire d'un véhicule propre au secteur	procédures de verrouillage et d'étiquetage		
remplissage de cylindres à propane et de réservoirs d'essence	sécurité électrique de base		
sécurité en véhicules tout-terrain (VTT)	sensibilisation à la logistique		
service à la clientèle	Travail en hauteur		
utilisation d'un extincteur	utilisation sécuritaire d'un pont élévateur		

3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière

Pour entrer en contact avec la réalité du monde du travail et se rendre compte de la variété des expériences et des professions offertes dans le secteur des transports, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière se rapportant au secteur, par exemple :

- observer sur son lieu de stage un ou une élève du programme d'éducation coopérative dans le secteur des transports (exemple de jumelage);
- observer un travailleur ou une travailleuse du secteur des transports pendant une journée complète (exemple d'une observation au poste de travail);
- faire un stage de travail d'une semaine dans une entreprise de transport locale (exemple d'expérience de travail);

- participer à une compétition locale, provinciale ou nationale de Compétences Canada;
- faire la tournée d'un concessionnaire automobile, d'une entreprise spécialisée dans les transports ou d'un garage;
- visiter une entreprise de fabrication, de recyclage ou de récupération;
- visiter un service municipal de transport en commun ou un bureau du ministère des Transports;
- visiter un salon professionnel ou un salon de recrutement ou assister à une conférence organisée par le secteur.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les activités bénévoles accomplies dans le cadre de la majeure ne peuvent pas être considérées pour les heures de service communautaire exigées pour l'obtention du DESO.



Les expériences que l'élève vit dans son programme de la majeure en transports sont déterminantes pour son cheminement de carrière et influenceront de façon significative sur sa construction identitaire. C'est pourquoi il faut privilégier dans toute la mesure du possible les expériences qui mettront l'élève en contact avec des modèles, des passeurs et des médiateurs culturels francophones sur la durée de son programme (p. ex., enseignantes et enseignants, partenaires communautaires et du milieu des affaires).

4. Expériences d'anticipation

Pour se faire une idée objective des expériences de vie qui l'attendent dans la destination postsecondaire de son choix, compte tenu de son itinéraire d'études et de ses objectifs de carrière, et pouvoir modifier ce choix si tel est son souhait, l'élève doit avoir des occasions de s'adonner à des activités du genre de celles suggérées ci-après.

- *Collège* : interviewer une étudiante ou un étudiant inscrit dans un programme qui l'intéresse afin d'obtenir des renseignements sur le programme.
- *Formation en apprentissage* : recueillir auprès d'une agente ou d'un agent de formation reconnu des renseignements sur un programme qui l'intéresse.
- *Marché du travail* : interviewer une employée ou un employé qui occupe un emploi qui l'intéresse.
- *Université* : participer en auditeur libre à une classe du programme qui l'intéresse.

5. Compétences essentielles et habitudes de travail

Pour mettre en pratique et développer des compétences essentielles et des habitudes de travail recherchées par les employeurs et dans la communauté, l'élève de la majeure est tenu de se renseigner sur ces compétences essentielles et habitudes de travail, de planifier le développement des siennes et d'en documenter le suivi à l'aide des outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO).



Pour un complément d'information sur les cinq composantes de la majeure, voir la [section A1](#).

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en transports

Les itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en transports sont présentés plus loin à l'aide d'un tableau de base qui met en évidence l'ensemble de crédits à obtenir en 11^e et 12^e année pour satisfaire à cette exigence de la majeure.

Bien d'autres ressources utiles concernant le programme de la majeure sont affichées dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca. Les écoles et les conseils scolaires sont invités à exploiter ces ressources ainsi que les suggestions ci-après pour faire connaître le programme de la majeure aux élèves et aux parents dès la 7^e année et les inciter à l'explorer en 9^e et 10^e année.

Sensibilisation des élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure

Il est important d'aider les élèves à cerner les domaines d'activités qui les intéressent, à réfléchir à leur choix de carrière et à planifier leurs études secondaires et leur cheminement de carrière. Il y a différentes façons de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, par exemple organiser des compétitions ou planifier des présentations et des sorties éducatives.

Pour d'autres suggestions sur la façon de sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année et les parents au programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

Exploration du programme de la majeure en 9^e et 10^e année

La tenue de causeries, de soirées d'information ou d'autres initiatives est à envisager à l'école secondaire pour inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure. Il faut aussi informer les élèves qui envisagent de s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en transports qu'ils pourraient tirer profit des cours ci-après pour mieux connaître les options professionnelles et éducatives offertes dans le secteur des transports.

Pour d'autres suggestions sur la façon d'inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer le programme de la majeure, voir la [section B3.4](#).

- Le cours *Initiation à la technologie* est recommandé pour tous les itinéraires d'études de la majeure centrés sur l'éducation technologique. Il offre aux élèves de 9^e année la possibilité d'explorer diverses technologies, incluant celles reliées au transport, et de s'adonner à des activités s'y rattachant.
- Les cours *Exploration de carrière* et *Découvrir le milieu de travail* de 10^e année comprennent des attentes qui donnent la possibilité d'explorer les professions ainsi que les options postsecondaires reliées au secteur grâce à l'apprentissage par l'expérience. Ces cours permettent donc aussi de sensibiliser l'élève au programme de la majeure.
- Le cours *Technologie des transports* de 10^e année est recommandé pour tous les élèves de 10^e année qui songent à s'inscrire à la Majeure Haute Spécialisation en transports.

Spécialisation dans le secteur de la majeure en 11^e et 12^e année

Les élèves inscrits à la Majeure Haute Spécialisation en transports acquièrent les connaissances et développent les compétences propres au secteur qui sont nécessaires à l'obtention du diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure en complétant les cinq composantes requises pour la majeure. Les élèves et leurs parents consultent les conseillers en orientation ainsi que les enseignants de l'école de manière à choisir les cours correspondant le mieux au profil de l'élève, compte tenu de ses objectifs de carrière.

Les élèves qui veulent suivre une formation en apprentissage devraient s'inscrire au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO) qui leur permettra de commencer leur formation en vue d'obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario avec la reconnaissance de la Majeure Haute Spécialisation.

Il faut aussi conseiller aux élèves suivant l'itinéraire d'études menant à l'université d'obtenir leurs deux crédits d'éducation coopérative en 11^e année afin de pouvoir se consacrer entièrement en 12^e année à l'obtention des crédits dont ils ont besoin pour satisfaire aux conditions d'admission à l'université.

Les enseignants qui aident les élèves à planifier leur programme de la majeure, en particulier dans le choix des crédits de spécialisation, devraient garder à l'esprit le fait que les cours d'éducation technologique peuvent donner droit à un ou à plusieurs crédits par année d'études, selon le nombre d'heures d'enseignement dispensé. Les heures additionnelles d'enseignement permettent la tenue d'exercices pratiques et l'approfondissement des habiletés nécessaires pour rehausser la qualité du rendement de l'élève jusqu'au niveau requis pour s'inscrire à un programme subséquent ou pour entrer sur le marché du travail (voir *Le curriculum de l'Ontario – Éducation technologique, 11^e et 12^e année, édition révisée, 2009*, p. 22).

Modèle d'itinéraires d'études de la Majeure Haute Spécialisation en transports

Ce tableau présente les exigences pour la majeure en transports en 11^e et 12^e année, ainsi que les crédits additionnels nécessaires pour l'obtention du DESO. Il peut servir de guide aux élèves lors de la sélection des crédits nécessaires aux exigences de la majeure dans l'itinéraire de leur choix. Les élèves devraient régulièrement réviser leur itinéraire d'études avec leurs parents/tuteurs et le personnel enseignant pour s'assurer qu'ils ont tous les crédits nécessaires à l'obtention de leur diplôme portant le sceau de la majeure en transports.

- Cases ombrées : crédits requis pour la Majeure Haute Spécialisation en transports
- (O) : crédits obligatoires pour l'obtention du DESO
- L'ensemble des crédits pour la majeure doit comprendre deux crédits en éducation coopérative, et peut comprendre un maximum de quatre. Les diverses options sont présentées ci-dessous et détaillées à la [section A1.2](#) de ce guide.

Itinéraire : Formation en apprentissage <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Collège <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Université <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année	Itinéraire : Marché du travail <i>Spécialisation</i> 11 ^e année–12 ^e année
1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en français (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)	1 crédit en mathématiques (O)* (en 11 ^e ou 12 ^e année)
1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>	1 crédit en affaires et commerce* ou en sciences* (en 11 ^e ou 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé.</i>
4 crédits de spécialisation en transports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en transports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en transports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>	4 crédits de spécialisation en transports (y compris un crédit en 11 ^e année et un en 12 ^e année) <i>Un crédit en éducation coopérative lié au secteur peut être utilisé pour remplacer un de ces quatre crédits.</i>
2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>	2 crédits en éducation coopérative liés au secteur (en 11 ^e ou 12 ^e année)** <i>Peuvent compter comme crédits obligatoires</i>
2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (11 ^e année)
2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)	2 crédits obligatoires ou optionnels (12 ^e année)

* Une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) doit être incluse dans le cours. (Les élèves doivent suivre un cours de français en 11^e année et en 12^e année pour obtenir leur DESO, mais les écoles peuvent choisir d'offrir l'AAC dans une ou l'autre de ces années.)

** Peut être suivi durant l'été précédant la 11^e année.

Remarque : Afin de guider les élèves et le personnel enseignant dans l'élaboration de leur programme de la majeure, les écoles peuvent consulter les plus récentes listes de cours approuvés pour les majeures pour chaque secteur en communiquant avec leur représentant de la majeure.

Les professions dans le secteur des transports

Le tableau suivant donne des exemples de professions exercées dans le secteur des transports ainsi que le code de la Classification nationale des professions (CNP) correspondant à chacune. Ces exemples sont répartis selon le type de formation ou d'éducation postsecondaire habituellement exigé pour accéder à ces professions.

Professions dans le secteur des transports

Collège	Formation en apprentissage
<ul style="list-style-type: none"> • Designer industriel/designer industrielle (2252) • Monteur/monteuse et contrôleur/contrôleuse de matériel mécanique (9486) • Officier/officière de pont du transport par voies navigables (2273) • Pilote d'avion (2271) • Propriétaire-exploitant/propriétaire-exploitante de bateau à moteur (7436) • Surveillant/surveillante du transport routier et du transport en commun (7222) • Technologue et technicien/technicienne en génie industriel et en génie de fabrication (2233) • Technologue et technicien/technicienne en génie mécanique (2232) 	<ul style="list-style-type: none"> • Débosseleur/débosseuse et réparateur/réparatrice de carrosserie (7322) • Mécanicien/mécanicienne de petits moteurs et autres équipements (7335) • Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd (7312) • Magasinier/magasinière et commis aux pièces (1472) • Mécanicien/mécanicienne à l'entretien et à la réparation d'automobiles (7321) • Mécanicien/mécanicienne de moteurs marins (7311) • Mécanicien/mécanicienne de motocyclettes (7334) • Mécanicien/mécanicienne et réparateur/réparatrice de véhicules automobiles, de camions et d'autobus (7321) • Peintre de véhicules automobiles (7322) • Technicien/technicienne d'entretien et de réparation de véhicules récréatifs (7383) • Technicien/technicienne spécialiste des freins et du réglage de la géométrie des roues (7321) • Technicien/technicienne de systèmes de transmission (7321)

Marché du travail	Université
<ul style="list-style-type: none"> • Agent/agente à la billetterie et aux services aériens (6433) • Agent/agente de piste dans le transport aérien (7437) • Chauffeur-livreur/chauffeuse-livreuse – services de livraison et de messagerie (7414) • Conducteur/conductrice d'autobus et opérateur/opératrice de métro et d'autres transports en commun (7412) • Conducteur/conductrice de camion (7411) • Conducteur/conductrice d'équipement lourd (sauf les grues) (7421) • Monteur/monteuse d'aéronefs et contrôleur/contrôleuse de montage d'aéronefs (9481) • Monteur/monteuse de bateaux et contrôleur/contrôleuse de montage de bateaux (9491) • Ouvrier/ouvrière à l'entretien de la voie ferrée (7432) • Préposé/préposée à la pose et à l'entretien des pièces mécaniques d'automobiles (7443) • Préposé/préposée aux voitures (6683) • Préposé/préposée de stations-service (6621) • Propriétaire-exploitant/propriétaire-exploitante de bateau à moteur (7436) • Vendeur/vendeuse d'automobiles (6421) 	<ul style="list-style-type: none"> • Designer industriel/designer industrielle (2252) • Ingénieur/ingénieure en aérospatiale (2146) • Ingénieur/ingénieure en automobile (2132) • Ingénieur-mécanicien/ingénieure-mécanicienne (2132) • Urbaniste et planificateur/planificatrice de l'utilisation des sols (2153)

Remarque : Ce guide utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Une mise à jour de la CNP en 2011 a donné lieu à des modifications aux codes et aux titres de plusieurs professions, et dans certains cas, aux professions comprises dans le groupe. D'autres détails sur ces changements sont accessibles sur le [site Web de la CNP](#). Emploi-avenir Ontario utilise des renseignements fondés sur les catégories d'emploi de la CNP 2006. Des appellations d'emploi légèrement différentes de celles figurant au tableau peuvent avoir cours dans certains lieux de travail.

Les formations et programmes d'études postsecondaires liés au secteur des transports

Des exemples de formations et de programmes d'études postsecondaires liés au secteur des transports ainsi que les diplômes auxquels ils donnent droit sont présentés ci-après à titre d'information.

Collège

Chauffeur/chauffeuse de camion remorque (AZ)	Certificat
Équipements lourds – opérations	Certificat
Mécanicien de machinerie lourde	Certificat
Mécanicien-monteur industriel 1/mécanicienne-monteuse industrielle 1	Certificat
Opération de machines forestières	Certificat

Pompes et moteurs hydrauliques	Certificat
Technicien d'entretien automobile	Diplôme
Technicien en réparation de machinerie lourde	Diplôme
Techniques des véhicules automobiles	Diplôme
Techniques du génie électronique – industriel	Diplôme
Techniques du génie mécanique – mécanicien- monteur industriel	Diplôme
Techniques mécaniques	Diplôme
Technologie du génie électronique	Diplôme
Technologie du génie mécanique	Diplôme

Formation en apprentissage

Machiniste ou inspecteur/inspectrice	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne de machinerie lourde	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien/mécanicienne d'équipement industriel	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur/mécanicienne-monteuse	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Mécanicien-monteur industriel/mécanicienne- monteuse industrielle	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Préposé/préposée aux pièces (niveau 1 et 2)	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle
Technicien d'entretien d'automobile	Certificat d'apprentissage/Certificat de qualification professionnelle

Marché du travail

Camionnage forestier	Certificat
Chauffeur/chauffeuse de camion-remorque	Certificat
Climatisation et réfrigération pour machinerie lourde	Certificat
Conduite d'embarcation de plaisance	Certificat
Conduite d'un boteur	Certificat
Conduite d'une abatteuse	Certificat
Conduite d'une chargeuse/pelleteuse	Certificat
Conduite d'une débusqueuse	Certificat
Conduite d'une ébrancheuse	Certificat

Conduite d'une excavatrice-moyenne	Certificat
Frein à air comprimé – permis Z	Certificat
Hydrauliques (base – intermédiaire – avancé)	Certificat
Réparation de petits moteurs (base)	Certificat
Soudage à l'arc au fil fourré	Certificat
Soudage à l'arc avec électrode métallique en atmosphère de gaz	Certificat
Techniques en mécanique – Design	Certificat
Techniques en mécanique – Spécialiste : Commande numérique par ordinateur/Dispositif d'acceptation de carte/Conception et fabrication assistées par ordinateur	Certificat
Techniques en soudage	Certificat

Université

Génie civil	Baccalauréat
Génie civil – génie des structures et géotechnique	Baccalauréat
Génie civil – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat
Génie mécanique	Baccalauréat
Génie mécanique – option gestion et entrepreneuriat en ingénierie	Baccalauréat
Génie mécanique et Technologie de l'informatique	Baccalauréat

Remarque : Pour des exemples de formations et de programmes d'études équivalents offerts en anglais, consulter la version anglaise affichée dans le site Web du ministère de l'Éducation au www.edu.gov.on.ca.

B. LA MISE EN ŒUVRE

B1.	Organisation préalable	B1-1
B2.	Planification	B2-1
B3.	Considérations importantes pour l'école	B3-1
B4.	Évaluation	B4-1

B1. ORGANISATION PRÉALABLE

Pour que la mise en œuvre des programmes de la majeure qu'ils souhaitent offrir à leurs élèves soit menée de manière efficace, les conseils scolaires et les écoles ont besoin de mettre en place une structure d'organisation solide et sur laquelle ils pourront s'appuyer à court et à long terme. La mise en place de cette structure se concrétise par l'entremise des activités suivantes :

B1.1	Établissement d'un plan	B1-3
B1.2	Établissement d'un comité consultatif	B1-4
B1.3	Établissement d'une équipe-école	B1-5
B1.4	Élaboration d'un plan stratégique	B1-7
B1.5	Établissement de partenariats	B1-8

BI.1 Établissement d'un plan

Les programmes de la Majeure Haute Spécialisation doivent être créés selon un plan détaillé qui aborde tous leurs aspects importants, notamment :

LA PLANIFICATION

- Sélection de la Majeure Haute Spécialisation qui sera offerte
- Modèle de prestation du programme
- Partenariats requis
- Ensemble des crédits qui seront offerts

LA MISE EN ŒUVRE

- Horaires de l'élève et de l'école
- Inscriptions
- Mesures d'adaptation pour les élèves ayant des besoins particuliers
- Suivi et consignation des progrès des élèves
- Promotion du programme
- Mise en valeur du programme

L'ÉVALUATION

- Évaluation du programme

Chaque élément est plus amplement détaillé dans les sections suivantes. Un modèle de plan d'action de l'école pour la mise en œuvre de la majeure est également fourni dans la **section C : Les ressources**.

BI.2 Établissement d'un comité consultatif

Les comités consultatifs apportent une expertise et un savoir précieux relativement aux attentes des employeurs et de la communauté ainsi qu'aux priorités du conseil scolaire et du Ministère, en plus de faire des recommandations quant au contenu des programmes, aux ressources, aux stratégies de mise en œuvre et aux projets de sensibilisation dans la communauté. Les membres des comités consultatifs peuvent aussi fournir des renseignements pertinents sur le marché du travail local et sur d'autres aspects de l'emploi. Deux types de comités sont généralement créés, à moins de contraintes géographiques : l'un à l'échelle de l'école et l'autre à l'échelle du conseil scolaire.

Le rôle principal du comité consultatif d'un conseil scolaire est de donner des conseils relatifs au programme afin que la majeure détenue par les élèves ait une valeur aux yeux des employeurs. Des représentants d'un secteur de l'emploi peuvent, par exemple, faire des suggestions aux conseils scolaires pour que l'expérience des élèves en classe reflète la réalité sur le marché du travail, ou encore proposer le nom d'un fournisseur fiable pouvant s'occuper de la formation et des certifications dans un secteur.

Le rôle principal du comité consultatif d'une école, quant à lui, est d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre des programmes de la majeure en travaillant en étroite collaboration avec l'équipe de la Majeure Haute Spécialisation de l'établissement.

Les comités consultatifs, tant au niveau du conseil scolaire que des écoles, devraient encourager une forte participation de la part de leurs membres. Pour ce faire, ils peuvent avoir recours aux communications en personne, par courriel, par téléconférence ou par d'autres voies électroniques, selon les circonstances.

BI.3 Établissement d'une équipe-école

L'équipe-école pour la majeure est normalement composée des principaux membres du personnel de l'école et du conseil scolaire. Cette équipe coordonne et supervise l'ensemble des activités reliées à la mise en œuvre et à la prestation du programme de la majeure comme les inscriptions, les horaires, le suivi des élèves et l'évaluation du programme. Dans un premier temps, elle travaille en étroite collaboration avec le comité consultatif, puis de façon continue après le lancement du programme.

Quelle peut être la composition des comités consultatifs et des équipes-écoles?

Les personnes dont la contribution est susceptible d'être des plus précieuses et des plus efficaces au titre de membres des comités consultatifs et de l'équipe-école sont des personnes qui, du fait de leur état ou de leur fonction, possèdent une expertise pédagogique, professionnelle ou technique pertinente ainsi que de fortes compétences de communication et d'organisation et un sens aigu de l'engagement. Néanmoins, la composition de ces groupes est dans une large mesure dépendante des circonstances et des besoins locaux.

Les membres du comité consultatif du conseil scolaire ou de l'équipe-école peuvent comprendre :

- des employeurs locaux;
- des représentants des collèges et des universités;
- des membres de centres de formation;
- des représentants d'organismes communautaires (p. ex., centre culturel, regroupement de gens d'affaires, chambre de commerce);
- des représentants de centres d'emploi pour les jeunes (p. ex., Connexion Emploi);
- des représentants du conseil industrie-éducation;
- des représentants syndicaux;
- des surintendantes et surintendants de l'éducation;
- la ou le leader de la réussite des élèves au conseil scolaire;
- l'enseignante ou enseignant de la réussite des élèves de l'école;
- des membres de l'équipe de programmation du conseil scolaire (p. ex., la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'éducation coopérative, la coordonnatrice ou le coordonnateur du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario [PAJO]);
- des représentants du conseil de bande et des Aînés;
- le personnel de direction de l'école;

- des enseignantes et enseignants chargés des crédits de spécialisation et des crédits d'appui faisant partie de l'ensemble des crédits de la majeure;
- des enseignantes et enseignants de l'éducation coopérative;
- des conseillères et des conseillers en orientation;
- l'enseignante ou enseignant désigné pour les cours à double reconnaissance de crédit;
- des élèves;
- des parents et des membres du conseil d'école;
- des responsables de la majeure au niveau du conseil scolaire;
- des membres de l'équipe de direction d'école.

BI.4 Élaboration d'un plan stratégique

Les conseils scolaires et les écoles ont besoin d'un plan stratégique cohérent pour assurer la qualité du programme de la majeure qui sera mis en œuvre pour les élèves. Pour l'essentiel, il s'agit de définir précisément les objectifs à réaliser pour ce qui est de la planification du programme, de sa mise en œuvre et de son évaluation de manière à pouvoir ordonner les activités à entreprendre puis déployer et répartir les ressources nécessaires pour réaliser ces objectifs et offrir un programme de haute qualité qui répond et s'adapte aux besoins du marché du travail.

OBJECTIFS À RÉALISER POUR CE QUI EST DE LA PLANIFICATION DU PROGRAMME

- Déterminer la composition du comité consultatif et de l'équipe-école.
- Analyser le marché local (p. ex., les besoins, les ressources et les préférences exprimées dans la communauté) et les champs d'intérêt des élèves.
- Établir les partenariats nécessaires.

OBJECTIFS À RÉALISER POUR CE QUI EST DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

- Dresser le calendrier de réunions du comité consultatif.
- Élaborer un plan à long terme pour la mise en œuvre dans les écoles à partir de l'analyse du marché local et des champs d'intérêt des élèves.
- Cibler les actions à entreprendre pour assurer la prestation des cinq composantes du programme selon les exigences du Ministère.
- Identifier les secteurs à privilégier aux fins de l'offre du programme ainsi que les écoles qui mettront en œuvre les programmes de la majeure.

OBJECTIFS À RÉALISER POUR CE QUI EST DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME

- Déterminer les stratégies d'évaluation du programme pour assurer le maintien et l'amélioration des programmes de la majeure offerts dans les écoles.
- Élaborer un plan pour mesurer la réussite du programme et faire le suivi des progrès des élèves.
- Élaborer un plan de communication et les stratégies de marketing et de publicité.

La personne responsable des programmes de la majeure au niveau du conseil scolaire peut utiliser une fiche de contrôle pour soutenir l'élaboration du plan stratégique du conseil scolaire.

RESSOURCES

Voir la fiche de contrôle des responsables de la majeure au niveau du conseil scolaire à la [page C-13](#).



BI.5 Établissement de partenariats

L'établissement de partenariats solides entre les conseils scolaires et les collèges et universités, la communauté, le milieu des affaires et l'industrie est indispensable dans une optique de durabilité de la Majeure Haute Spécialisation. Les conseils scolaires et les écoles secondaires doivent canaliser leurs efforts pour développer un réseau de partenaires qui renforcera les liens existants dans la communauté. On recommande vivement à tous les conseils scolaires d'aborder la mise en œuvre du programme de la majeure comme une entreprise commune afin de générer un maximum de possibilités pour les élèves. De tels partenariats fournissent des stratégies efficaces pour collaborer avec les secteurs économiques et les partenaires communautaires. Cela peut également permettre de partager les ressources et installations existantes en vue de répondre aux besoins et champs d'intérêt du plus grand nombre d'élèves, de gagner du temps et de réaliser des économies au niveau des ressources.

Sur quelles bases établir des partenariats avec d'autres conseils scolaires et écoles secondaires?

Les conseils scolaires peuvent explorer une variété de partenariats de circonstance, par exemple la livraison conjointe d'une certification ou formation ou le partage d'élèves et de ressources en vue d'assurer la mise en œuvre complète d'une majeure. Parmi les considérations à étudier aux fins de ces partenariats, retenons :

- les coûts liés au transport et aux installations;
- la prestation de certifications et formations (p. ex., partage des fournisseurs externes);
- le perfectionnement professionnel du personnel;
- les placements en éducation coopérative (p. ex., partage des bases de données);
- les possibilités d'apprentissage par l'expérience (p. ex., partage des installations, des ressources, des moyens de transport, du personnel);
- les possibilités de partage des installations et du transport;
- les possibilités d'expériences d'anticipation dans les établissements postsecondaires ou les organismes communautaires;
- l'équipement, l'entretien, le marketing et les produits consommables nécessaires;
- le personnel qualifié (p. ex., regroupement d'élèves de plusieurs écoles dans une école hôte pour suivre les cours de spécialisation faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour leur majeure);
- la synchronisation des horaires des écoles, des rapports et des horaires de transport;
- les politiques et les procédures des conseils scolaires (p. ex., formulaires de sorties éducatives);

- les questions de responsabilité, de santé et de sécurité;
- l'élaboration des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) se rattachant aux crédits d'appui;
- l'inscription des élèves (p. ex., inscription de deux conseils partenaires).

Sur quelles bases établir des partenariats avec des collèges francophones, des centres de formation et des universités bilingues?



Des partenariats solides entre les collèges francophones, les centres de formation et les universités bilingues sont essentiels au succès de la mise en œuvre du programme de la majeure. Il est souhaitable qu'un regroupement de conseils scolaires s'adresse aux collèges, aux centres de formation et aux universités ou à une combinaison de ces derniers pour favoriser l'établissement de ces partenariats. L'initiative ministérielle Destination Réussite, volet 1, a été mise sur pied par le Ministère pour répondre à ce besoin.

Parmi les facteurs à considérer pour les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire et les centres de formation, retenons :

- les facteurs géographiques (p. ex., emplacement du ou des établissements d'enseignement postsecondaire offrant des programmes liés à la majeure);
- les ententes en vigueur concernant entre autres les possibilités d'apprentissage par l'expérience, les ententes d'articulation et la double reconnaissance de crédit;
- les possibilités que peut générer l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu du travail (IJECT);
- les capacités de l'établissement (p. ex., nombre de places disponibles dans les programmes postsecondaires);
- les dispositions relatives au soutien nécessaire aux élèves ayant un plan d'enseignement individualisé (PEI).

Sur quelles bases établir des partenariats avec la communauté, le milieu des affaires et l'industrie?

Les partenaires communautaires et du secteur s'avèrent des acteurs importants pour le succès de la majeure. Au niveau provincial, les conseils sectoriels ont apporté leur soutien à l'élaboration du programme de la majeure en plus de fournir des ressources et des possibilités pour les certifications et formations, l'apprentissage par l'expérience et les stages en éducation coopérative.

Plusieurs organisations nationales et provinciales ont de leur plein gré informé leurs membres des possibilités d'établir des partenariats avec les conseils scolaires qui mettent en œuvre le programme de la majeure dans un secteur particulier. Les conseils industrie-éducation, les centres de formation et Emploi Ontario sont des interlocuteurs privilégiés qui peuvent agir pour établir et promouvoir les partenariats communautaires et de l'industrie.

Afin d'identifier les stratégies sur lesquelles reposera la mise en œuvre des cinq composantes de la majeure, on recommande aux conseils scolaires et aux écoles secondaires de prendre les initiatives suivantes :



- collaborer avec les agentes et agents de développement communautaire de la politique d'aménagement linguistique (PAL) pour s'informer des possibilités de partenariats avec des entreprises francophones au sein de leur communauté;
- communiquer avec les réseaux de développement économique, les conseils industrie-éducation, les centres de formation et les services d'Emploi Ontario de leur région pour s'informer sur les tendances du marché du travail, les débouchés dans le secteur visé et les possibilités de stages en éducation coopérative;
- travailler en collaboration avec une grande diversité de partenaires communautaires pour traiter tous les aspects de la prestation des cinq composantes du programme de la majeure;
- prendre contact avec les conseils et organismes sectoriels, les associations patronales et industrielles pour déterminer la mesure de leur contribution quant aux formations et certifications requises pour la majeure;
- considérer les occasions de partenariats de circonstance avec les conseils scolaires et écoles de langue française avoisinants afin d'atteindre un haut niveau d'efficacité et de maximiser les possibilités pour les élèves de la majeure.

RESSOURCES

Pour chaque secteur, consulter les Ressources accessibles en ligne, sous la section Supplément d'information sur le site www.ontario.ca/MHS.

B2. PLANIFICATION

Planifier soigneusement la mise en œuvre de son programme de la majeure est pour l'école le meilleur moyen d'en assurer la qualité. Pour aboutir à des décisions éclairées, les membres de l'équipe-école de la majeure doivent s'être familiarisés avec les cinq composantes du programme ainsi que les exigences se rattachant à chaque secteur de la majeure. L'équipe-école planifie la mise en œuvre de son programme de la majeure par l'entremise des activités suivantes :

B2.1	Sélection d'une Majeure Haute Spécialisation	B2-3
B2.2	Choix d'un modèle de prestation	B2-5
B2.3	Développement du plan d'action de l'école	B2-8
B2.4	Établissement d'une procédure d'inscription au programme de la majeure	B2-9

B2.1 Sélection d'une Majeure Haute Spécialisation

La sélection des programmes de la majeure mis en œuvre dans les écoles repose sur un examen préliminaire des moyens par lesquels les conseils scolaires et les écoles peuvent consolider et étendre leurs programmes d'itinéraires d'études existants pour accroître leur capacité d'offrir une gamme de possibilités plus étendue aux élèves et leur permettre de satisfaire à toutes les exigences se rattachant à un programme de la majeure. L'étude du marché local de l'emploi peut aussi leur fournir des renseignements déterminants sur les secteurs présentant un bon potentiel pour la majeure. D'autres facteurs sont aussi à considérer, notamment :

- le niveau d'intérêt des élèves,
- le niveau d'appui du conseil scolaire et de l'école,
- la capacité du secteur économique et de la communauté.

Quelles questions faut-il traiter aux fins de la sélection d'une majeure?

L'analyse de chacune des questions ci-après est fortement recommandée aux fins de la sélection d'un programme de la Majeure Haute Spécialisation.

- Programmes d'itinéraires d'études existants comportant l'ensemble des crédits requis dans les quatre itinéraires d'études
- Bassin d'expertise parmi les membres de l'équipe-école et volonté de dispenser un programme de la majeure de haute qualité
- Données sur le marché du travail dans le secteur
- Tendances actuelles de l'emploi dans le secteur pour la région
- Soutien communautaire
- Inscription des élèves et préférences exprimées
- Possibilités pour les élèves ayant des besoins particuliers
- Possibilités pour les élèves du programme d'actualisation linguistique en français (ALF) et du programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)
- Possibilités pour les élèves d'obtenir les certifications ou formations requises et reconnues par le secteur
- Possibilités pour les élèves autochtones



Le choix d'une majeure nécessite une bonne compréhension des exigences du programme de la majeure en général et des exigences particulières à un secteur. La **section A : La politique** décrit les composantes en matière de cours et de crédits communes à toutes les majeures. La **section A3 : Les secteurs** donnent des renseignements plus précis pour chaque secteur.

- Possibilités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière reliées au secteur
- Possibilités de stages d'éducation coopérative dans le secteur
- Possibilités d'expériences d'anticipation
- Appui de la part du conseil scolaire et du comité consultatif
- Partenariats avec le monde des affaires, l'industrie et la communauté
- Partenariats avec les collèges francophones, les universités bilingues et les centres de formation
- Partenariats avec d'autres écoles et conseils scolaires
- Ressources et installations disponibles au niveau de l'école et de la communauté

B2.2 Choix d'un modèle de prestation

Une fois que les conseils scolaires et les écoles ont abouti à une décision concernant la ou les majeures qui seront offertes, il leur faut examiner leurs options pour ce qui est du modèle de prestation du programme ainsi que les ressources requises pour le rendre opérationnel.

Quelles ressources devraient être considérées?

L'accès aux ressources suivantes ou leur disponibilité est à considérer au moment de choisir le modèle de prestation d'une majeure :

- possibilités de perfectionnement professionnel et de mentorat offertes par le milieu des affaires et l'industrie pour les membres du personnel, incluant le personnel d'appui et les enseignants suppléants;
- financement relatif au transport des élèves;
- agrément des enseignantes et enseignants chargés d'assumer les responsabilités de formateurs et d'évaluateurs pour ce qui est des certifications et formations reconnues par le secteur et requises pour chaque secteur (voir la **section A3 : Les secteurs**);
- certifications et formations que reçoivent les élèves;
- produits consommables nécessaires pour la prestation d'un programme;
- matériel et logiciels conformes aux normes de l'industrie;
- coûts d'entretien et de modernisation de l'équipement;
- établissement et maintien des partenariats;
- ressources du curriculum telles que les activités d'apprentissage contextualisées (AAC).

Les ressources nécessaires à la mise en œuvre des majeures peuvent provenir de sources diverses telles que le financement réservé à la Stratégie visant la réussite des élèves et le financement de base octroyé par la Subvention de base. On devrait également examiner la possibilité de mobiliser les partenaires des secteurs et de la communauté afin d'accéder à une variété de ressources.

Quelles formes de prestation devraient être considérées?

Le tableau suivant présente trois modèles courants de prestation du programme de la majeure ainsi que les questions à prendre en compte, les avantages et inconvénients associés à chaque modèle.

Modèle de prestation pour le programme

Modèle	À prendre en compte	Avantages	Inconvénients
Une majeure dans une école, offerte seulement aux élèves qui fréquentent cette école	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de compétences suffisant et adhésion du personnel enseignant au projet • Installations adéquates • Dispositions administratives en place et ressources suffisantes pour ce qui est des stages d'éducation coopérative • Partenariats établis avec des établissements d'enseignement postsecondaire et les partenaires locaux du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation facilitée du fait que toutes les composantes sont offertes sur un site 	<ul style="list-style-type: none"> • Convient seulement aux écoles où les élèves s'intéressent à la majeure et s'y inscrivant sont suffisamment nombreux
Une majeure ou plus dans une école, offerte aux élèves qui fréquentent plusieurs écoles	<ul style="list-style-type: none"> • Planification concertée, collaboration et communication soutenue entre les écoles pour assurer la prestation et le suivi de toutes les composantes du programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Convient aux écoles où les élèves s'intéressent à la majeure ou s'y inscrivant ne sont pas suffisamment nombreux pour que le programme puisse leur être offert exclusivement • Permet d'étendre les choix de programmes dans les écoles • Donne aux conseils scolaires la possibilité de gérer l'offre des choix de programmes de façon stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> • Génère des contraintes devant être surmontées au niveau du transport des élèves • A une incidence sur l'effectif de l'école d'origine des élèves • Requiert de l'école hôte un personnel enseignant qualifié et des installations adéquates

suite >

> suite

Modèle	À prendre en compte	Avantages	Inconvénients
		<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'accroître les possibilités offertes aux élèves étant donné qu'un certain nombre d'écoles au sein d'un conseil scolaire pourraient mettre en œuvre différentes majeures • Permet d'accroître les possibilités de placements en éducation coopérative dans la mesure où le programme est offert dans plusieurs collectivités 	
<p>Établissements à l'extérieur de l'école secondaire (p. ex., modèle reposant sur la double reconnaissance de crédit ou permettant la prestation de certaines ou de toutes les composantes sur un site comme le chantier de construction d'une maison)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des partenariats solides avec la communauté sont essentiels au succès 	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit des possibilités d'expériences d'anticipation aux élèves • Donne la possibilité d'offrir la majeure aux élèves des conseils scolaires de la région • Peut offrir des installations et un équipement non disponibles dans les écoles • Peut offrir des occasions de perfectionnement professionnel au personnel enseignant si l'enseignement en équipe fait partie du modèle 	<ul style="list-style-type: none"> • Génère des contraintes devant être surmontées au niveau du transport des élèves

B2.3 Développement du plan d'action de l'école

Après avoir sélectionné une Majeure Haute Spécialisation, l'équipe-école doit déterminer les forces et les lacunes d'un programme d'itinéraires d'études existant qu'elle estime pouvoir consolider et étendre aux fins de la mise en œuvre de la majeure. Elle réalise cet exercice à l'aide d'une grille d'analyse des écarts qui lui permet de dresser un bilan des écarts à combler aux fins de l'offre du programme. C'est à partir de ce bilan des écarts que l'équipe-école va développer son plan d'action pour la majeure.

Le plan d'action de l'école pour la majeure est un document de planification en évolution constante. L'équipe-école y reporte dans un premier temps les résultats de son analyse des écarts afin de pouvoir dans un deuxième temps définir les stratégies, les activités, les responsabilités, l'échéancier et le budget requis pour mettre en œuvre son programme de la majeure. Il lui faut aussi prévoir la mise à jour et la révision de ce plan d'action au moins deux fois par an, en février et en juin, pour évaluer les progrès réalisés et ajuster ses interventions.

À l'aide d'une fiche de contrôle, la direction d'école peut de son côté revoir les éléments et les tâches à considérer aux fins de cette mise en œuvre.

RESSOURCES

Consulter la partie B de la **section C : Les ressources** pour les ressources suivantes :

- Plan d'action de l'école pour la mise en œuvre de la majeure
- Fiche de contrôle des directrices et directeurs d'école



B2.4 Établissement d'une procédure d'inscription au programme de la majeure

Le programme de la majeure concerne tous les élèves de 11^e et 12^e année. Tous les élèves du conseil scolaire ou de l'école devraient pouvoir présenter une demande d'inscription à une majeure. Les conseils scolaires et les écoles peuvent envisager d'élaborer un processus de demande d'inscription dont l'admission est fondée sur les objectifs de carrière de l'élève et sur les possibilités d'alignement du programme avec ses champs d'intérêt et son choix de destination postsecondaire.

Il faut prendre en considération ce qui suit dans le processus de sélection des élèves :

- la connaissance du programme de la part de l'élève et son intérêt envers la majeure;
- les objectifs de carrière de l'élève et ses objectifs postsecondaires;
- l'approbation des parents et leur connaissance du programme;
- les recommandations des enseignants de l'élève et des conseillers en orientation.
- le nombre de places disponibles compte tenu des installations;
- la mesure dans laquelle les demandes d'inscription reflètent :
 - un équilibre dans les programmes pour les quatre itinéraires d'études;
 - un équilibre entre les demandes des filles et des garçons;
 - un équilibre quant à la représentation de chaque école dans les cas où la majeure est un programme régional;
 - un équilibre quant à la représentation de chaque conseil scolaire dans les cas où la majeure est un programme partagé entre des conseils scolaires coïncidents.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Un élève peut avoir terminé certaines des composantes de la majeure avant de s'inscrire ou de commencer le programme. Cependant ces composantes (p. ex., une certification) ne seront pas enregistrées avant que l'élève commence la majeure en 11^e ou 12^e année. De plus, elles ne doivent pas expirer avant que l'élève ne reçoive son diplôme.

Les élèves en 9^e et 10^e années devraient avoir une bonne connaissance des programmes de la majeure pour qu'ils puissent choisir les cours appropriés en 11^e et 12^e années. Consulter la [section B3.4](#) pour plus d'information.

Bon nombre d'élèves s'inscrivent au programme de la majeure pour leur entrée en 11^e année, considérant que le programme rejoint bien leurs objectifs postsecondaires et leurs champs d'intérêt. Cela leur donne la flexibilité d'organiser leur horaire comme ils l'entendent pour satisfaire à l'ensemble des exigences de la majeure. Toutefois, certains élèves s'inscrivent

au programme en 12^e année et parviennent à le compléter en faisant valoir, au moment de leur inscription, des crédits, des certifications ou formations et des expériences d'apprentissage pouvant compter au titre des composantes requises dans le programme.

Il importe que l'école reconnaisse toutes les composantes complétées par l'élève avant son inscription officielle au programme y compris celles complétées en 9^e ou 10^e année. Les mêmes exigences s'appliquant pour tous les élèves, les élèves de 12^e année peuvent être appelés à obtenir certaines des composantes de 11^e année du programme de la majeure, par exemple les activités d'apprentissage contextualisées exigées en français et en mathématiques.

B3. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR L'ÉCOLE

Pour réaliser leurs objectifs, les membres de l'équipe-école, avec l'appui du conseil scolaire, ont besoin d'examiner avec attention les ressources humaines, didactiques et matérielles dont ils disposent ainsi que la situation locale dans laquelle sera instauré leur programme. Les besoins identifiés et les activités définies dans le plan d'action de l'école doivent orienter les décisions pour tout ce qui suit.

B3.1	Développement des itinéraires d'études	B3-3
B3.2	Établissement de l'horaire de l'école	B3-5
B3.3	Adaptation des programmes de la majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers	B3-6
B3.4	Promotion et mise en valeur du programme de la majeure	B3-8
B3.5	Suivi des élèves	B3-11
B3.6	Soutien et développement du programme de la majeure	B3-13
B3.7	Considérations relatives aux élèves des programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)	B3-14

B3.1 Développement des itinéraires d'études

Au moment de développer les itinéraires d'études d'un programme de la Majeure Haute Spécialisation, il faut considérer :

- toutes les parties prenantes du projet, incluant les élèves, les parents, le personnel ainsi que les partenaires communautaires, les centres de formation, les collèges et les universités;
- l'offre de choix d'ensembles de crédits;
- des moyens alternatifs pour la prestation des cours (p. ex., apprentissage électronique, études indépendantes);
- la possibilité d'un partenariat avec un conseil scolaire coïncident ou avoisinant;
- les cours à double reconnaissance de crédit;
- les cours interdisciplinaires faisant partie des crédits approuvés par le Ministère comme pouvant compter au titre de crédits de spécialisation ou de crédits d'appui;
- toute approche novatrice visant à rendre l'horaire plus flexible (p. ex., inscription continue au programme d'éducation coopérative ou stage en soirée, blocs d'enseignement, horaire prolongé).

Le tableau des itinéraires d'études suggère des cours pouvant être pris au titre des crédits faisant partie de l'ensemble des crédits requis pour acquérir des connaissances et développer des compétences spécifiques au secteur sur lequel porte la majeure. Toutefois, les itinéraires d'études sont flexibles, ce qui permet à chaque élève de personnaliser son itinéraire d'études en choisissant des cours selon ses points forts et ses compétences (p. ex., l'élève qui envisage d'entrer sur le marché du travail après l'obtention de son diplôme peut choisir de suivre le cours de français FRA3C ou FRA3E).

Lorsque l'élève consulte un itinéraire d'études, elle ou il devrait être en mesure de déterminer les cours qu'elle ou il peut suivre pour obtenir le sceau de la majeure dans chaque itinéraire, selon les codes de cours de l'ensemble des crédits :

- Formation en apprentissage : codes de cours « E » et « C »
- Collège : codes de cours « C » et « M »
- Marché du travail : codes de cours « E »
- Université : code de cours « U » et « M »
- Les codes de cours « O » indiquent des cours ouverts, qui peuvent être inclus lorsque pertinents.

Les élèves peuvent personnaliser leur horaire de cours en choisissant des cours de n'importe quel itinéraire alors qu'ils étudient pour terminer leur majeure.

ÉLÉMENT DE POLITIQUE



Les écoles doivent être en mesure d'offrir un programme de la Majeure Haute Spécialisation dans les quatre destinations d'un itinéraire d'études : collège, formation en apprentissage, marché du travail ou université.

Il est important de distinguer les termes *itinéraires d'études*, *horaires* et *ensembles de crédits*. Le tableau qui suit résume ces distinctions.

Itinéraires d'études	Horaires	Ensembles de crédits
Les ensembles de cours de la 9 ^e à la 12 ^e année menant à une destination postsecondaire précise : formation en apprentissage, collège, université ou marché du travail.	<p>La sélection des cours que l'élève suit durant un semestre ou l'année scolaire aux fins de l'obtention de crédits comptant pour le diplôme.</p> <p>La sélection de ces cours permet de personnaliser l'itinéraire d'études de l'élève selon ses besoins, ses compétences, ses champs d'intérêt et ses objectifs de carrière.</p>	<p>Les huit à dix cours axés sur un secteur de la majeure et devant être approuvés par le Ministère.</p> <p>Ces cours sont choisis en tenant compte des recommandations du secteur, des établissements postsecondaires et du personnel enseignant.</p>

Au moment de développer les itinéraires d'études, il convient de garder à l'esprit ce qui suit :

- Les élèves ont besoin de voir clairement que les crédits faisant partie de l'ensemble des crédits requis constituent les premiers jalons d'un cheminement de carrière.
- Chaque élève doit être en mesure d'identifier les types de cours requis dans chaque itinéraire d'études, qu'il s'agisse de la formation en apprentissage, du collège, du marché du travail ou de l'université.
- Pour qu'une majeure puisse être valorisée et reconnue, des cours devraient être offerts et dispensés pour tous les itinéraires d'études.

B3.2 Établissement de l'horaire de l'école

Pour exploiter au mieux ses ressources humaines et matérielles, l'école a besoin d'établir son horaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs suivants :

- les qualifications du personnel;
- les programmes prioritaires au sein du conseil scolaire et de l'école;
- les répercussions sur les autres programmes du conseil scolaire ou de l'école;
- la disponibilité des installations spécialisées et de l'équipement spécialisé;
- les options quant à l'horaire :
 - considérer les élèves comme une cohorte;
 - établir l'horaire en fonction de crédits doubles et triples liés aux crédits de spécialisation de la majeure;
 - établir l'horaire en fonction des cours d'éducation coopérative;
 - considérer le regroupement des élèves pour les crédits d'appui (p. ex., français) pour faciliter l'enseignement des activités d'apprentissage contextualisées;
 - établir l'horaire en tenant compte des cours préalables pour les crédits faisant partie de l'ensemble des crédits;
 - dans les petites écoles, considérer l'offre des crédits en alternance ou la programmation de deux ou trois cours dans la même tranche horaire;
- les horaires d'autobus;
- les frais de déplacement, compte tenu de la distance pour se rendre à l'endroit offrant la majeure;
- le mode de prestation des cours prescrits pour chaque majeure (p. ex., apprentissage électronique, cours du Centre d'études indépendantes, crédits à double reconnaissance);
- le recours à des stratégies innovatrices (p. ex., programmes d'éducation coopérative en été);
- la coordination de l'horaire avec les collègues, les centres de formation, les écoles et conseils scolaires lorsque des crédits à double reconnaissance font partie de la majeure.

B3.3 Adaptation des programmes de la majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers

Les conseils scolaires et les écoles qui conçoivent des programmes de la majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers doivent tenir compte du plan d'enseignement individualisé (PEI) de l'élève. Celui-ci précise les capacités de l'élève, ses champs d'intérêt, ses objectifs personnels, ses points forts et ses besoins ainsi que les adaptations ou les modifications pédagogiques, environnementales et en matière d'évaluation le concernant et touchant les attentes et les contenus d'apprentissage.

Pour certains élèves, des adaptations suffiront pour qu'ils puissent participer aux cours et aux activités d'apprentissage par l'expérience dans la communauté et démontrer leur apprentissage, sans qu'il soit nécessaire de modifier les attentes. Les adaptations peuvent comprendre d'autres méthodes d'évaluation comme l'accès à la technologie d'assistance, à du personnel de soutien ou à des pauses plus fréquentes répondant à leurs besoins individuels.

Les activités d'apprentissage par l'expérience planifiées dans la communauté devraient également être prises en compte dans l'élaboration du plan de transition inclus dans le PEI. Il s'agit d'une exigence pour chaque élève âgé de 14 ans ou plus ayant des besoins particuliers.

L'équipe-école doit prendre en considération tout ce qui suit lorsqu'elle planifie les crédits en éducation coopérative, les expériences d'anticipation et les activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière du programme de la majeure pour les élèves ayant des besoins particuliers.

- Lors de chaque activité, les adaptations décrites dans le PEI de l'élève doivent être fournies, qu'il s'agisse d'une observation au poste de travail, d'un jumelage, d'une expérience de travail, d'un programme d'éducation coopérative ou d'un programme d'apprentissage.
- L'employeur et la superviseure ou le superviseur du stage doivent être informés des besoins particuliers de l'élève en matière d'éducation.
- L'enseignante ou l'enseignant en éducation coopérative, l'élève et la superviseure ou le superviseur du stage devraient discuter des attentes à satisfaire.

RESSOURCES

Voir les ressources suivantes sur le site du Ministère :

- *Plan d'enseignement individualisé (PEI), Guide* (2004); consultable au www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/guide/resource/iepresguidf.pdf
- *Plan d'enseignement individualisé : Normes pour l'élaboration, la planification des programmes et la mise en œuvre* (2000); consultable au www.edu.gov.on.ca/fre/general/elemsec/speced/iep/iepf.pdf



- L'élève devrait être bien préparé à vivre la transition entre l'école et le milieu de travail. D'une part, elle ou il devrait connaître les tâches qui lui seront confiées durant son stage et d'autre part, on devrait lui montrer à l'école comment se servir des outils à utiliser sur le lieu de travail et modeler la procédure à suivre pour effectuer toute tâche particulière.
- Les stratégies utilisées pour l'enseignement et la supervision du stage devraient être personnalisées en fonction des points forts et des besoins de l'élève ayant des besoins particuliers; par exemple, l'école devrait fournir aux employeurs des stratégies qui les aideront à former les élèves et à répondre à leurs besoins particuliers.
- Les conseils scolaires devraient veiller à ce que des mesures de soutien et des ressources supplémentaires soient mises en place au besoin.
- Il pourrait être nécessaire d'obtenir l'assistance d'un personnel de soutien supplémentaire et d'utiliser un équipement ou des installations spécialisés. Par exemple, une éducatrice spécialisée ou un éducateur spécialisé peut accompagner l'élève sur le lieu de travail afin de faciliter sa transition de l'école au travail, ou des outils technologiques d'appui peuvent être mis à la disposition de l'élève sur le lieu de travail.

B3.4 Promotion et mise en valeur du programme de la majeure

Les activités associées à la promotion et à la mise en valeur de la majeure devraient faire l'objet de discussions et être précisées dans le plan d'action de l'école. Les écoles d'un conseil scolaire ou des conseils avoisinants pourraient envisager de se regrouper pour faire la promotion du programme de la majeure par l'entremise de dépliants, d'annonces à la radio ou à la télévision communautaire.

Comment promouvoir le programme auprès des élèves, des parents et des intervenants?



Il est nécessaire que les élèves, les parents et les intervenants clés, y compris les établissements d'enseignement postsecondaire de langue française et bilingues, les partenaires du secteur et les entreprises de la communauté liées au secteur, puissent participer et être renseignés au sujet de la majeure.

On peut les informer en recourant à divers moyens :

- en publiant des témoignages d'élèves inscrits à la majeure dans le bulletin d'information de l'école ou du conseil scolaire, ou une publication du Ministère;
- en discutant du programme de la majeure lors des réunions du conseil d'école;
- en communiquant avec les représentants locaux du milieu des affaires, des industries et de la chambre de commerce;
- en faisant la promotion de la majeure sur le site Web du conseil scolaire et de l'école;
- en utilisant les médias sociaux pour informer les élèves des possibilités offertes par les programmes de la majeure;
- en créant du matériel promotionnel pour les services d'orientation;
- en s'assurant que les programmes de la majeure sont présentés aux élèves lors de la sélection des cours d'études;
- en recommandant la visite du site Web du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO);
- en présentant le programme de la majeure lors d'une journée portes ouvertes ou d'une foire aux carrières destinée aux parents, élèves, enseignants et membres de la communauté;
- en coordonnant des activités de sensibilisation et de promotion en ce qui concerne l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail, selon la disponibilité dans la communauté (p. ex., double reconnaissance de crédit relié à la majeure);

- en partageant de l'information sur les tendances du marché du travail avec les élèves, les parents et le personnel disponible sur le site de **Emploi et Développement social Canada** (anciennement Ressources humaines et Développement des compétences Canada) ou auprès des réseaux de développement économique.

Comment faire connaître le programme aux élèves de 7^e et 8^e année?

En 7^e et en 8^e année, il est important de faire connaître les programmes de la majeure, car les parents et les élèves commencent à réfléchir aux programmes offerts au palier secondaire, à l'école qu'ils choisiront et aux conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Les décisions des élèves dépendront dans une large mesure de la connaissance que les parents ont du programme de la majeure et des itinéraires d'études flexibles et variés qui le caractérisent.

Du matériel et des activités de promotion visant à faire connaître les programmes de la majeure et à rendre apparents les liens entre une majeure et un champ d'intérêt particulier (p. ex., prospectus de cours, matériel publicitaire, soirée d'information pour les élèves de 8^e année) devraient être prévus pour sensibiliser les élèves et leurs parents ou tuteurs, et leur exposer les avantages que présente le programme de la majeure.

Les exemples suivants sont suggérés pour sensibiliser les élèves de 7^e et 8^e année au programme de la majeure :

- organiser des excursions scolaires, des compétitions et des activités se rattachant à la majeure dans la communauté;
- planifier des présentations ou des causeries animées par des conférenciers ou des gens de métier actifs dans un ou plusieurs des secteurs de la majeure;
- offrir un programme d'été parrainé par un secteur avant l'entrée au secondaire;
- organiser à l'école secondaire des expériences dans un programme relié au secteur;
- inviter des élèves inscrits à la majeure et des diplômés de la majeure à venir partager leur expérience avec les élèves;
- présenter le programme de la Majeure Haute Spécialisation lors d'une soirée d'information pour les parents des élèves de 8^e année.

Comment inciter les élèves de 9^e et 10^e année à explorer les programmes de la majeure?

La plupart des exemples susmentionnés aideraient aussi les élèves de 9^e et 10^e année à explorer les programmes de la majeure. Les écoles devraient incorporer de la formation au cheminement de carrière dans tous les cours, et les écoles offrant le programme de la majeure devraient s'assurer que les secteurs des majeures sont explorés dans le cours de 10^e année Exploration de carrière. Les suggestions suivantes sont aussi à considérer :

- inviter la personne responsable du dossier de la majeure au conseil scolaire à venir leur présenter les majeures qui sont offertes dans les écoles du conseil;
- mettre ces majeures en vedette dans le site Web de l'école et du conseil scolaire;
- installer des affiches mettant en évidence les avantages des programmes de la majeure dans l'école à l'occasion d'une soirée d'information pour les parents;

- des présentations portant sur le programme de la majeure pourraient être offertes aux élèves lors de leur sélection de cours pour la prochaine année;
- exploiter des journées thématiques comme « Invitons nos jeunes au travail » pour fournir aux élèves des occasions d’explorer des professions dans les secteurs qui les intéressent.

Par ailleurs, de nombreux cours donnent aux élèves de 9^e et 10^e année la possibilité d’explorer les secteurs de la majeure.

Pour de l’information sur les cours dont les élèves de 9^e et 10^e année pourraient tirer profit, consulter la **section A3 : Les secteurs**.



B3.5 Suivi des élèves

Il importe d'établir des procédures pour assurer le suivi des élèves inscrits au programme de la majeure. La responsabilité du suivi des élèves dans le programme revient à l'équipe-école et devrait être partagée entre les membres de cette équipe. Il convient de prévoir des rencontres avec chacun des élèves inscrits au programme pour faire avec eux un bilan de leurs réalisations au niveau des cinq composantes du programme, définir les prochaines étapes qu'il leur faut franchir et envisager les mesures de soutien dont ils peuvent avoir besoin.

Les éléments suivants de la majeure doivent être notés au dossier de l'élève :

- les certifications (spécifier la date d'obtention et le nombre d'heures investies);
- les expériences d'anticipation, et les activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière;
- le développement des compétences essentielles et des habitudes de travail mentionnées dans le Passeport-compétence de l'Ontario (PCO);
- les dates de complétion des AAC.

Première étape

Une démarche de recrutement des élèves qui feront partie du programme de la Majeure Haute Spécialisation est d'abord établie. Une fois le recrutement effectué, les noms des élèves retenus sont enregistrés dans le système de gestion des élèves de l'école, puis dans celui du conseil scolaire, où les dates de satisfaction de chacune des cinq composantes requises seront ajoutées au dossier de l'élève par la suite.

Deuxième étape

Un membre du personnel consulte alors le sommaire de crédits, ou tout autre document produit par le conseil scolaire à propos de l'élève, en préparation à une rencontre avec celui-ci. Les exigences du programme de la majeure que l'élève aurait déjà satisfaites sont prises en compte à cette étape.

Troisième étape

Des renseignements sur l'élève sont consignés dans le système de gestion des élèves en fonction des données du système de gestion des élèves du conseil scolaire.

Quatrième étape

L'obtention de nouveaux crédits et la satisfaction des exigences sont consignées au dossier de l'élève chaque semestre. Si l'élève ne suit des cours dans une école que pour obtenir des crédits du programme de la majeure, une copie de son dossier de programme de la majeure est envoyée à son école principale.

Cinquième étape

Le dossier de programme de la majeure de l'élève conservé dans le système de gestion des élèves du conseil scolaire doit être examiné au moins deux fois par semestre pour faire le point sur le progrès de l'élève dans ses certifications, ses activités d'apprentissage par l'expérience et ses activités d'exploration de carrière.

B3.6 Soutien et développement du programme de la majeure

Les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) facilitent la participation de tous les membres du personnel à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des élèves, ce qui a pour effet d'alimenter le sens de la responsabilité partagée. Au fur et à mesure que le programme évolue, le personnel accumule des connaissances et développe un savoir-faire tout en prenant conscience de former une équipe de travail dont le but commun est d'offrir aux élèves une majeure de qualité. De ce travail d'équipe dépend la création d'un programme qui prend en compte les besoins individuels et collectifs identifiés au niveau local et qui satisfait aux exigences du Ministère.

Une CAP peut comprendre des membres de l'administration scolaire, des leaders de la Réussite des élèves, des enseignantes et enseignants des crédits de spécialisation, les conseillères et conseillers en orientation, le personnel de l'éducation coopérative, ainsi que les enseignantes et enseignants des matières liées aux programmes de la majeure.

Ce réseautage peut être renforcé au plan local, régional et provincial :

- en partageant les pratiques que les équipes de la majeure jugent les plus efficaces ainsi que des données d'analyse et d'évaluation des programmes;
- en travaillant en collaboration avec les conseils scolaires avoisinants;
- en travaillant avec l'équipe régionale et provinciale de Destination Réussite, volet 1 et d'IJECT;
- en visitant le site Web de la communauté d'apprentissage électronique de l'Ontario au <http://communaute.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp> pour obtenir ou soumettre des ressources et pour se joindre aux discussions des équipes de la majeure;
- en fournissant au personnel l'occasion de visiter d'autres sites de lancement de la majeure, des établissements du secteur économique ou offrant des programmes postsecondaires liés à la majeure;
- en participant à des conférences et à des événements liés au secteur;
- en invitant des partenaires du monde des affaires, de l'industrie et de la communauté à participer aux événements organisés à l'école.

B3.7 Considérations relatives aux élèves des programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)



Le programme de la majeure fournit aux conseils scolaires et aux écoles de langue française la possibilité d'accroître leur capacité de répondre aux besoins particuliers des élèves du programme ALF et du PANA car il privilégie le contact avec des locutrices et locuteurs francophones dans une diversité de situations d'apprentissage, de travail et de vie, ce qui aide les élèves à développer une attitude positive envers l'utilisation du français, à enrichir et à élargir leur répertoire linguistique, à perfectionner leurs compétences en littératie et à se familiariser avec des réalités quotidiennes à l'école et en milieu de travail.

Les enseignants qui aident les élèves du programme ALF et du PANA à planifier leur programme de la majeure devraient consulter le profil de chaque élève et garder à l'esprit que les cours d'actualisation linguistique en français et d'appui aux nouveaux arrivants peuvent s'inscrire dans l'ensemble des crédits requis aux fins du programme de la majeure et être combinés aux crédits d'éducation coopérative pour fournir à l'élève l'expérience en milieu de travail exigée par son programme de la majeure.

B4. ÉVALUATION

B4.1 Évaluation du programme

B4-3

B4.1 Évaluation du programme

Les programmes de la Majeure Haute Spécialisation sont conçus pour que les élèves acquièrent des connaissances et développent des compétences essentielles et habitudes de travail qui sont reconnues dans les principaux secteurs de l'économie et qui favoriseront leur succès en milieu de travail ou aux études, que ce soit au collège, à l'université ou dans le cadre d'une formation en apprentissage de leur choix. Afin de remplir ce mandat, il est nécessaire d'évaluer et de réviser les programmes sur une base régulière.

L'évaluation en question consiste à recueillir et à analyser une variété de données :

- des données quantitatives tirées du système de gestion des apprentissages et
- des données qualitatives obtenues par l'entremise de sondages auprès des élèves, des membres du personnel de l'école, des parents et des partenaires des institutions d'enseignement postsecondaires, des conseils sectoriels et des partenaires de la communauté. Par exemple, l'analyse de données recueillies sur l'attitude des élèves, leur vécu et leurs opinions peut donner une bonne idée de l'impact de la majeure sur le niveau d'engagement des élèves.

En analysant les résultats de sondages menés auprès des élèves, des parents, des partenaires et des membres du personnel ainsi que des données d'information provenant de rapports ministériels ou d'évaluations externes, les écoles peuvent évaluer leurs programmes et identifier les ressources dont elles ont besoin pour les améliorer et en assurer la durabilité. Surveiller l'accumulation de crédits, le nombre d'inscriptions et la rétention de l'effectif permet aussi de déterminer si la majeure a un effet positif sur le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et sur le niveau d'engagement des élèves dans leurs études.

Il convient de souligner qu'il faut, aux fins de cette analyse, considérer positivement tant la décision de l'élève qui choisit de ne pas poursuivre une majeure que celle de l'élève qui poursuit le programme, ces deux décisions reflétant des décisions éclairées.

Chaque année, il est important que les membres de l'équipe-école appuyés des membres du conseil scolaire ciblent les indicateurs qui leur permettront de mesurer et de surveiller le succès d'une Majeure Haute Spécialisation. Voici une série d'indicateurs pouvant servir aux fins de cette évaluation :

- le taux d'obtention de crédits des élèves inscrits au programme;
- le pourcentage d'élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires portant le sceau de la majeure;

- le nombre et la diversité des activités proposées pour ce qui est de l'apprentissage par l'expérience et de l'exploration de carrière ainsi que des expériences d'anticipation;
- le niveau d'engagement des élèves dans leurs études tel que peut le révéler le taux d'absences, de retards ou les observations du personnel enseignant;
- le nombre de stages d'éducation coopérative et de placements s'y rattachant;
- le degré de satisfaction des partenaires communautaires des élèves et des parents appuyant le programme;
- le taux de rétention des élèves dans le programme de la majeure;
- les réponses des élèves, des parents, du personnel enseignant et des employeurs à des sondages;
- le taux d'obtention du sceau de la majeure dans une école comparé aux taux d'obtention dans d'autres écoles de la province;
- un sondage auprès des élèves quelques mois après la fin de leurs études;
- la reconnaissance de la valeur de la majeure par les intervenants, les élèves et les parents;
- le nombre d'inscriptions au programme de la majeure, incluant le nombre d'élèves ayant un plan d'enseignement individualisé et le nombre d'élèves suivant le programme d'actualisation linguistique (ALF) ou le programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA);
- le nombre d'inscriptions d'élèves par itinéraire d'études dans chaque secteur;
- le nombre de partenariats établis au sein de la communauté et avec le secteur économique;
- le nombre de partenariats établis avec les centres de formation, les collèges francophones et les universités bilingues;
- le nombre de partenariats établis avec d'autres conseils scolaires de langue française;
- l'impact du programme sur les admissions dans les collèges francophones et les universités bilingues;
- le degré de satisfaction des élèves diplômés à l'égard du programme.

Les conseils scolaires et les écoles font état des activités reliées à l'évaluation de leurs programmes dans leur plan d'amélioration ainsi que dans leur plan d'action de la majeure. Une évaluation continue de la conception du programme devrait les aider à déterminer des moyens d'améliorer ce dernier, voire de l'adapter pour refléter l'évolution du secteur économique. Évaluer de façon régulière les données et les tendances du marché du travail est aussi nécessaire pour assurer que les programmes de la majeure demeurent pertinents pour les élèves et les collectivités dans lesquelles ils sont offerts. Les intervenants qui participent au programme de la majeure devraient être consultés lors du processus d'évaluation.

C. LES RESSOURCES

Partie A : Politique

C-3

Partie B : Mise en œuvre

C-11

C. LES RESSOURCES

Partie A : Politique

- | | | |
|-----|---|------|
| C.1 | Modèle à utiliser pour élaborer une activité d'apprentissage contextualisée (AAC) | C-3 |
| C.2 | Modèle de grille d'évaluation des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) exemplaires | C-11 |

Partie B : Mise en œuvre

- | | | |
|-----|--|------|
| C.3 | Fiche de contrôle des responsables de la majeure au niveau du conseil scolaire | C-13 |
| C.4 | Modèle de plan d'action de l'école pour la mise en œuvre de la majeure | C-17 |
| C.5 | Fiche de contrôle des directrices et directeurs d'école | C-20 |

C.1 Modèle à utiliser pour élaborer une activité d'apprentissage contextualisée (AAC)

Les crédits d'appui requis aux fins de la majeure doivent intégrer des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) que l'élève doit réussir. Il s'agit d'activités requérant l'application de connaissances et de compétences qui sont étroitement liées au secteur économique de la majeure. Ces activités d'apprentissage visent le traitement des attentes du curriculum se rattachant à ces cours. L'activité d'apprentissage contextualisée doit représenter un minimum de six heures et un maximum de dix heures d'études.

Les enseignantes et enseignants de la province ont accès à une grande variété de AAC qui sont affichées sur le site Web de la Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BREO) au <https://ressources.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp>, ainsi que sur le site Web de la Communauté d'apprentissage Ontario (site protégé par mot de passe pour les membres de la communauté enseignante de l'Ontario) au <https://communaute.apprentissageelectroniqueontario.ca/index-fr.asp>. Les AAC multisecteurs et médiatisées se trouvent dans l'espace MHS dans les environnements d'apprentissage virtuels (EAV) des conseils scolaires. Pour y avoir accès, le personnel enseignant doit demander l'accès auprès de la personne responsable de l'environnement d'apprentissage virtuel au niveau du conseil scolaire.

Le modèle ci-après doit être utilisé pour élaborer chaque activité ou série d'activités d'apprentissage contextualisées associées aux crédits d'appui de la majeure.

Remarque à l'intention des personnes responsables de l'élaboration et de la soumission des AAC : les indications en italique visent seulement à vous aider dans l'élaboration de l'activité.

Coordonnées	
Conseil scolaire	
Date d'élaboration de l'AAC	
Personne pouvant fournir des renseignements sur cette activité	
Poste	
Téléphone	() -
Courriel	
Secteur de la majeure	
Code et titre du cours du curriculum de l'Ontario	
Titre de l'AAC	
Brève description de l'AAC	
Durée	<i>L'activité ou la série d'activités doivent durer un minimum de 6 heures et un maximum de 10 heures.</i>
Attente(s)	<i>Indiquer le ou les attentes du programme-cadre qui serviront à l'évaluation des tâches de l'activité d'apprentissage contextualisée. Inclure les titres de rubrique et les codes correspondants.</i>

<p>Contenus d'apprentissage</p>	<p><i>Indiquer les contenus d'apprentissage du programme-cadre liés aux attentes sélectionnées dans la boîte précédente, qui seront ciblés par les stratégies d'enseignement et d'évaluation. Inclure les titres de rubrique; aucun code requis.</i></p> <p>Lors de la planification de l'activité, songer à la question suivante : Que voulons-nous que les élèves apprennent?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les objectifs d'apprentissage clés se rattachant aux attentes ciblées. • Organiser ces objectifs d'apprentissage selon une progression logique de manière à montrer le cheminement que les élèves suivront pour les atteindre.
<p>Attentes relatives à l'enseignement religieux (le cas échéant)</p>	
<p>Compétences essentielles et habitudes de travail</p>	<p><i>Indiquer à l'aide d'un crochet les compétences essentielles et les habitudes de travail traitées ou exercées dans le cadre de cette activité ou de cette série d'activités.</i></p> <p style="text-align: center;">Compétences essentielles</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lecture de textes <input type="checkbox"/> Rédaction <input type="checkbox"/> Utilisation de documents <input type="checkbox"/> Informatique <input type="checkbox"/> Communication verbale <p><i>Calcul</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Computations monétaires <input type="checkbox"/> Calendriers des budgets et des opérations comptables <input type="checkbox"/> Mesures et calculs <input type="checkbox"/> Analyse de données numériques <input type="checkbox"/> Calcul approximatif <p><i>Capacité de raisonnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Planification et organisation du travail <input type="checkbox"/> Prise de décisions <input type="checkbox"/> Résolution de problèmes <input type="checkbox"/> Recherche de renseignements <input type="checkbox"/> Pensée critique <p style="text-align: center;">Habitudes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sécurité au travail <input type="checkbox"/> Travail en équipe <input type="checkbox"/> Fiabilité <input type="checkbox"/> Organisation <input type="checkbox"/> Travail en autonomie <input type="checkbox"/> Initiative <input type="checkbox"/> Autonomie sociale <input type="checkbox"/> Service à la clientèle <input type="checkbox"/> Entrepreneuriat

Stratégies d'enseignement et d'évaluation

Notes de l'enseignante ou de l'enseignant

Fournir des suggestions qui faciliteront la prestation de l'activité d'apprentissage contextualisée. Par exemple, rappeler aux enseignants de veiller à ce que tout le matériel nécessaire, notamment les documents authentiques du secteur, soit mis à la disposition des élèves pour l'activité.

Mise en situation

Décrire la situation de travail dans laquelle les élèves seront placés pour réaliser l'activité.

Stratégies

Dresser, dans un style télégraphique, une liste descriptive et ordonnée des stratégies d'enseignement et d'évaluation choisies dans le contexte de la réalisation de l'activité. Annexer tous les documents et toutes les feuilles de travail de l'élève.

Par quels moyens se fera l'apprentissage?

- *Les stratégies d'enseignement et d'évaluation choisies favorisent-elles l'atteinte des objectifs d'apprentissage?*
- *Les stratégies d'évaluation se rattachent-elles de manière ordonnée, méthodique et pertinente à chaque stratégie d'enseignement?*
- *Les stratégies d'évaluation et d'enseignement donnent-elles l'occasion de fournir une rétroaction à l'élève et d'assurer son suivi tout au long de l'activité?*
- *Par quels moyens l'enseignement et l'évaluation sont-ils différenciés pour répondre aux besoins des élèves?*

Quels ajustements doivent être apportés aux stratégies d'enseignement et d'évaluation pour aider les élèves qui éprouvent de la difficulté à progresser dans leur apprentissage?

Évaluation du rendement de l'élève

Énumérer dans le tableau ci-dessous toutes les tâches d'évaluation reliées aux stratégies décrites dans la section précédente. Joindre tous les exercices, questionnaires, projets, expériences, etc., qui sont destinés aux élèves.

Lors de l'élaboration des activités, songer aux éléments suivants :

Comment saurons-nous que les élèves progressent dans leur apprentissage?	Comment saurons-nous que les élèves ont réalisé l'apprentissage?
<ul style="list-style-type: none"> Par quels moyens les élèves démontreront-ils leur cheminement d'apprentissage? 	<ul style="list-style-type: none"> Par quels moyens les élèves démontreront-ils la réalisation des apprentissages?
<ul style="list-style-type: none"> Quels critères seront utilisés pour déterminer si les élèves cheminent bien dans leurs apprentissages? 	<ul style="list-style-type: none"> Quels critères seront utilisés pour déterminer que les élèves ont bien réalisé les apprentissages?
<ul style="list-style-type: none"> Quels instruments de mesure ou outils d'évaluation conviendront le mieux pour rassembler les preuves de leur cheminement d'apprentissage? 	<ul style="list-style-type: none"> Quels instruments de mesure ou outils d'évaluation conviendront le mieux pour rassembler les preuves de la réalisation des apprentissages?
<ul style="list-style-type: none"> Les tâches d'évaluation fourniront-elles aux élèves la possibilité de démontrer par divers moyens tout ce qu'ils ont appris? 	

Stratégies / Tâches d'évaluation (Ajouter d'autres rangées au besoin.)	Intention de l'évaluation – L'évaluation au service de l'apprentissage (diagnostique/formative); – L'évaluation en tant qu'apprentissage (formative); ou – L'évaluation de l'apprentissage (sommativ)
1.	
2.	
3.	
4.	

Outils d'évaluation

Lister ici et annexer à même le gabarit tous les outils utilisés pour l'évaluation comme les listes de vérification, les grilles d'évaluation adaptées, les clés de correction.

Différenciation

La différenciation sera basée sur :

le niveau de préparation le profil de l'élève ses champs d'intérêt

La différenciation sera réalisée grâce :

au contenu aux processus au produit à l'environnement d'apprentissage

Adaptations

Énumérer les adaptations pédagogiques, les adaptations environnementales et les adaptations en matière d'évaluation.

Quelles adaptations doivent être apportées aux stratégies d'enseignement et d'évaluation (contenu, processus, produit) pour satisfaire aux différents besoins en matière d'apprentissage des élèves?

Notes, commentaires ou explications

Donner tout autre renseignement pertinent ou suggestion pouvant aider les enseignants à offrir l'activité ou la série d'activités.

Matériel annexé

Joindre à même ce gabarit tout le matériel utilisé pour offrir l'activité ou la série d'activités comme les feuilles de travail des élèves, les tests, les grilles d'évaluation adaptées.

Ressources <i>Énumérer toutes les ressources nécessaires pour offrir l'activité ou la série d'activités.</i>
Matériel provenant du secteur (p. ex., dessins techniques, guides, cahier de spécifications, feuilles d'analyse)
Ressources humaines
Ressources imprimées
Vidéos / DVD
Logiciels
Sites Web
Autre matériel

C.2 Modèle de grille d'évaluation des activités d'apprentissage contextualisées (AAC) exemplaires

À l'aide de la grille ci-dessous, déterminez si votre AAC est parfaitement (4 points) ou partiellement (1, 2 ou 3 points) conforme aux critères. En cas de conformité partielle, une révision pourrait s'avérer nécessaire.

	Critères pour la AAC	4	3	2	1	À réviser
Général	<ul style="list-style-type: none"> • Met en contexte le secteur de la Majeure Haute Spécialisation dans le cadre des attentes du cours • Prend de 6 à 10 heures d'études • Regroupe les contenus d'apprentissage pertinents pour répondre aux attentes • Prend en compte les intelligences multiples et les divers styles d'apprentissage des élèves • Offre des activités logiques et séquentielles • Utilise du matériel dont le langage est adapté aux élèves • Propose des mesures d'adaptation aux élèves qui ont un PEI • Procède à l'évaluation au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage pour déterminer le niveau de départ des élèves et leur donner la rétroaction pertinente en temps opportun • Comprend une tâche finale authentique qui englobe les attentes 					
Connaissances et compréhension	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des expériences d'apprentissage authentiques • Structure les connaissances et les stratégies dans des leçons préparées avec soin • Intègre la différenciation sur les plans du contenu, du processus et du produit 					

	Critères pour la AAC	4	3	2	1	À réviser
Réflexion	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des activités structurées faciles à suivre • Promeut le développement de la pensée critique 					
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Veille à ce que les principaux objectifs d'apprentissage de l'élève soient clairs et authentiques • Offre aux élèves la possibilité de réfléchir sur la façon dont l'expérience d'apprentissage a amélioré leur connaissance et leur compréhension du secteur 					
Mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des ressources propres au secteur • Fait le lien entre les contextes connus et nouveaux 					

C.3 Fiche de contrôle des responsables de la majeure au niveau du conseil scolaire

La coordonnatrice ou le coordonnateur de la majeure du conseil scolaire et l'équipe-école sont responsables de la mise en œuvre d'un programme de la majeure de haute qualité. Leur collaboration est nécessaire pour :

- appuyer chaque école dans sa planification, sa prestation et son évaluation du programme de la majeure;
- utiliser les données pour assurer un programme de qualité;
- satisfaire aux exigences en matière de rapports et de produits livrables;
- promouvoir la collaboration entre les écoles et les partenaires pour assurer la qualité du programme.

Le tableau suivant peut être utilisé pour aider à une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de la coordonnatrice ou du coordonnateur de la majeure du conseil scolaire et des membres de l'équipe-école (p. ex., le responsable de la majeure, le personnel de direction de l'école, le personnel enseignant chargé des crédits de spécialisation et des crédits d'appui, le personnel enseignant de l'éducation coopérative, les conseillères et conseillers en orientation). Dans la colonne de gauche, indiquer qui sera responsable de chaque élément de mise en œuvre listée dans la colonne de droite.

Qui est responsable?	Éléments de mise en œuvre
	<p>1. Itinéraires d'études (formation en apprentissage, collège, marché du travail et université)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'offre des crédits pour les quatre destinations. • Envoyer au Ministère pour approbation les itinéraires d'études pour tous les programmes de la majeure offerts par le conseil scolaire, démontrant la disponibilité des cours pour chaque itinéraire, par secteur et par école. • Envoyer au Ministère pour approbation les cours interdisciplinaires. • Établir et déterminer les procédures de suivi des élèves pour ce qui est des crédits devant faire partie de l'ensemble des crédits requis pour leur majeure et le domaine de spécialisation.

suite >

> suite

Qui est responsable?	Éléments de mise en œuvre
	<p>2. Crédits de spécialisation (quatre crédits requis; au moins un crédit en 11^e année et un crédit en 12^e année)</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer du bon choix des crédits pour le secteur et le domaine de spécialisation choisis par l'élève (selon la liste approuvée par le Ministère). • Vérifier si l'élève ne bénéficierait pas de l'option de substituer un des quatre crédits de spécialisation pour un crédit en éducation coopérative lié au secteur. (Ce crédit sera compté comme additionnel aux deux crédits <i>requis</i> en éducation coopérative dans l'ensemble des crédits.)
	<p>3. Crédits en éducation coopérative (deux crédits requis)</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que chaque élève reçoit deux crédits en éducation coopérative liés à un des crédits de la majeure (p. ex., crédit de spécialisation, crédit d'appui). (Voir aussi p. A1-7) • Permettre à chaque élève de compléter les exigences en matière de crédits en éducation coopérative (p. ex., en recherchant des options pour recevoir des crédits d'éducation coopérative durant l'été, après les heures de classe ou en ligne).
	<p>4. Activités d'apprentissage contextualisées (AAC) liées aux crédits d'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer qu'une AAC est offerte avec chaque crédit d'appui. • Établir et assurer la mise en œuvre d'une procédure de suivi des élèves pour ce qui est des activités d'apprentissage contextualisées liées à leurs crédits d'appui.
	<p>5. Certifications et formations</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les élèves auront la possibilité d'obtenir toutes les certifications et formations requises dans le secteur de leur majeure. • Explorer les possibilités de réduire les coûts avec les partenaires (p. ex., les options « former le formateur »; la participation des élèves aux formations organisées par les partenaires du secteur.) • Établir et assurer la mise en œuvre d'une procédure de suivi des élèves pour ce qui est des certifications et formations obligatoires et optionnelles requises dans leur programme de la majeure.
	<p>6. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan pour faciliter les possibilités d'activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière. • Établir et promouvoir les appuis communautaires pour ces activités (p. ex., visites d'entreprises, visites sur le terrain; participation à des compétitions de talents.) • Établir et déterminer les procédures de suivi des élèves pour ce qui est des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière complétées dans le cadre de leur programme de la majeure.
	<p>7. Documentation des compétences essentielles et habitudes de travail à l'aide d'outils du Passeport-compétences de l'Ontario (PCO)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des enseignants pour le PCO. • Assurer l'utilisation des outils du PCO par les élèves pour documenter l'application et le développement des compétences essentielles et des habitudes de travail. • Établir et assurer la mise en œuvre d'une procédure de suivi des élèves relativement à l'utilisation des outils du PCO pour documenter le développement de leurs compétences essentielles et habitudes de travail tout au long de leur programme de la majeure.

suite >

> suite

Qui est responsable?	Éléments de mise en œuvre
	<p>8. Expériences d'anticipation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan pour faciliter la prestation de ces expériences dans les quatre itinéraires d'études. • Élaborer un plan pour faire le suivi de ces expériences pour aider toute planification future. • Établir et assurer la mise en œuvre d'une procédure de suivi des élèves pour ce qui est des expériences d'anticipation complétées dans le cadre de leur programme de la majeure.
	<p>9. Partenariats avec les collèges, les universités et les centres de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'établissement de ces partenariats en communiquant avec les personnes ressources des collèges, des universités et des centres de formation. • Inciter des représentants de ces groupes à participer aux activités du comité consultatif de la majeure et aux rencontres de planification régionales (p. ex., PAJO, IJECT, Destination Réussite – Volet 1).
	<p>10. Partenariats avec l'industrie, le milieu des affaires et la communauté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'établissement de ces partenariats en encourageant des représentants de ces groupes à participer aux activités du comité consultatif de la majeure et de l'équipe-école.
	<p>11. Partenariats avec les autres écoles et conseils scolaires de langue française</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des partenariats avec les autres écoles et conseils scolaires pour partager les responsabilités et pour faciliter la prestation concernant : <ul style="list-style-type: none"> – l'offre de cours – le partage d'expertise des membres du personnel enseignant – l'éducation coopérative – les occasions d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière – les occasions d'expériences d'anticipation – les certifications et les formations – la coordination et la mise en œuvre du programme – le transport des élèves – l'établissement de partenariats de la communauté et le secteur – l'établissement de partenariats avec les collèges, les centres de formation et les universités – le marketing et la communication – la collecte de données.
	<p>12. Comité consultatif de la majeure et comité de mise en œuvre de la majeure (équipe-école)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un comité consultatif pour appuyer la mise en œuvre d'une majeure de haute qualité, promouvoir les partenariats et consolider les liens avec le secteur. • Assurer l'établissement d'une équipe-école responsable de la mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> – des cinq composantes de la majeure; – de la promotion d'une communauté d'apprentissage professionnelle ciblant la mise en œuvre et la poursuite de l'élaboration du programme de la majeure; – la consolidation des partenariats avec le secteur.

suite >

> suite

Qui est responsable?	Éléments de mise en œuvre
	<p>13. Transport des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un processus pour l'allocation des fonds nécessaires au transport. • Coordonner au besoin le transport des élèves (p. ex., pour une activité d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière ou une expérience d'anticipation).
	<p>14. Budget, allocation des fonds et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dresser un budget pour le programme. • Élaborer un plan pour l'allocation des fonds. • Consolider les rapports budgétaires des écoles aux fins de leur soumission au Ministère.
	<p>15. Processus d'inscription des élèves dans le programme de la majeure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir et mettre en œuvre, ou améliorer, la procédure d'inscription des élèves au programme de la majeure. • Organiser le soutien nécessaire pour les élèves ayant des besoins particuliers ainsi que les élèves des programmes d'actualisation linguistique en français (ALF) et d'appui aux nouveaux arrivants (PANA). • Établir les procédures de collecte de données pour les rapports du Ministère.
	<p>16. Renseignements dans le relevé de la majeure de l'élève</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir la formation nécessaire aux membres du personnel responsable du suivi des élèves pour que les renseignements exacts soient inscrits dans le relevé de la majeure de l'élève.
	<p>17. Promotion et mise en valeur du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une stratégie et un plan de marketing pour les programmes de la majeure, pour chaque école ou conseil scolaire. • S'assurer que les écoles planifient des activités de promotion et de sensibilisation de la majeure au sein de leur communauté.
	<p>18. Évaluation du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un processus et élaborer des outils pour mesurer la réussite du programme de la majeure (données quantitatives et qualitatives). • Faire la collecte et l'analyse des données concernant le programme.
	<p>19. Coordination de la majeure au niveau de conseil scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui aux écoles selon les besoins. • Faciliter la tenue de rencontres avec les équipes-écoles pour favoriser le partage de pratiques efficaces et resserrer la collaboration entre les équipes. • S'assurer que les écoles soumettent les données requises aux fins de rapports du Ministère selon l'échéancier.

C.4 Modèle de plan d'action de l'école pour la mise en œuvre de la majeure

Conseil scolaire : _____

École : _____

Année : _____

Secteur : _____

Éléments requis pour la mise en œuvre	Description des stratégies et actions requises	Budget	Responsable(s)	Échéancier	Révision des stratégies (février)	Révision des stratégies et prochaines étapes (juin)
1. Itinéraires d'études menant aux quatre destinations : formation en apprentissage, collège, marché du travail et université						
2. Crédits de spécialisation (4 crédits requis dont au moins un crédit en 11 ^e année et un crédit en 12 ^e année; un de ces quatre crédits peut être substitué pour un crédit en éducation coopérative lié au secteur; ce crédit sera compté comme additionnel aux deux crédits <i>requis</i> en éducation coopérative dans l'ensemble des crédits)						

suite >

> suite

Éléments requis pour la mise en œuvre	Description des stratégies et actions requises	Budget	Responsable(s)	Échéancier	Révision des stratégies (février)	Révision des stratégies et prochaines étapes (juin)
3. Deux crédits en éducation coopérative liés à l'ensemble des crédits requis de la majeure						
4. Activités d'apprentissage contextualisées liées aux crédits d'appui						
5. Certifications et formations						
6. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière						
7. Documentation des compétences essentielles et habitudes de travail à l'aide des outils du PCO						
8. Expériences d'anticipation						
9. Partenariats avec les collèges, les universités et les centres de formation						
10. Partenariats avec l'industrie, le milieu des affaires et la communauté						
11. Partenariats avec d'autres écoles et conseils scolaires de langue française						
12. Comité consultatif de la majeure et équipe-école						

suite >

> suite

Éléments requis pour la mise en œuvre	Description des stratégies et actions requises	Budget	Responsable(s)	Échéancier	Révision des stratégies (février)	Révision des stratégies et prochaines étapes (juin)
13. Transport des élèves						
14. Budget, allocation des fonds et rapports						
15. Processus d'inscription des élèves dans le programme de la majeure						
16. Renseignements dans le relevé de la majeure de l'élève						
17. Promotion et mise en valeur du programme						
18. Suivi de la réussite des élèves dans le programme						
19. Évaluation du programme						
20. Coordination						

C.5 Fiche de contrôle des directrices et directeurs d'école

Les directrices et directeurs d'école peuvent se servir de la présente liste de contrôle pour vérifier si les ressources et le personnel nécessaires à la mise en œuvre d'une Majeure Haute Spécialisation de haute qualité sont en place.

A. Préparation du personnel et du programme

- Le personnel de l'école est bien informé, enthousiaste, travaille en collaboration et désire se faire le champion de la majeure.
- Le personnel de l'école valorise et fait la promotion des quatre itinéraires d'études.
- Le personnel de l'école comprend les cinq composantes requises du programme de la majeure et se sert du Passeport-compétences Ontario (PCO) avec les élèves.
- Le personnel de l'école appuie et encourage les élèves inscrits au programme de la majeure et apporte son soutien aux enseignants de la majeure.
- Le personnel enseignant des crédits d'appui intègre les activités d'apprentissage contextualisées (AAC) dans leurs matières de 11^e et 12^e année.
- Une équipe-école de la majeure composée de membres du personnel (p. ex., personnel de direction, conseillères ou conseillers en orientation, enseignantes ou enseignants en éducation coopérative, personnel enseignant affecté à l'éducation de l'enfance en difficulté et à l'enseignement des matières) a été établie pour assurer la mise en œuvre des cinq composantes de la majeure.
- Un comité consultatif de l'école composé de membres de l'équipe-école de la majeure, de représentants des institutions postsecondaires et des centres de formation, et de partenaires communautaires et sectoriels a été établi (voir la section B ci-après).
- Des procédures ont été établies par le comité consultatif de l'école afin de faciliter la mise en œuvre des cinq composantes de la majeure.
- Le personnel de l'école est au courant du processus d'inscription et de suivi des élèves tout au long de leur programme de la majeure.
- Les exigences en matière de rapports, de suivi des élèves et d'évaluation de programmes ont été établies afin d'assurer la prestation d'un programme de la majeure de haute qualité.

B. Comité consultatif de la majeure du conseil scolaire ou de l'école

- Un comité consultatif est mis sur pied à l'école ou au niveau du conseil scolaire pour promouvoir la majeure, appuyer la mise en œuvre de la majeure, pour dispenser des conseils à l'équipe-école de la majeure et accroître les possibilités d'apprentissage par l'expérience pour les élèves.
- Le comité consultatif de la majeure comprend des membres de la communauté représentant le(s) secteur(s) de la majeure.
- Le comité consultatif de la majeure comprend des représentants des collèges, des universités et des centres de formation.
- Le comité consultatif de la majeure comprend des membres de l'équipe-école de la majeure (p. ex., enseignants des crédits de spécialisation et des crédits d'appui, conseillères ou conseillers en orientation, enseignantes ou enseignants en éducation coopérative, personnel enseignant affecté à l'éducation de l'enfance en difficulté, membres de l'équipe de la réussite des élèves, personnel de direction).
- Le comité consultatif de la majeure a établi et partagé un calendrier des rencontres.
- Le comité consultatif de la majeure a établi les priorités pour l'année.

C. Équipe-école de la majeure

1. L'équipe-école a établi les procédures pour :
 - compléter et réviser le plan d'action de l'école.
 - inscrire les élèves dans le programme de la majeure.
 - faire le suivi des crédits obtenus par les élèves.
 - faire le suivi et documenter les certifications et les formations complétées par les élèves.
 - consigner la réalisation des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière des élèves.
 - consigner la réalisation des expériences d'anticipation.
 - s'assurer que les élèves développent des compétences essentielles et des habitudes de travail requises dans leur secteur et en documentent la démonstration.
 - documenter les activités d'apprentissage contextualisées complétées par les élèves dans les crédits d'appui de la majeure.
 - identifier les besoins des élèves et leur offrir, si nécessaire, un appui supplémentaire à tout moment.
 - promouvoir la majeure à l'école, dans les écoles élémentaires, auprès des parents et dans la communauté.
 - faire la collecte de données quantitatives et qualitatives (p. ex., commentaires des élèves, du personnel de l'école, des parents et des partenaires communautaires) afin d'évaluer la réussite du programme.
 - suivre les dépenses budgétaires.
 - préparer les rapports livrables au conseil scolaire et au Ministère.

2. L'équipe-école a assigné les rôles et les responsabilités afin de :
- développer les quatre itinéraires d'études avec des crédits qui répondent aux exigences du Ministère.
 - développer les activités d'apprentissage contextualisées liées aux crédits d'appui.
 - faciliter la prestation des certifications et des formations que les élèves doivent obtenir (p. ex., choix de certifications et de formations facultatives pertinentes au programme; choix des méthodes de prestation des certifications et des formations obligatoires et facultatives ainsi que des fournisseurs; négociation et arrangement des paiements pour les frais; organisation du transport; établissement des horaires).
 - faciliter la prestation des activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière que les élèves doivent réaliser.
 - faciliter la prestation des expériences d'anticipation dans chacun des quatre itinéraires d'études.
 - favoriser auprès des superviseurs de stage (les employeurs, le cas échéant) l'utilisation du plan de travail du PCO pour consigner les compétences essentielles et les habitudes de travail que les élèves démontrent en milieu de travail.
 - répondre aux besoins en matière de transport des élèves.
 - faciliter les stages d'éducation coopérative.
 - développer un plan et du matériel de promotion afin de renseigner les élèves des écoles élémentaires au sujet de la majeure.
 - développer des outils de marketing pour encourager la participation des partenaires de la communauté et du secteur, et pour promouvoir le programme au sein de l'école.
 - solliciter et encourager de façon active des partenariats avec d'autres écoles élémentaires et secondaires, d'autres conseils scolaires, des institutions postsecondaires, des centres de formation et des entreprises de la communauté liées aux secteurs.

D. Cinq composantes requises de la Majeure Haute Spécialisation

1. Ensemble des crédits requis
- Les élèves ont la possibilité d'obtenir l'ensemble des 8 à 10 crédits requis (selon la majeure) en 11^e et 12^e année sur une période de deux ans.
 - Les cours sont élaborés et disponibles pour les quatre destinations des itinéraires d'études.
 - Le personnel enseignant des crédits d'appui est prêt à intégrer les activités d'apprentissage contextualisées à l'enseignement des matières.
 - Les membres de l'équipe-école de la majeure travaillent en collaboration avec les enseignants en éducation coopérative pour organiser les stages des élèves.
2. Certifications et formations reconnues par le secteur
- Un membre (ou des membres) de l'équipe-école de la majeure a accepté d'assumer la responsabilité de cette composante.
 - Un plan a été établi pour garantir que les élèves seront en mesure d'obtenir les certifications et les formations requises sur une période de deux ans.

- Les membres de l'équipe-école de la majeure travaillent en collaboration avec la personne responsable de la majeure au niveau du conseil scolaire et avec des écoles de la province offrant un programme de la majeure portant sur le même secteur afin de faciliter la prestation de la majeure.
 - Une procédure a été établie pour documenter l'obtention des certifications et formations complétées par les élèves et pour en faire le suivi.
 - Le personnel de l'école et le personnel enseignant sont au courant des procédures de documentation et de suivi à appliquer pour cette composante de la majeure.
3. Activités d'apprentissage par l'expérience et d'exploration de carrière
- Un membre (ou des membres) de l'équipe-école de la majeure a accepté d'assumer la responsabilité de cette composante.
 - Un plan a été établi afin d'assurer le suivi et la documentation de ces activités.
 - Les membres de l'équipe-école de la majeure travaillent en collaboration avec la personne responsable de l'éducation coopérative afin de prévoir ces activités.
 - Un appui de la part des membres du comité consultatif, de la personne responsable de la majeure au niveau du conseil scolaire ainsi que des autres écoles ayant une majeure liée au même secteur a été sollicité pour planifier et mettre en œuvre ces activités.
 - Le personnel de l'école et le personnel enseignant sont au courant des procédures de documentation à appliquer pour cette composante de la majeure.
4. Expériences d'anticipation
- Un membre (ou des membres) de l'équipe-école de la majeure a accepté d'assumer la responsabilité de cette composante.
 - Un plan a été établi afin d'assurer le suivi et la documentation de ces expériences.
 - Les membres de l'équipe-école ont consulté les représentants de secteur, les représentants de collèges, de centres de formation et d'universités ainsi qu'avec les membres du comité consultatif de l'école, la personne responsable de la majeure au niveau du conseil scolaire ainsi que des écoles de la province offrant un programme de la majeure portant sur le même secteur afin de faciliter les possibilités d'expériences d'anticipation pour les élèves.
5. Compétences essentielles et habitudes de travail du PCO
- L'enseignante ou enseignant en éducation coopérative et les enseignants des crédits de spécialisation et des crédits d'appui connaissent bien le PCO.
 - Les enseignants se servent du PCO lors de leurs activités en classe, surtout dans le cours d'exploration de carrière de 10^e année.
 - L'enseignante ou enseignant en éducation coopérative facilitera l'utilisation par les employeurs du plan de travail du PCO pour documenter les compétences essentielles et les habitudes de travail des élèves et pour fournir une rétroaction constructive et des évaluations.

E. Suivi, supervision et production de rapports

- L'équipe-école a mis en place une procédure pour faire le suivi des cinq composantes complétées par les élèves inscrits au programme de la majeure.
- Un membre (ou des membres) de l'équipe-école de la majeure a accepté de veiller à l'application du processus de suivi des élèves et à la documentation de leur progrès dans le programme.
- L'équipe-école a élaboré un processus de suivi des progrès des élèves afin de les encourager, de leur apporter un appui et de les aider à choisir les cours qui leur sont nécessaires pour compléter le programme de la Majeure Haute Spécialisation.
- Les conseillers en orientation sont au courant des renseignements à communiquer pour que les élèves puissent obtenir un diplôme portant le sceau de la majeure et veilleront à ce que ces exigences soient respectées.
- Les membres du personnel connaissent bien la procédure de suivi des progrès des élèves de la majeure.
- Des outils ont été élaborés afin de recueillir auprès des membres du personnel, des élèves, des parents et des partenaires communautaires des données qualitatives qui permettront aux membres du comité consultatif de l'école de mesurer le progrès, la qualité et la réussite du programme.
- Des outils de marketing ont été élaborés afin de promouvoir le programme de la majeure auprès des élèves des écoles élémentaires et secondaires ainsi qu'au sein de la communauté.
- Les membres de l'équipe-école sont au courant des exigences relatives à la remise de rapports au conseil scolaire et au Ministère.
- L'équipe administrative de l'école est au courant des exigences du Ministère en matière de rapports livrables et d'échéancier pour ce qui est des données (p. ex., concernant les élèves ou le budget) et veillera à ce que ces rapports soient remplis avec précision et en temps opportun. Les dates pour les trois rapports de la majeure requis (initial, intérimaire et final) sont présentés dans le mémo ministériel annuel à la direction du conseil scolaire.